n°25

Le Brécaillon

Bulletin de l'Association du Musée Militaire Genevois - Décembre 2004

Le Brécaillon - Décembre 2004 - N°25

Banque Raiffeisen
d'Arve et Lac

Rue Peillonnex 2
1225 Chêne-Bourg

Agences : Meinier et Puplinge

Tél. : 022 869 25 00
Fax : 022 869 25 05

SOMMAIRE

Le Billet du Conservateur 3

Mai-juin 1860: Genève protégée par l'artillerie lucernoise 4

L'affaire de Savoie vue par Adrien Naville 16

Lausanne 1964 et Genève 1968: l'armée s'expose 42

En marge du 20e anniversaire:
quelques souvenirs «d'avant» le Musée militaire genevois 74

La Suisse et la Guerre Froide: en préparant l'expo... 84

8 novembre 1589:
les dix-sept héros genevois de la prise de Versoix 94

Les revolvers à barillet à gorge fraisée en zig-zag 104

Errata 108

La photo de couverture
Lors de son voyage en Suisse en 1946, Winston Churchill devait assister à des manœuvres. Les services de l'armée lui firent confectionner un manteau à ses mesures. C'est celui-ci qui est exposé dans une des vitrines de l'exposition «En attendant l'armée rouge…» qui se tient actuellement au Musée militaire genevois. Ce manteau n'a jamais été porté par l'homme d'Etat anglais. Il est actuellement conservé dans les réserves de l'association du Musée de l'armée, à Thoune, qui a bien voulu nous le prêter.

Les professionnels savent ce qu'ils veulent. *Et nous pouvons le leur offrir! Une solution adaptée aux besoins spécifiques de chaque entreprise.*

Mobi*Pro*

***La* Mobilière**
Assurances & prévoyance

Agence générale de Genève
René Magnin
rue de la Cité 1 - 1211 Genève 11
Téléphone 022 819 05 55

LE BILLET DU CONSERVATEUR

Les trois dernières livraisons du «BRECAILLON» étaient consacrées à l'important travail de Jean DUNANT sur les chasseurs à cheval genevois. Trop volumineuse pour être publiée en une fois, cette étude avait dû être scindée et, naturellement, livrée à la suite. Nous renouons cette année avec un « BRECAILLON» aux articles variés.

Le vingtième anniversaire de notre Musée devait être souligné. Philippe COET nous rappelle la genèse du Musée militaire genevois et les remous qu'il a suscités à l'époque dans la République.

Comme vous le savez, nous avons organisé pour cet anniversaire une exposition sur la Guerre froide: «En attendant l'armée rouge…» L'installation de cette exposition fait l'objet d'un article du soussigné qui en explique dans le détail la préparation, les recherches et la mise en place (*«La Lettre du Musée militaire genevois»* No 4 reviendra sur l'inauguration du 30 septembre 2004).

Philippe COET s'est également penché sur un événement important de cette période: l'Exposition nationale de 1964 et la place qu'y occupait l'armée.

«L'affaire de Savoie», en 1860, fait l'objet de deux études. L'une, d'un collaborateur extérieur, M. LUSTENBERGER, qui nous relate les tribulations d'une batterie lucernoise à Genève (la traduction française a été assurée par MM. ZANETTA et FOLDI, que nous remercions vivement). Le seconde est la relation par David FOLDI de la position suisse dans cette affaire à partir de la correspondance et des papiers d'un Genevois, Adrien NAVILLE.

Dans ce numéro, nous donnons à nouveau une place aux études sur les armes et les uniformes. Ainsi, vous lirez un article de Christophe REVAZ sur les revolvers à barillet à gorge fraisée en zigzag.

Enfin, Jean DUNANT, infatigable, nous raconte, avec la rigueur qui le caractérise, la prise du fort de Versoix en 1589.

Ce «BRECAILLON» met une touche finale, et nous l'espérons réussie, à douze mois de travail de votre comité.

Le Conservateur

Mai-juin 1860

GENÈVE PROTÉGÉE PAR L'ARTILLERIE LUCERNOISE

M. LUSTENBERGER - Traduction : MM. D. ZANETTA et D. FOLDI

L'affaire savoyarde

Cette affaire n'a pas été très glorieuse pour l'histoire de la Suisse.

Il s'agissait d'une servitude que l'ancienne Confédération helvétique avait conquise en Haute-Savoie au XVIe siècle, dans la partie nord du triangle formé par le Lac Léman, l'Arve et le Bas-Valais. En 1815, le Congrès de Vienne avait confirmé que, en cas de guerre, la Confédération helvétique devait protéger la neutralité de cette région et, si besoin était, l'occuper militairement.

Au moment où Napoléon III devait recevoir la province de Savoie en guise de remerciement pour son aide lors de l'unification politique de l'Italie, une forte opposition se manifesta aussi bien à Genève qu'au Conseil fédéral et au Parlement. Des

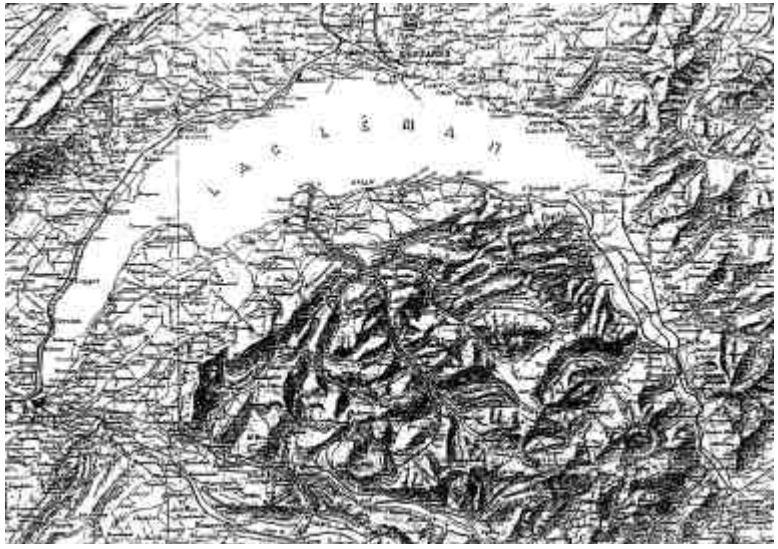

La région de la Haute-Savoie, formant un triangle entre l'Arve, le Lac Léman et le Bas-Valais

deux côtés, il y avait des voix favorables à une intervention offensive militaire et qui s'accommoderaient d'une guerre avec la France. Les autres avaient appelé à la raison et démontré à quel point une telle action serait sans espoir.

A cette époque, Genève était sous le régime dictatorial de James Fazy, un personnage ambigu. Il était sans doute impliqué dans l'affaire qui eut lieu le 30 mars 1860, quand des hommes de sa garde personnelle se mêlèrent à un attroupement de Genevois aventureux et de Savoyards qui habitaient la ville. Sous le commandement de Perier du Grand Conseil cette bande descendit au port où ils capturèrent un navire, étape préliminaire à un coup de main à Evian. En vérité, à la demande du Gouvernement genevois, des troupes officielles ramenèrent immédiatement les cent cinquante têtes brûlées - intervention facile s'il en fut, car les «héros» étaient en train de fêter prématurément leur "victoire" dans différentes auberges d'Evian, sans savoir vraiment comment cela allait continuer.

Suite à cet événement, le Conseil fédéral décida d'occuper Genève avec des forces militaires.

Il nomma le conseiller d'Etat zurichois et commandant de division Eduard Ziegler comme son représentant. Pendant des mois, des troupes venant de différents cantons, effectuèrent leurs cours de répétition de six semaines dans la «ville sur le Rhône» sans pour autant avoir à intervenir sur la frontière ou à l'intérieur.

La batterie lucernoise 12 est prête à faire mouvement et se met en route

Dans ce contexte, le gouvernement lucernois reçut, fin avril 1860,un télégramme de Berne. Le département militaire fédéral lui communiquait ceci: «La batterie 12 de canons de 6 livres doit prendre la relève à Genève. Faites en sorte qu'elle soit prête à faire mouvement le 11 mai.»

Les soldats de cette unité cantonale apprirent la nouvelle par la presse. Une semaine plus tard, le 6 mai, les ordres de marche furent distribués. Deux jours plus tard déjà, le détachement du train fit mouvement et, 24 heures après, les canonniers suivirent. Au pied du Gütsch, dans le Schützenhaus (stand de tir), les soldats se firent enregistrer. Puis ils «touchèrent» leur uniforme et le matériel d'unité. Le 10 mai, un jeudi, le capitaine Karl Meyer lut à haute voix, derrière la Maison des orphelins (Waisenhaus), les articles de guerre concernant les risques d'emprisonnement et de peine de mort , avant de se rendre avec ses hommes dans le Manège de Monsieur Müller, à côté de la Schützenmatte, pour la prestation de serments. Là, le directeur des affaires militaires Villiger recommanda aux artilleurs de maintenir la bonne réputation de l'unité dans l'accomplissement de ces obligations fédérales.

Le même jour encore, il fallut charger tout le matériel dans des wagons, dont

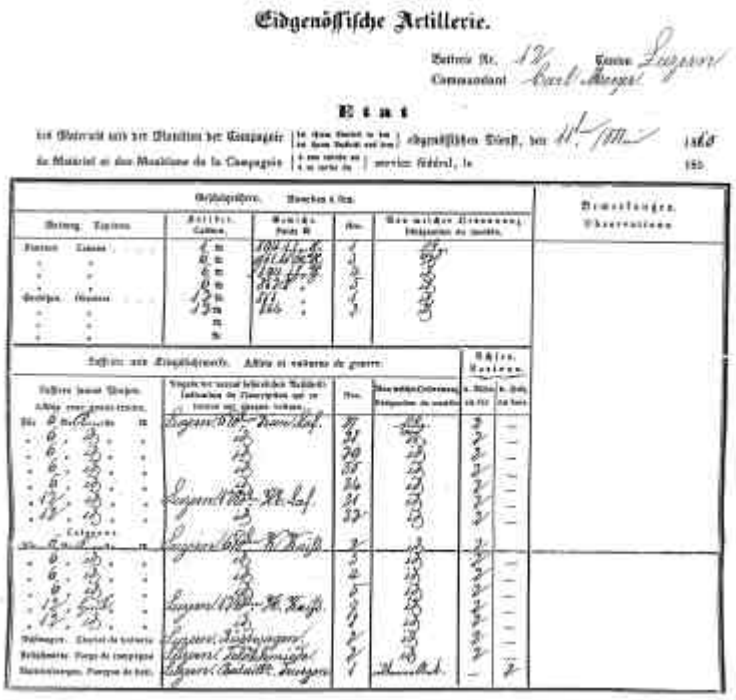

Eidgenössische Artillerie.

Etat

Etat du matériel et des munitions de la batterie

les quatre pièces de 6 livres et les deux obusiers de 12 y compris les affûts et les avant-trains ainsi que les douilles, les obus et les boîtes de mitraille, sans oublier les nombreux outils pour travailler le bois, le cuir et le fer. Il fallut également charger l'équipement pour les chevaux, les harnachements, l'huile pour les convois, la graisse et les clous pour les fers à cheval. Nous remercions l'ancien inspecteur de l'arsenal, Monsieur Gödlin, pour ces détails: il nous a transmis une lettre écrite à son supérieur du «Ritter'sche palast»: «Par la présente, je prends la liberté de vous transmettre trois états de l'équipement de la batterie 12 qui vient de partir pour Genève, afin que vous vous rendiez compte de la quantité énorme de matériel nécessaire à une batterie».

Le matin suivant, à quatre heures trente, les trompettes sonnèrent la diane. Deux locomotives et 38 wagons furent nécessaires pour le transport. Au bref arrêt de Sursee, les parents et les connaissances des soldats apportèrent du vin et des saucissons pour le voyage. Rien d'étonnant à ce que le trajet sous le soleil, en traversant les vergers en fleurs, se soit déroulé dans la bonne humeur. On chantait et on jodlait, on mangeait et on buvait, on rigolait des dernières blagues.

Sur la grande redoute à côté de la gare de Berne, les canonniers durent attendre que les charrettes et les chevaux soient déchargés. En marchant en direction de la «Waisenhausplatz» quelques soldats reconnurent le conseiller fédéral lucernois Knüsel qui les salua. Chacun reçut un billet de logement et chercha son logis avant d'aller visiter la ville fédérale.

De Berne à Lausanne à pied

Le lendemain, la batterie marcha jusqu'à Fribourg. Au début, tout le monde chantait bravement. Mais dès que la chaleur et la poussière devinrent de plus en plus intenses, les gourdes se vidèrent et quand le capitaine reconnut qu'on s'était trompé de route en direction de Bulle, une contremarche fâcheuse fut inévitable. Quand la tête de colonne arriva au pont suspendu qui menait dans la vieille ville de Fribourg, le retard sur la tabelle de marche était de trois heures.

Jusqu'à ce que la batterie fut divisée - au pas - en petits groupes, jusqu'à ce que les attelages eurent franchi l'un après l'autre le tronçon branlant, il s'était passé encore une heure. A l'arrivée, plusieurs canonniers s'effondrèrent. On les porta jusqu'à la grande fontaine et on les trempait dans l'eau. Celui qui reçut un logement au centre de la ville faisait partie des heureux au contraire de ceux qui durent se contenter d'un pauvre logis à une bonne demi-heure de la ville, sans compter la maigre subsistance reçue.

Le matin suivant, un dimanche, les premiers se plaignirent de cloques. Mais les trompettes sonnaient, les attelages piaffaient sur les pavés, les cloches des églises carillonnaient: la marche en direction de Romont commença. A midi, on s'arrêta à côté d'une auberge. Le soir, avant de rentrer dans la petite ville, on échangea les bonnets de police avec le lourd et imposant shako. Un des canonniers s'aperçut qu'il avait laissé son «Kübel» (= shako) à l'auberge, deux heures auparavant.

A l'appel principal, la batterie apprit qu'une marche particulièrement épuisante jusqu'à Lausanne les attendait le lendemain. C'est pour cette raison que tout le monde dut prendre des chiffons et du talc chez le fourrier. Dès le lendemain, ces bouts d'étoffes, bien imbibés de graisse, devaient être mis autour des pieds à la place des chaussettes.

Canon de six livres, ordonnance 1843

Le conseil était judicieux. De plus, il y avait, cette fois-ci, deux auberges sur la route, près d'Oron, qui servirent, à la pause de midi, du vin vaudois, trouble mais vigoureux. Ce vin sembla donner des ailes aux canonniers: l'après-midi, on chanta beaucoup et on arriva au but une demi-heure plus tôt que prévu.

Le commandant télégraphia à Lucerne: «La batterie marche à la perfection: pas de malades, uniquement quelques pieds écorchés. Partout un excellent accueil, parfois même trop bon». En faisant cette remarque, il pensait sûrement aux Fribourgeois qui servaient si généreusement quelques «Zwölfer» dont les conséquences étaient encore visibles le lendemain çà et là.

Avant d'être libéré, tout le monde chargea à nouveau tout le matériel sur les wagons. Le 15 mai promettait d'être sans nuage. Depuis le train, les Lucernois faisaient des signes de la main aux vendangeurs et vendangeuses et jodlaient en même temps. En réponse, ils recevaient la plupart du temps un vibrant «Vive la Suisse!» (en français dans le texte).

Les premiers jours à Genève

Au début de l'après-midi, la batterie marcha de la gare jusqu'au Rhône et, de là, à la caserne de Hollande. Le colonel Ziegler et son adjudant reçurent une bonne première impression de nos Lucernois. Moins bonne fut l'impression que donna la vieille caserne délabrée avec ses cantonnements sombres au rez-de-chaussée, dans lesquels les hommes durent prendre leurs quartiers à 20 ou 30 par chambrées pour les semaines suivantes. Chaque lit était fait de deux chevalets, de quelques planches ainsi que d'une paillasse dur comme la pierre faite de feuilles de maïs pressées. En plus, chacun 'toucha' un sac de couchage en toile ainsi qu'une couverture de laine.

Dès leur première sortie, nos artilleurs constatèrent qu'il y avait des Genevois et d'autres Suisses, qui les saluèrent amicalement, mais qu'il ne manquait pas non plus de Savoyards, d'Italiens et de Français qui leur montrèrent qu'ils n'étaient pas les bienvenus. Le fait le plus marquant fut le refus d'une serveuse dans un restaurant qui fit comme si le militaire suisse n'existait pas.

Il n'y avait pas de petit déjeuner à la caserne. Les soldats devaient se le procurer eux-mêmes dans les auberges environnantes. Après quelques commencements difficiles, ils trouvèrent deux cafés qui convenaient. Dans l'un on servait une soupe de farine consistante dans laquelle les connaisseurs rajoutaient un verre de vin rouge. Dans l'autre, un menu, que des anciens, qui se rappelaient leur service à Naples, avaient ramené en Suisse: du pain, un oignon cru avec du sel et un verre de schnaps pour accompagner le tout.

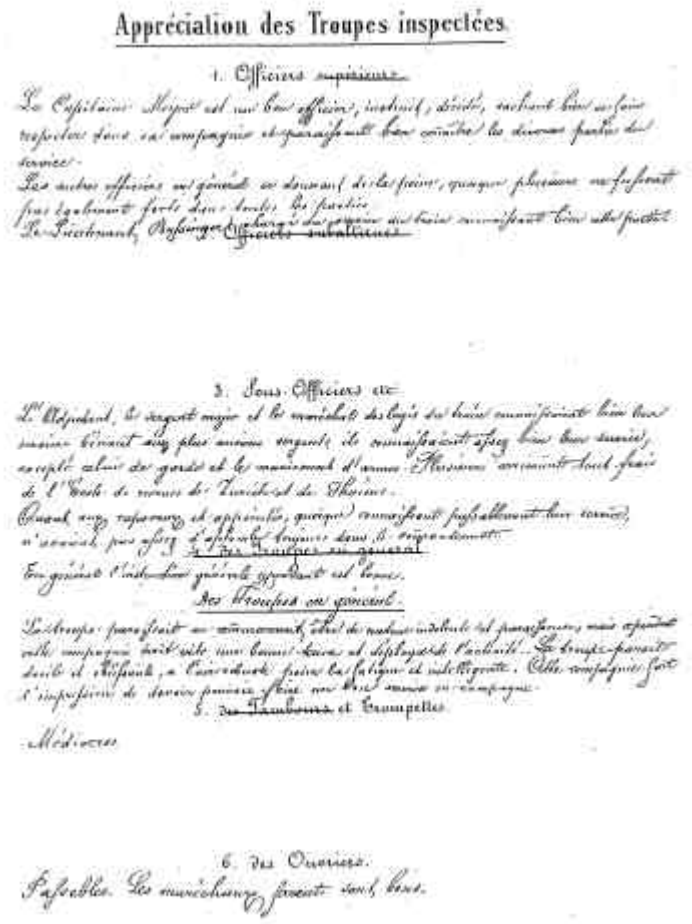

Appréciation des Troupes inspectées

1. Officiers supérieurs

Le Capitaine Meyer est un bon officier, instruit, décidé, exécutant bien un service respectez dans sa compagnie et paraissant bien connaître les diverses parties du service.
Les autres officiers ont généralement de bonnes qualités, quoique plusieurs ne fassent pas également forts dans toutes les parties.
Le Lieutenant, Rosinger, Chargé des canons est bien connaissant bien cette partie.
~~Officiers subalternes~~

3. Sous Officiers etc

L'Adjudant, le sergent major et les maréchaux des logis des trois compagnies bien bons sujets. Quant aux plus anciens sergents, ils connaissent assez bien leurs devoirs, excepté ceux des gardes et les maréchaux d'armes. Plusieurs connaissent tout fait de l'Ecole de canons de Thun et de Thérimes.
Quant aux caporaux et appointés, quoique connaissant passablement leur service, n'avaient pas assez d'autorité longtemps dans la compagnie.
~~4. Des troupes en général~~
En général l'esprit dans la troupe en général est bon.
Des troupes en général.
La troupe paraissait au commencement, chez de nombreux individus, mal pourvue, mais cependant cette compagnie était vite mise bonne tenue et disciplinée à l'exercice. La troupe paraissait docile et obéissante, a l'exercice faisant les fatigue et intelligente. Cette compagnie fait l'impression de devoir prouver ~~[illegible]~~ comme en campagne.
5. ~~Des Tambours~~ et Trompettes.
Médiocres

6. Des Ouvriers.
Faibles. Les maréchaux seuls bons.

Les lecteurs du «Luzerner Tagblatt» apprirent par une lettre d'un soldat que Genève était une très belle ville, aussi animée que Paris, avec des habitants venus de tous les coins du monde. «Tonnerre! Maintenant je comprends pourquoi Napoléon désirait prendre des villes pareilles. Mais il ne l'a pas encore et il ne l'aura jamais».

Instruction

Jour après jour avait lieu l'instruction, le matin principalement sur la plaine de Plainpalais, l'après-midi dans la cour ombragée de la caserne. Pour toute éventualité, la batterie emportait 200 cartouches et 100 boîtes à mitraille. Au programme, il y avait l'école de soldat et l'école de batterie, le service de garde, atteler et désatteler les chevaux, la prise de position, la mise en direction, le service de la pièce ainsi que la théorie sur les munitions et le comportement au combat. Pour varier, il y avait les tirs aux fusils ou des petites marches dans les environs, pendant lesquelles on exerçait l'estimation des distances. On tirait aussi au canon, mais on ne le fit qu'une seule fois, car déjà dès le premier tir, un boulet traversa la frontière en ricochant. Dès ce jour, les canonniers durent se contenter de tirs à blanc qui avaient pour but essentiel d'habituer les chevaux au feu d'artillerie.

Ce n'est que dans la nuit du 11 au 12 juin, que l'on frôla un incident sérieux. Un incendie important éclata devant la ville, il s'agissait peut-être d'une tentative de diversion visant à libérer les pirates d'Evian de leur captivité. Même notre batterie lucernoise fut alarmée. Cependant l'assaut sur le pénitencier n'eut pas eu lieu et le retour aux sacs de maïs était à nouveau possible.

Les choses devinrent plus sérieuses lorsque les artilleurs durent protéger une position de tir soutenus par les carabiniers argoviens. Quand l'ennemi donna l'assaut, les soldats d'infanterie se défendirent en tirant et en assénant des coups de baïonnette, pendant que les canonniers chargeaient les attaquants à coups de sabres et de crosses.

La grande inspection fédérale

Le 18 juin, le colonel Ziegler inspecta la batterie 12 qui comprenait 7 officiers, 163 sous-officiers et soldats, 19 chevaux de selle et 84 chevaux de trait. Son rapport détaillé à l'attention du Département fédéral militaire avec copie au Conseil d'Etat lucernois a été conservé. Nous y apprenons que les hommes de la batterie sont intelligents, bien instruits dans la lecture et l'écriture et sont en bonne santé. Cela prouverait que le canton de Lucerne se donne de la peine pour choisir soigneusement ses artilleurs.

On ne pouvait malheureusement pas évaluer le plus important, à savoir le feu de la batterie. Des manques apparaissaient dans la propreté et dans la manipulation des douze fusils dont personne ne se sentait responsable parce que ces armes passaient de main à main durant les tours de garde. On releva aussi des lacunes dans

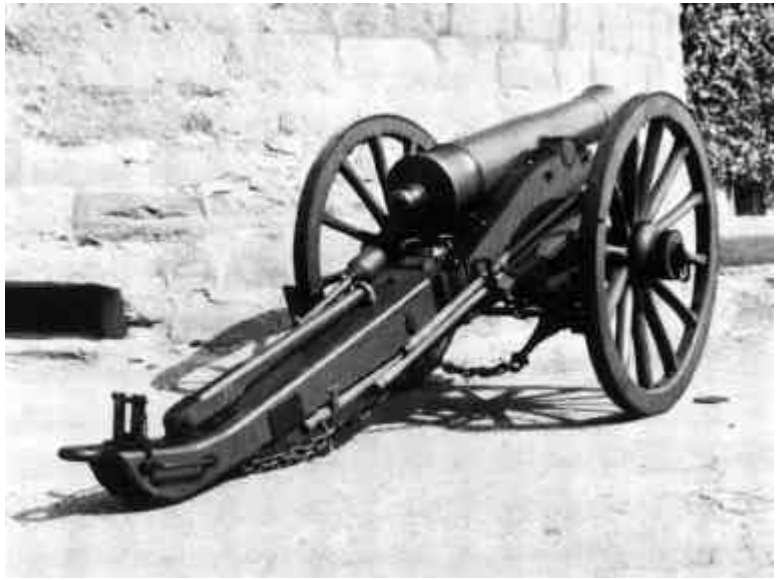

Obusier long modèle 1850 (Musée militaire vaudois)

l'administration. L'insuffisance et la vétusté de la pharmacie de campagne amenèrent même à un échange de courrier avec le commissaire des guerres de Lucerne. Ces constatations n'ont cependant pas bouleversé nos artilleurs , puisque le sévère colonel confédéré finissait son rapport par ces mots: «Je crois que la batterie peut, en cas de situation critique, bien servir le pays».

De même, les Lucernois firent une impression favorable lors de la visite d'un officier prussien de haut grade, accompagné du général Dufour, âgé alors de 73 ans.

Permission de sortir

Les soldats de la batterie recevaient régulièrement la permission de sortir. Pendant ces sorties, il y avait en général une bonne ambiance. L'entente avec les carabiniers argoviens était particulièrement bonne. Quand on passait une soirée ensemble dans une brasserie, deux tonneaux de bière vides restaient sur le carreau.

De temps en temps, les sous-officiers genevois invitaient leurs camarades, alors que la société des officiers offrait un banquet au capitaine lucernois et aux

officiers subalternes. Les «Grütlianer» déclarèrent que leur foyer (le local de la société) était à la disposition de tout militaire, le matériel de bureau inclus.

Ce fut un honneur exceptionnel pour nos Lucernois d'être invités dans son beau local par la Société des Grenadiers, société si riche en traditions. Le sergent Eduard Hägi adressa des mots si aimables de remerciement pour l'invitation et l'accueil, que deux robustes Genevois le prirent sur leurs épaules et le portèrent devant le président sous les applaudissements enthousiastes. Ce dernier annonça que, désormais, la maison, les jeux de boules et le jardin, réservés habituellement aux seuls membres, seraient toujours à la disposition des invités de cette soirée.

Bien différente fut l'invitation adressée à quelques sous-officiers, de faire honneur à une Lucernoise qui, habitant Genève, souffrait quelquefois du mal du pays, et se réjouirait énormément de recevoir leur visite. L'avant-garde, une patrouille de deux, comprit vite ce que les dames parfumées sur leurs canapés en peluche attendaient d'eux. Le correspondant ajouta qu'il y avait à l'époque 3'000 prostituées enregistrées à Genève, et qu'il fallait en ajouter 2'000 autres qui se dérobaient à tout contrôle.

Des scènes fâcheuses ont laissé une impression profonde à nos Lucernois, quand des réservistes genevois furent appelés et furent aussi logés dans la caserne de Hollande. Dans leurs dortoirs, une ambiance bruyante régnait en général jusqu'au petit matin. Des alcools forts circulaient, dont un particulièrement réputé s'appelait «Kalter Bischof». Des femmes misérables, qui arrivaient avec leurs enfants devant la caserne pour demander un peu d'argent, se faisaient assez souvent rejeter grossièrement par leurs hommes à moitié ivres.

Les dimanches, pour toutes les troupes de la garnison, l'inspection et la parade figuraient régulièrement à l'ordre du jour. Quand le «Journal de Genève» écrivait le lendemain un article favorable sur notre artillerie, la presse de Lucerne transmettait cette information avec fierté à ses lecteurs. Un tel spectacle devait impressionner les Genevois puisqu'il ne manqua jamais de public pour de telles occasions.

Ces jours-là, une fête de tir cantonal genevois eut lieu. La coupe d'une valeur de 140 francs, offerte par nos artilleurs pour la planche des prix, fut une preuve supplémentaire de la bonne entente qui régnait avec les indigènes. Ceux-ci enrôlèrent sans hésiter nos canonniers pour leur cortège dominical de la fête du 10 juin.

Plus de solde, s'il vous plaît!

Les coûts élevés de la vie firent, qu'avec la solde, on n'allait pas loin dans la ville du Rhône. Le soldat recevait à l'époque un demi-franc par jour, mais seule la moitié de cette somme était payée cash et devait suffire pour le repas du matin et les

sorties.

Dans ces désagréables conditions, les sous-officiers de la batterie prirent la plume et, dans la quatrième semaine de service, adressèrent, au nom de tous, une lettre à «Au Département militaire, à l'intention du haut Conseil d'Etat du canton de Lucerne». «On s'est vu contraint de rédiger une pétition pour informer les plus hauts responsables... Dans le service actuel à Genève, seul le vin s'achète facilement, mais tout le reste, même les moindres repas, sont incroyablement chers.» Pour celui qui ne reçoit pas d'argent de sa famille, il est impossible de vivre avec sa solde. En se référant à la bonne réputation de la Bttr 12, on croit que les très distingués Messieurs devraient accorder sans délai une petite compensation à ceux qui sont soumis aux obligations militaires et «qui se mettent à la disposition de la patrie, pour leurs sacrifices importants, étant donné que la plupart a déjà fait plusieurs cours de répétition». Signé par sept sergents, dix caporaux et deux appointés.

Le retour au pays

Avant que n'arrive une réponse de Lucerne, les préparatifs du retour commencèrent. On prit le train jusqu'à Neuchâtel, cette fois-ci sous une pluie abondante. Avant Yverdon, une roue chauffa, juste au-dessous d'un lot de munition de guerre. A leur arrivée, les soldats qui, pendant le trajet avaient gardé les pièces d'artillerie sur les wagons ouverts, ressemblaient à des ramoneurs trempés. De Neuchâtel, à pied on rejoignit Aarberg le premier soir et Soleure le lendemain à midi, assez tôt encore pour prendre le train pour Lucerne via Herzogenbuchsee et Olten. Là, il fallut tout de suite débarquer du train et marcher avec le shako (haut comme une tour) sur la tête, vers la place de la Poste, «accueillis avec enthousiasme par les habitants».

Avant le licenciement, le directeur militaire lut une lettre dans laquelle le Colonel Ziegler établissait «un constat extrêmement honorable» pour la batterie et informait que le Gouvernement avait décidé la veille de payer aux sous-officiers et à la troupe deux jours de solde supplémentaires, les frais de repas en plus. Les officiers reçurent un «Abendtrunk».

Cette fois-ci à Lucerne, on distribua aussi des billets d'hébergement à ceux qui n'habitaient pas dans la ville, mais beaucoup préférèrent rentrer à la maison et revenir le lendemain avec le premier train du matin.

Les journaux locaux vantèrent les connaissances militaires et l'attitude remarquable des Lucernois, alors que «Der Bund» faisait remarquer qu'ils avaient mieux appris à connaître Genève et qu'une quantité de préjugés avaient été dissipés. Les rapports quotidiens amicaux et l'échange de sentiments patriotiques et confédéraux

avaient porté leurs meilleurs fruits et ce tant pour les Genevois que pour les Suisses alémaniques.

Les troupes cantonales qui, en 1860, firent leur service à Genève en portant le brassard fédéral, ne pouvaient pas rattraper les défaillances des diplomates. A Paris, on sut à quel point les Suisses, et non seulement les Genevois, furent divisés sur la question savoyarde. Quand les Savoyards se furent finalement prononcés dans un vote, adroitement mis en scène , contre la partition de leur pays, Napoléon III n'eut plus besoin de prendre des égards envers les revendications de la Confédération. Bien sûr, le Conseil Fédéral s'adressa dans cette affaire aux Puissances qui avaient signé le traité de Vienne de 1815, mais sans succès. A l'étranger, l'image de la Suisse fut altérée. Le jeune État fédéral avait visiblement encore beaucoup à apprendre en ce qui concerne la politique étrangère. Cela n'a pas nui aux fiers souvenirs des artilleurs lucernois de la Bttr 12.

Etude

L'AFFAIRE DE SAVOIE VUE PAR ADRIEN NAVILLE

David FOLDI

Jaques Adrien Naville (Archives de la famille Naville).

Jaques *Adrien* Naville (1816-1880) connut une courte carrière politique. Après avoir fait des études d'avocat, il fut nommé maire des Eaux-Vives en 1842 et élu Conseiller d'Etat en décembre 1845. Mais comme il était du parti conservateur, il fut destitué en octobre suivant lorsqu'une révolution portait les Radicaux de James Fazy au pouvoir. Tous les Conseillers sortants reçurent ensuite une facture pour les dégâts qu'ils auraient provoqués par leurs décisions pendant la journée révolutionnaire du 7 octobre 1846 et dont le montant s'élevait à 42500 francs. Les protestations des Conseillers contre cette «souveraine injustice» n'eurent aucun effet et ils finirent par payer. Ecœuré, Naville songeait d'abord émigrer en Amérique («le seul pays protestant au monde» disait-il), mais en fut dissuadé en apprenant que les mouvements démocratiques y étaient encore plus forts qu'ils ne l'étaient à Genève. Il décida alors de se fixer en Alsace. Là, il fut touché par les injustices faites à ses coreligionnaires. Il y ranima la communauté protestante, fit venir des pasteurs et alla jusqu'à officier lui-même des cultes en leur absence. En 1854, il revint à Genève pour devenir l'un des moteurs de la Société évangélique, une association philanthropique qui défendait les victimes de l'intolérance tout en luttant pour la liberté religieuse. Dans le cadre de ces activités, Naville fit de fréquents voyages à Paris et à Londres où il nouait des relations avec différentes personnalités des classes dirigeantes. Ces contacts devaient lui servir en 1860, lorsque la question de réunir la Savoie à la France devint de l'actualité.

Comme la Grande Bretagne était signataire des traités de 1815 qui garantissaient la neutralité de la Savoie du Nord, Naville s'adressa à un membre du parlement britannique afin de lui demander son aide et ses conseils. Son correspondant, Arthur Fitzgerald Kinnaird parla en haut lieu et prépara la venue à Londres d'une députation suisse dont Naville fit partie[1].

La famille Naville conserva les lettres entre Naville et Kinnaird, une correspondance qui donne un aperçu intéressant du point de vue genevoise de la situation.

Lettre de remerciements du président de la Confédération Frey-Herosée à Naville (Archives de la famille Naville).

Genève, le 11 janvier 1860

Cher Monsieur Kinnaird,

Permettez-moi de m'adresser à vous de nouveau comme à un ami de Genève pour obtenir s'il est possible quelques éclaircissements sur un sujet qui est pour notre patrie politique et protestante de la plus haute gravité.

J'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir l'été dernier quand je passai à Londres des inquiétudes vagues que nous donnaient les projets supposés d'annexion de la Savoie à la France. Les projets à en croire divers indices paraissent se reprendre en ce moment une nouvelle consistance. Le Congrès ne se réunissant pas, les affaires de l'Italie se traitent diplomatiquement entre les cabinets, surtout en ce moment entre Londres et Paris. En même temps, les journaux, les brochures qui poussent à la réunion à la France de la Savoie et de Nice reprennent une voix beaucoup plus forte qu'elles n'avaient eu depuis quelque temps.

Vous savez de quelle immense importance il est pour la Suisse, et surtout pour Genève, que la rive sud de notre lac et la vallée de l'Arve (soit le Chablais et le Faucigny) ne deviennent pas français. Si ce malheur arrivait, notre canton serait une petite langue de terre toute enclavée dans la France, dominée par elle de tous côtés, au point de vue militaire, au point de vue des douanes et des intérêts matériels et encore plus au point de vue moral. En effet, 10000 Savoyards qui habitent chez nous et 8000 Français deviendraient 18000 Français dans un canton de 65000 âmes. Nous serions à la merci de la France pour tous nos approvisionnements, inexistants sur notre petit territoire. Toute défense militaire serait impossible. Genève serait hors de la ligne de défense possible de la Suisse. En cas de guerre, la France nous occuperait. La route du Simplon serait ouverte alors à la France qui posséderait les défilés et pourrait toujours facilement forcer l'entrée du Valais et de là gagner l'Italie par Domo d'Ossola.

Kinnaird

Enfin l'influence d'un grand pays voisin catholique sur une petite enclave nous dénationaliserait d'une manière fatale et notre chère Genève protestante et libre finirait bientôt sous la main de la France catholique et plus ou moins despotique.

Le seul moyen d'échapper à ce danger c'est, avec le secours de Dieu, de réunir à la Suisse les deux provinces

savoisiennes (le Chablais et le Faucigny) qui sont comprises dans la neutralité perpétuelle de la Suisse aux temps du traité de Vienne et du second traité de Paris de 1815, neutralité qui fut alors reconnue inséparable et voulue par les Puissances signataires. Les provinces comprendront la rive sud du lac, la vallée de l'Arve et le Salève qui forme le bassin des eaux du Léman et entre dans sa ligne de défense. Elles convergent nécessairement au lac ou à Genève.

Ce qui serait avant tout préférable pour nous ce serait qu'il ne fût rien changé à l'état actuel et que tout la Savoie demeurât sarde. Ce serait aussi le mieux pour l'équilibre européen afin que la Zone de Gênes à Anvers demeurât neutre en entier. Mais s'il est sincèrement question de l'annexion de la Savoie à la France, alors il faut prévenir le danger et faire des efforts pour annexer à la Suisse le terrain neutralisé du Chablais et du Faucigny. Dans cette crainte, notre Conseil fédéral a soumis aux Puissances un mémorandum afin d'être appelé éventuellement au Congrès.

Je prends la liberté de vous faire une demande à la quelle je mets beaucoup d'importance. Vous serait-il possible de savoir en haut lieu s'il est question de l'annexion de la Savoie à la France et de me dire quelque chose à cet égard? Il faut en effet que nous agissions promptement en cas d'affirmation et que nous fassions des démarches pour conjurer le danger que je vous ai signalé.

Et dans ce cas aussi voudriez-vous, cher Monsieur, vous qui aimez Genève et le Protestantisme, user de votre crédit et parler en notre faveur auprès des Ministres pour faire valoir la nécessité d'empêcher la France de nous entourer, de réunir le territoire neutre à la Suisse. Si vous avez besoin de quelques notes pour cela, je m'empresserai de vous les envoyer. Je n'ai pas besoin de vous dire que non seulement moi, mais bien d'autres amis chers à vous en auraient une profonde reconnaissance.

Recevez, cher Monsieur, l'assurance de mon respect et de mon attachement.

J. Adrien Naville

Pall Mall East, le 18 janvier 1860

Cher Monsieur Naville,

L'annexion de la Savoie à la France a été plaidée et elle serait funeste comme vous le dites. Je parlerai sur ce sujet à Lord Palmerston[2], soit à Lord John Russell[3]. Mais si les Savoyards résistent, cela ne peut pas se faire. Votre politique serait donc de les exciter contre l'annexion. Avec Cavour pour ministre vous pouvez aussi traiter comme avec un vrai patriote et vous pouvez aussi lui représenter ainsi qu'à d'autres que si le Roi de Sardaigne était assez faible pour céder la Savoie, il deviendrait un parvenu en comparaison de ce qu'il est maintenant. Il conserverait un royaume qui n'est pas vieux de plus d'un

Russell

siècle et demi et abandonnerait une possession qui est à peu près la plus ancienne de l'Europe moderne, l'ancienne maison de Savoie en étant maîtresse depuis le commencement du XIIe siècle. Peut-être l'Empereur a-t-il envie de Nice et de ses environs pour augmenter son pouvoir sur la Méditerranée. L'annexion de ce pays à la France serait un objet tout différent, ce n'était pas une des parties originelles de la Savoie et quelques personnes pensent (non pas moi) qu'elle ne serait pas opposée à l'annexion. Dites-moi si vous pensez que je puis faire quelque chose de plus pour vous aider.

A. Kinnaird

Genève, le 25 janvier 1860

Cher Monsieur Kinnaird,

J'ai reçu votre lettre avec reconnaissance. Mais comme les événements paraissent se hâter, je dois vous répondre sans délai. Vous pensez que l'annexion de la Savoie à la France n'est encore qu'à l'état de pourparlers et qu'elle ne peut se faire si la Savoie y résiste? Une foule de circonstances locales et de nouvelles qui nous reviennent de divers côtés nous font voir que l'affaire dans l'esprit de la France et de la Sardaigne avance chaque jour. Je n'en citerai qu'un seul exemple, c'est que les journaux officieux ou semi-officiels de Paris aux quels cette question avait été interdite ont commencé hier à la traiter ouvertement. D'autres motifs particuliers nous en donnent la conviction.

Quant à la volonté de la Savoie même, soyez certain qu'elle ne sera pas un obstacle. Les Savoyards sont fidèles à leur ancien Roi par tradition, mais ils sont las de donner leur argent et d'être fort chargés d'impôts pour l'Italie qui ne leur rend rien en améliorations et de verser le meilleur de leur sang pour la Lombardie ou l'Italie centrale qui leur sont absolument indifférentes. Aussi, dès que le Roi paraîtra les abandonner, ils passeront volontiers à la France dont ils parlent la langue et dont ils ne sont pas séparés par la barrière des Alpes. Vous n'en verrez que bien peu s'y opposer.

Quant au Roi et M. de Cavour, je crois que le Royaume d'Italie a plus de prix à leurs yeux que le vieux berceau de la maison de Savoie et qu'ils en ont fait in petto le sacrifice depuis longtemps. Ce serait se bercer d'illusions que de croire qu'il en soit autrement.

Tout cela est triste pour nous, car il était infiniment préférable pour la

Suisse et pour Genève que la Savoie demeurât la propriété de la Sardaigne de qui nous n'avons jamais rien à craindre et dont les intérêts se rapprochent en général des nôtres. Ce sera une nouvelle atteinte aux traités de 1815 et un agrandissement au profit d'un puissant voisin qui nous entourera d'encore plus près qu'il ne fait. Ainsi pour nous rien n'est aussi désirable que le status quo.

Mais si l'annexion doit s'accomplir, alors comme j'ai eu l'honneur de vous le signaler, le danger deviendrait immense pour nous et pour la Suisse si le Chablais, le Faucigny et une partie du Genevois n'étaient pas annexés à la Suisse. Je ne vous répéterai pas les motifs que je vous signalais il y a quelques jours, mais par l'envahissement intérieur de Français chez nous, par l'influence extérieure qui nous entourera de toutes parts, par la perte de notre neutralité qui nous livrerait à la France en cas de guerre, ainsi que la perte du Simplon, notre chute en mains de la France serait inévitable. C'est pourquoi, cher Monsieur, je vous prie de nouveau très instamment et ce n'est pas en mon nom seul que je le fais d'agir auprès de vous puissants amis en faveur du status quo ou si l'annexion est inévitable pour que le Chablais, le Faucigny et la partie du Genevois qui va jusqu'au nord d'Ugine soient cédés à la Suisse.

Un correspondant de Paris d'aujourd'hui qui se prétend bien informé dit que l'Empereur ne consentirait à la cession de ces provinces à la Suisse à condition que la Suisse conclurait avec lui un traité offensif et défensif. Jamais la Suisse ne consentirait à cette considération. La neutralité est la vie de la Suisse, nous le savons et rien ne nous la force d'abandonner. C'est parce que le territoire en question a été neutralisé avec la Suisse et dans un intérêt européen qu'il doit être annexé à la Suisse.

Je prends la liberté de vous envoyer une brochure faite par un de mes parents. Cet écrit qui paraît ce soir même a cette importance qu'il vient d'un protestant connu, M. de la Rive, parent et ami fort intime de M. de Cavour[4]. Vous pouvez juger en la lisant de l'état de la question ici et des seuls efforts que nous puissions faire en Savoie. Du reste, si l'on consultait le Chablais et le Faucigny il me paraît évident d'après ce que j'ai appris que le choix de la grande majorité des habitants serait d'être réunis à la Suisse plutôt qu'à la France.

Palmerston

De la Rive

Je prends la liberté d'envoyer aussi cette brochure à Lord Shaftesbury[5]. Je sais que vous parlez avec lui sur toutes ces questions et je vous prie de vouloir bien lui recommander chaudement les intérêts de notre pays.

Après l'annexion de ces provinces à la Suisse, viendra une autre question bien solennelle pour Genève. Que faire de ces provinces? Un canton avec Genève pour chef-lieu ou un canton à part? Hélas! dans l'un comme dans l'autre cas, la majorité des Genevois sera catholique. C'est là le côté bien affligeant pour nous de toute cette affaire. Mais ceci est une seconde question fort compliquée que je ne puis pas traiter ici et au sujet de la quelle je vous écrirai plus tard, si cela devient nécessaire.

Veuillez recevoir mes vifs remerciements pour l'intérêt que vous voulez bien porter à cette affaire et pour les bons offices que vous nous rendez. Le Seigneur vous en bénisse.

J. Adrien Naville

Pall Mall East, le 8 février 1860

Mon cher Monsieur Naville,

Vous serez très intéressé par le discours de Lord Shaftesbury dans *The Times* dont je vous envoie copie. Il a parlé avec beaucoup de vigueur et de son propre cœur et je pense que le débat influencera conduite de la France. Nous en aurons dans la Chambre des Communs, bien que *The Times* ne vous soutienne pas, car ce journal pense que l'affaire est un fait accompli. Je ne partage pas ce point de vue et je vous conseille vivement de faire agiter la question autant et aussi largement que possible. Faites tenir des assemblées publiques et montrez que la majorité des Savoyards ne souhaite pas abandonner leur ancienne allégeance. Les journaux français prétendent que c'est le vœu de la Savoie d'être annexée. Votre affaire c'est de démontrer le contraire. Je travaille beaucoup pour vous.

A. Kinnaird

Lors d'une assemblée populaire tenue à Genève le 3 février des discours enflammés se succédaient, exhortant les Suisses à se préparer à la guerre et appelant les Savoisiens à la résistance. La réunion produisit un tour de force: la réconciliation

entre conservateurs et radicaux, unis dans leur opposition à l'annexion française. Naville voyagea à Paris d'où il renouvelait ses espoirs d'une solution diplomatique:

Paris, le 7 mars 1860

Mon cher M. Kinnaird,

Partant qu'il y a encore un faible lueur d'espoir que l'annexion de la Savoie à la France ne se fasse pas, permettez-moi de vous en parler encore une fois. Nous avons été reconnaissants du langage tenu dans les deux chambres du Parlement sur cette question. Malheureusement, les grandes Puissances ont bien vite dit que tout en désapprouvant l'annexion, elles ne voulaient passe se brouiller avec la France pour cela. Dès lors, l'effet de leurs protestations sera bien affaibli. L'Autriche décidément ne s'y oppose pas, satisfaite de voir le Piémont obligé de faire un sacrifice. Le Piémont attend la votation par suffrage universel des Etats de l'Italie centrale pour obtenir en donnant la Savoie et Nice à l'Empereur des Français, le consentement de ce prince à l'annexion de l'Italie centrale. La Prusse et la Russie paraissent opposés à l'annexion de la Savoie, mais jusqu'à présent n'ont parlé ni haut ni ferme. Il n'y a que l'Angleterre dont l'opinion se soit montrée hautement et cependant Lord John Russell semble peu à peu s'être accoutumé à cette idée.

Mais puisque la question doit encore revenir solennellement au Parlement la semaine prochaine, nous espérons que l'opinion de l'Angleterre s'y manifestera d'une manière évidente contre cette annexion et que cela donnera une salutaire impulsion aux autres Puissances. C'est en vue de cette discussion que je désire vous mettre au fait de l'opinion de notre pays. J'arrive de Genève, quoique je vous écrive de Paris où je compte passer quelques semaines et voici ce que je considère comme la vérité.

La Savoie quoique mécontente du gouvernement sarde ne l'est pas assez pour demander la séparation du Piémont. Si vous lui offriez le choix et la fassiez voter librement aujourd'hui par province, je suis convaincu que les quatre et demi provinces du Sud voteraient plutôt pour la France que pour la Sardaigne et les deux et demi provinces du Nord pour la Suisse. Je ne crois pas ni à la puissance ni

Shaftesbury

Kern

à la sincérité des protestations que renferment quelques journaux annexionnistes français pour que la Savoie ne soit pas divisée. C'est une machination.

Quant à la Suisse, nous avons vu avec regret que Lord John Russell ait été même un moment «*uneasy*» sur la question de Savoie, se demandant s'il n'y avait pas de la part de la Suisse une ambition d'agrandissement. Il n'y en a aucune à Genève et en Suisse. On peut dire qu'il y a à peu près unanimité à désirer le *statu quo*, c'est à dire que la Savoie demeure à Victor Emmanuel. C'est sous tous les points de vue, protestant, politique, international, ce qui nous convient de beaucoup le mieux. Vous connaissez d'ailleurs assez bien l'esprit protestant de la vieille Genève (orthodoxe ou non) pour être certain que c'est avec effroi qu'elle voit s'approcher son annexion avec des provinces catholiques sardes. Et cependant, nous préférons hautement cette triste alternative à celle qui serait notre mort prochaine de voir la France occuper le Genevois, le Faucigny et le Chablais, et border la moitié de notre lac en tournant la porte du Simplon. Peut-être avez-vous pensé que nous nous préoccupions trop tôt de cette dernière alternative, mais quand on est secrètement inquiet c'est facilement ombrageux et prompt à devancer les événements par ses craintes. Les faits semblent d'ailleurs prouver que nous ne nous sommes pas inquiétés trop tôt. L'opinion du reste de la Suisse est la même qu'à Genève. J'ai eu hier une conversation prolongée avec notre ministre à Paris, M. Kern, qui est dans la même ligne d'opinion, savoir d'être avant tout du *status quo*, mais craintes sérieuses que la France n'accomplisse l'annexion et alors réclamation instante en faveur de la Suisse des provinces qui forment le bassin du Léman[6].

La France propose qu'on lui cède directement la Savoie et dit qu'elle n'a pas besoin de consulter *auparavant* le suffrage universel. Elle veut se mettre en possession, puis *après* elle fera ratifier la cession par quelque votation populaire à quoi l'on fera dire ce qu'on voudra. Mais il est clair que l'on connaît le résultat d'un vote dans les circonstances actuelles.

Vis-à-vis de la Suisse, on paraît revenir en arrière sur les espérances qu'on lui avait données de lui céder le Faucigny et le Chablais et l'on cherche à la rassurer en lui parlant de la neutralité conservée pour ces provinces lors

même qu'elles seraient françaises et en lui promettant une large zone libre de douanes. Tout cela ne peut que nous inquiéter au plus haut degré, car nous sommes conscients que non seulement la neutralité, mais l'existence indépendante de Genève et d'une portion de la Suisse occidentale en seront très gravement menacées.

L'opinion de l'Empereur est toujours assez impénétrable, mais il est fort à craindre qu'il ne soit influencé par l'opinion publique française qui désire vivement l'annexion et ne veut rien céder à la Suisse. C'est le langage de tous les partis à Paris et d'une députation savoisienne venue parler dans ce même sens. Les ministres sont tous opposés à la Suisse.

Dieu bénisse les délibérations et les conseils de votre chère Angleterre en cette matière comme en toutes. J'espère que la doctrine d'un utilitarisme presque cynique qu'y prêche M. Bright au lieu d'y être adoptée fera rebondir dans les cœurs tous les nobles, loyaux et généreux principes qui ont placé si haut votre nation[7].

J. Adrien Naville

le 16 mars 1860

Mon cher Monsieur Naville,

Je suis affligé comme vous par l'état actuel des affaires. La Savoie est effectivement annexée. Je pensais que M. Cavour aurait été plus ferme. Lord Derby[8] parla hier soir dans la Chambre des Lords où se déroula un débat animé. J'ai reçu votre lettre de Paris. La seule question pratique qui reste est celle de savoir comment mieux assurer la neutralité de la Suisse. Rien n'est assuré quand la force fait le droit, mais nous devons faire ce que nous pouvons en nous recommandant à Dieu. Si vous avez des suggestions précises, faites-moi en part. Je vous suis votre très obligé,

A. Kinnaird

Bright

Napoléon III avait à plusieurs reprises laissé entendre qu'il accepterait la réunion des trois provinces du nord de la Savoie à la Suisse, mais il n'avait jamais confirmé ces assurances par écrit. On fut néanmoins surpris d'apprendre que les gouverneurs de Chambéry et d'Annecy avertissaient leurs populations qu'elles

seraient bientôt appelées à se prononcer sur un projet de réunion où ne figurait point cette alternative. Aussitôt, des Savoisiens du Nord protestèrent par voie de pétition, une démarche dont Naville fit état:

18 mars 1860

Mon cher Monsieur Kinnaird,

La déclaration de la Savoie du Nord accompagnée des 11500 signatures d'habitants de Faucigny et du Chablais a été portée à Berne par les délégués du comité avec l'adresse destinée au Conseil Fédéral. Cette députation a été très bien reçue par M. Frey Herosée, Président du Conseil Fédéral[9]. Elle a visité ensuite les divers représentants diplomatiques des Puissances étrangères à l'exception de l'ambassadeur de France et de celui de Sardaigne dont les Gouvernements avaient reçu directement des adresses spéciales. Chez tous ces ministres la députation a reçu un bon accueil. Elle se loue particulièrement de celui qu'elle a rencontré auprès des représentants de l'Angleterre, de la Russie et de la Prusse. Celui de l'Autriche tout en étant bienveillant s'est montré un peu plus froid. Depuis l'impression de la déclaration le nombre des signatures s'est accru. Il dépasse en ce moment la chiffre de 12000.

J'ai appris de bonne source que la démarche de la députation savoisienne à Paris a été au moins en ce qui concerne le Faucigny décidée tout à fait en dehors des réunions régulières et officielles du Conseil provincial. Cela s'est arrangé chez l'un d'entre eux où l'on n'avait convoqué que des partisans de la France. Les habitants du Chablais et du Faucigny sont très mécontents de se voir ainsi traités contre leur gré.

Frey Herosée

Nous avons eu hier ici une assemblée populaire d'environ 3000 personnes au sujet de la question de Savoie. Plusieurs membres du gouvernement genevois y ont parlé. L'assemblée a voté l'envoi d'une adresse au Conseil fédéral pour lui témoigner la confiance du peuple genevois et le suppléer de maintenir énergiquement les droits acquis de la Suisse et des espérances légitimes.

J.Adrien Naville

La pétition des 12000 Savoisiens se heurtait à l'opposition du clergé, de la noblesse et de la bourgeoise qui se montraient tous hostiles au moindre

démembrement du pays.

En Suisse, la question brouillait toutes les données politiques. Alors que les scissions entre conservateurs et radicaux disparaissaient dans un élan patriotique, tant le Conseil fédéral que les gouvernements cantonaux se divisaient sur la conduite à adopter. Un parti réclamait la levée de troupes et l'occupation des provinces neutralisées, l'autre prêchait la modération.

Thouvenel

Le 20 mars, le Conseil fédéral demanda à Auguste De la Rive de se rendre à Londres pour y réclamer les bons offices du gouvernement anglais. Connaissant les nombreuses relations importantes que Naville entretenait en Angleterre, De la Rive le pria de l'accompagner en qualité de secrétaire. Ils se rencontrèrent à Paris où Kern et le général Dufour les mirent au courant de l'état de leurs négociations avec le gouvernement français. Naville dressa un compte rendu de son voyage:

25 mars 1860

M. de la Rive ayant été invité par le Conseil fédéral à se rendre à Londres pour appuyer officieusement auprès des ministres et spécialement de Lord John Russell avec qui il est en relations la note de la Suisse aux puissances en date du 19 mars m'a écrit de Paris où j'étais pour m'inviter à l'accompagner. Il motivait sa demande sur l'impossibilité où il était en ce moment d'emmener son fils William avec lui et sur les relations que j'ai moi-même en Angleterre. Je lui ai répondu par le télégraphe que j'acceptais et j'étais heureux de pouvoir aider en quelque chose cet excellent parent et ami, qui honore si fort notre pays par sa distinction en tous genres et en même temps, je me réjouissais de pouvoir faire quelque chose d'actif pour mon pays que je vois avec tant de chagrin à la veille de la crise la plus solennelle pour son existence. M. de la Rive arriva vendredi 23 mars à Paris dans notre hôtel et passa la journée à voir M. Kern et M. Dufour. Ces deux Messieurs avaient eu la veille une audience de l'Empereur dont ils étaient sortis assez attristés. Le Général Dufour paraissait même fort abattu. L'Empereur tout en les accueillant fort courtoisement ne leur avait guère donné d'espérance sur la question du Faucigny et du Chablais, si ce n'est de prendre la neutralité à sa charge et d'offrir des facilités douanières. Il avait attribué aux rapports de la députation savoisienne, qui disait que la Savoie ne voulait pas être démembrée, le

changement d'opinion qui se serait fait en lui depuis une note qui promettait ces provinces à la Suisse. (M. Dufour lui avait répondu que sur le vœu de ces provinces il était dans l'erreur, que leur désir était d'être Suisses.) Entre autres paroles, l'Empereur leur avait dit qu'il y a trois ans, dans l'affaire de Neuchâtel, la Suisse n'invoquait pas si fort les traités de 1815.

Malgré cette audience et celle donnée par M. Thouvenel, ces Messieurs ne pouvaient pas dire que la question fut absolument sans espoir[10]. Ils avaient reçu l'assurance que nul ordre d'occuper militairement la Savoie n'avait été envoyé à Lyon et que les troupes françaises revenant de Lombardie ne s'arrêteraient pas non plus en Savoie. En se mettant au fait de tout cela, M. de la Rive remit à Messieurs Dufour et Kern la protestation imprimée, accompagnée de 11500 signatures des habitants du Faucigny et du Chablais et une adresse spéciale envoyée par eux à l'Empereur pour leur appliquer leur désir d'appartenir à la Suisse à défaut de la Savoie. Cette pièce fut envoyée par M. Kern à M. Thouvenel. J'allai avec M. de la Rive chez le ministre de Prusse à Paris à qui nous remîmes une de ces adresses imprimées. Il nous dit que la Prusse marchait dans le même sens que l'Angleterre, que pour elle la question était de droit européen en ce sens que c'était un fâcheux précédent eu égard aux provinces du Rhin, mais que si on leur faisait à ce sujet des promesses formelles, ils seraient diplomatiquement obligés de s'en contenter. Il se montra du reste parfaitement bienveillant et amical pour nous.

M. de la Rive partit le soir même pour Londres, par un temps affreux. Je le suivis le lendemain par un temps tout semblable avec Madame de la Rive et ma fille aînée et nous arrivâmes heureusement à Londres le 24 à 10 heures du soir. M. de la Rive avait déjà eu audience de Lord John Russell qui l'avait bien accueilli, avait surtout écouté et l'avait remis au lendemain.

Le 25 au matin, M. de la Rive eut successivement audience de Lord John Russell et de Lord Palmerston. Ce dernier, plus ouvert que le premier, mais tout aussi bienveillant lui dit qu'il n'était pas encore trop tard, qu'il y avait quelque espoir pour la Suisse. Tous deux lui dirent qu'il fallait engager le Conseil fédéral à ne pas prendre de mesures militaires qui exaspéreraient l'orgueil français et pourraient tout gâter.

J. Adrien Naville

Le 24 mars, le jour même où De la Rive arrivait en Angleterre, la France et la Sardaigne signèrent le traité de Turin qui cédait la Savoie à la France. S'il ne pouvait plus être question d'empêcher l'annexion, De la Rive espérait encore pouvoir en modifier les conditions.

Les discussions entre De la Rive, Palmerston et Russell furent assez tendues. Tout en voulant se montrer bien disposés, les deux Anglais reprochèrent à la Confédération d'avoir gardé le silence lorsque l'annexion de la Savoie à la France avait été soulevée pour la première fois en 1859, ils regrettèrent que la Suisse eût si

longtemps retardé à invoquer l'intervention des Puissances garantes, ils déplorèrent les tentatives helvétiques de traiter seule directement avec la France et ils s'étonnèrent que l'on n'eût point pris dès le début des mesures énergiques stratégiques. S'ils déconseillaient maintenant l'occupation militaire des provinces neutralisées, ils insistaient sur la présence à Genève d'une forte garnison fédérale qui serait susceptible de déjouer tant les tentatives d'annexion que les provocations dont ils croyaient Genève menacée.

Ce ne fut pas sans peine que De la Rive parvint à répondre à ces critiques. Il donna des explications détaillées sur les positions géographiques, sur l'organisation militaire helvétique, sur les dangers que poserait l'annexion totale de la Savoie, sur la récente manifestation populaire dans le Nord de ce pays, sur les difficultés que l'on éprouvait à interpréter les évolutions, inconstances et caprices de la politique étrangère française. De la Rive se réjouit le lendemain lorsqu'il entendit Russell reprendre beaucoup de ses arguments dans un discours prononcé dans la Chambre des Communs. Le discours produit un grand effet dans l'opinion publique anglaise: dès lors, la question de Savoie cessait d'être envisagée comme un simple agrandissement de la France, mais plutôt comme une menace envers la Suisse.

Palmerston fut d'avis que la Confédération devrait faire elle-même la demande d'une conférence internationale pour régler la question. De la Rive envoya Naville sur-le-champ à Berne pour faire état de ses conversations au Conseil Fédéral[11]. Le gouvernement suivit les recommandations: il pria les Puissances garantes de la neutralité suisse de réunir en conférence, il nomma De la Rive ministre plénipotentiaire et il accéléra les préparatifs militaires. Naville fut chargé de retourner en Angleterre, muni des lettres de créances ainsi que des instructions précises que Berne donnait à De la Rive. Mais avant son départ, Naville s'arrêta à Genève d'où il écrivit à son ami Kinnaird.

Genève, le 26 mars 1860

Mon cher Monsieur Kinnaird,

Le Grand Conseil dans sa séance de samedi, après une courte discussion où le langage a été empreint de modération en même temps que d'énergie a voté à l'unanimité la demande du Conseil d'État d'un crédit de 200 mille francs pour subvenir aux dépenses urgentes dans le cas où des mesures militaires seraient prises. Quant aux mesures elles-mêmes, elles dépendent de l'autorité fédérale et non de l'autorité cantonale. Le Canton de Genève s'est borné pour le moment à devancer l'époque du casernement d'un bataillon d'élite et d'une batterie d'artillerie qui devaient être mis sur pied dans quelques semaines pour les exercices annuels. Il les a requis dès à présent.

Malgré des assertions dédaigneuses des journaux français en ce qui touche la manifestation du Chablais et du Faucigny, je puis vous assurer que cette démonstration a un caractère très sérieux. Les 12000 adhésions qu'elle a

Perrier

recueillies ont été données sans aucune pression quelconque. La déclaration rédigée par un comité de simples citoyens a été envoyée dans les villages et là elle a été couverte de signatures. Elle y était pourtant en butte à la mauvaise humeur de l'administration, à l'hostilité du clergé et à la rivalité d'une déclaration française qu'appuyaient la noblesse de Chambéry et les intrigues du parti français. Malgré tous ces obstacles, elle a été signée par des paysans, des marchands, des hommes de toutes les classes et un examen sérieux m'a convaincu que les neuf dixièmes au moins de la population de ces provinces désirant avec ardeur leur réunion à la Suisse. La continuation d'une semblable manifestation deviendra sans doute presque impossible dorénavant, puisque le traité est signé et qu'en fait la France est maîtresse aujourd'hui dans la Savoie. Tous les fonctionnaires publics ont d'ailleurs intérêt à l'étouffer, car en devenant Suisses, leurs positions tendraient à diminuer, tandis qu'en devenant Français ils espèrent les améliorer.

J. Adrien Naville

Une grande excitation régnait à Genève et un peu partout l'on s'attendait à quelque démonstration populaire, voire même à un soulèvement en Savoie qui ferait reculer la France. Kinnaird lui-même avait conseillé à Naville de «faire agiter» la question par des assemblées publiques et mouvements de foule. Sans doute n'imaginait-il pas la tournure que prendraient les événements. Le 30 mars éclata une curieuse affaire qui fut résumée par le *Journal de Genève*:

EXTRAIT DU JOURNAL DE GENÈVE DU 31 MARS 1860

Nous écrivions hier à 3 heures de l'après midi:

«Ce matin à 4 heures, une bande peu nombreuse d'hommes armés s'est emparée d'un bateau à vapeur stationné au Grand Quai et après avoir, par la force, contraint l'équipage à partir, s'est dirigée vers Thonon. Il paraît que le but était d'opérer sur ce point un débarquement pour soulever les populations dans l'intérêt prétendu de la cause Suisse.

On ignore encore si ce projet de descente a pu se réaliser, mais on croit généralement que cette tentative, aussi stupide que criminelle, n'a pas même eu

un commencement de réussite. Unis dans un sentiment commun d'indignation, tous les partis s'accordent à flétrir par une réprobation universelle et profonde cette entreprise insensée qui est aussi contraire aux intérêts de la Suisse qu'à ceux de la Savoie.»

La tentative dont nous venons de parler, n'a pas eu, en effet même un commencement de réussite. A 4½ heures, les Chasseurs du 20me accompagnés des trois Commissaires de Police, montaient sur le *Guillaume Tell* et atteignaient dans les eaux genevoises, entre Hermance et Bellerive, le bateau à vapeur *l'Italie* sur lequel était remonté à Evian, M. John Perrier, avec une trentaine de ses acolytes[12]. Ils ont été ramenés par le *Guillaume Tell* et conduits à l'Hôtel de Ville par la troupe, au milieu d'une foule immense qui témoignait unanimement l'indignation qui l'animait contre les auteurs d'une tentative dont le premier effet, si elle avait eu le moindre résultat, aurait été de jeter Genève

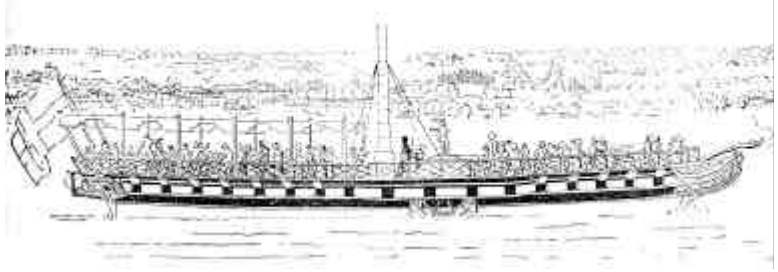

Le Guillaume Tell. Premier bateau à vapeur genevois, lancé le 28 mai 1823
15 x 75 pieds (environ 4,5 x 22 mètres), 12 chevaux, capacité: 200 passagers

et la Confédération toute entière au milieu des complications les plus désastreuses.

Du reste, tous les détails que nous recevons attestent qu'aucune descente armée et qu'aucune violation de territoire n'ont été la conséquence de cette échauffourée. Ainsi cette odieuse entreprise, dont les suites pouvaient être si funestes et dont l'issue touche au ridicule, n'aura eu pour résultat que de faire éclater à Genève, comme sur tous les points de la Suisse, le sentiment du respect des droits et de la nécessité de rester inébranlablement fidèles à l'autorité fédérale et aux principes de loyauté qui ont toujours fait le caractère comme la force de la politique suisse.

L'émissaire diplomatique britannique à Berne ne cachait guère son irritation

dans le message qu'il adressait à Lord John Russell:

Berne, le 31 mars 1860

Milord,

J'informai Votre Seigneurie hier par télégraphe de la tentative stupide de quelques 50 Genevois (certains rapports parlent de 80 ou 100) d'effectuer un débarquement à Thonon sur le côté sarde du lac, en vue d'y faire un soulèvement. Il semblerait qu'ils soient partis par bateau à vapeur pendant la nuit du jeudi et qu'ils fussent rejoints par un autre détachement venu d'Ouchy. Ils étaient en grande partie formés de la populace de Genève auxquels s'étaient mêlés quelques jeunes exaltés issus d'une classe supérieure. Certains ont effectué un débarquement sans armes, mais le peuple de Thonon, très naturellement, ne leur a témoigné aucune sympathie.

Le gouvernement genevois, dès qu'il en fut informé, envoya un bateau à vapeur avec un détachement de soldats qui ramenèrent les indisciplinés et les réduisirent en prison. Un grand rassemblement populaire comprenant, dit-on, presque 5000 personnes s'est réuni hier soir à Genève et a adopté une résolution condamnant cette entreprise. La motion a été ensuite transmise au Conseil fédéral.

Il serait en ce moment difficile d'imaginer un événement plus préjudiciable à la cause de la Suisse. On l'attribue par conséquent à des agents secrets hostiles. Pour ma part, je suis plus enclin à l'attribuer à la forte excitation qui règne actuellement à Genève.

Le gouvernement fédéral a chargé un commissaire d'enquêter sur les origines de cette tentative et de recommander de strictes mesures nécessaires à empêcher toute récidive.

E. A. J. Harris.

Perrier et ses hommes resteront plusieurs semaines en prison avant d'être relâchés suite à un non-lieu judiciaire. Mais l'affaire avait rompu l'entente entre conservateurs et radicaux genevois, incité le gouvernement fédéral à ordonner l'occupation militaire de Genève et servi de prétexte aux Français de mettre fin aux discussions concernant une éventuelle cession des trois provinces à la Suisse. Les autorités françaises et sardes s'occupèrent à préparer la votation où le peuple savoisien répondrait à la seule question de son éventuelle réunion à la France. Pour convaincre les Savoisiens, les Français faisaient miroiter les avantages économiques d'une nouvelle zone franche, mais ils employèrent aussi d'autres moyens, ainsi que releva la *Revue de Genève* dans son numéro du 11 avril 1860:

L'OCCUPATION ADMINISTRATIVE DES PROVINCES SAVOISIENNES NEUTRALISÉES

Nous lisons dans la correspondance parisienne de *l'Espérance*, organe

du Chauvinisme qui se publie à Genève.

«Vous avez vu dans *le Moniteur* que le gouvernement de l'Empereur a l'intention de sauvegarder les intérêts commerciaux du Chablais et du Faucigny, en établissant en faveur de ces pays frontières et limitrophes de la Suisse une zone commerciale semblable à celle qui existe déjà à Gex. D'autres concessions politiques seront encore faites à la Suisse au sujet des territoires neutralisés de la Savoie.

Il s'agit avant tout de faire voter les populations de la Savoie et de Nice sur leur annexion à la France. Ce vote aura lieu le 20 ou le 22, et quant aux territoires neutralisés, les autorités piémontaises resteront dans leurs fonctions jusqu'à près le vote des habitants de ces Provinces.

Ce procédé, on ne peut plus loyal de la France, ne saurait être méconnu de la part d'un gouvernement républicain, qui doit compter avec l'opinion populaire plutôt qu'avec les rancunes de la réaction européenne.»

Nous avons déjà dit ce que nous pensions de cette intention du gouvernement français, de sauvegarder les intérêts du Chablais et du Faucigny par l'établissement d'une zone commerciale. On avait eu aussi l'intention de donner à la Suisse ces Provinces nécessaires à la défense de son territoire, et l'on avait fait à cet égard les promesses les plus formelles, réitérées dans des termes qui ne permettaient aucun équivoque. Cela a duré quinze jours: combien de temps durera l'intention de créer une zone dans le Chablais, le Faucigny, et le Genevois!

Quant aux autres concessions politiques promises à la Suisse par le Moniteur, on sait ce qu'il faut en penser dès l'instant où les promesses récentes, comme les Traités anciens, tombent en désuétude au gré du plus fort.

Du reste, la manière dont on comprend la non-intervention française dans toute la Savoie et particulièrement dans les Provinces neutralisées, en dit assez pour que nous puissions apprécier à leur juste valeur les intentions et les promesses, les déclarations et les démentis officiels du Gouvernement de l'Empereur. On nous avait d'abord assuré la possession du Chablais, du Faucigny et d'une partie du Genevois; puis, cette assurance retirée à la suite d'une misérable comédie, dont vingt-cinq traîtres à leur pays ont été les principaux acteurs, on a déclaré vouloir s'entendre avec la Suisse pour le règlement de la question; puis on a solennellement promis de s'en référer aux Puissances européennes et de s'abstenir de toute occupation civile ou militaire du territoire en litige jusqu'à ce que le problème soit résolu.

Que reste-t-il de tout cela?

L'occupation militaire n'a pas encore eu lieu, mais l'occupation civile se poursuit publiquement, officiellement et rend la première superflue. Oui, l'occupation civile s'accomplit jour par jour, heure par heure aux yeux de la Suisse et des Puissances européennes qui n'ont pas l'air de s'en douter.

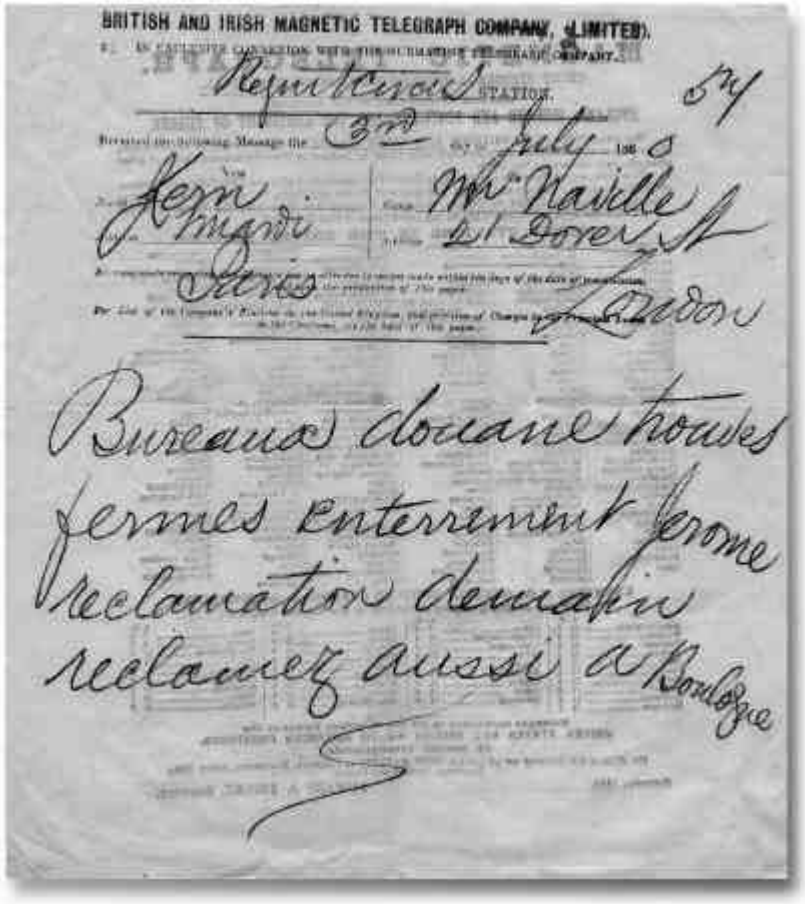
BRITISH AND IRISH MAGNETIC TELEGRAPH COMPANY, (LIMITED).

Regnitsaal STATION.

Received the following Message this 3rd day July 1878

Kern Mr Naville

Paris Douvres

Bureaux douane toutes fermes enterrement Jerome reclamation demain reclamez aussi a Boulogne

Télégramme de Kern à Naville annonçant la fermeture des bureaux des douanes en raison des obsèques de Jérôme Napoléon (Archives de la famille Naville).

Aux employés sardes sont adjoints des fonctionnaires français, sous le prétexte d'un inventaire des sels et du tabac que contiennent des magasins dont on prend provisoirement possession.

Partout où les Genevois circulaient librement, on leur demande des passeports, on les provoque, on cherche à leur rendre insupportable le séjour ou même le passage en Savoie, on les menace, on épie leurs démarches, on les maltraite, on les insulte. C'est la police française qui donne à la population savoisienne un avant-goût de l'avenir qu'on lui destine!

Le syndic de Saint-Julien, à une heure de distance de Genève, fait officiellement arborer le drapeau français. Un Savoisien, indigné de cette insulte au gouvernement sarde, qui est encore le gouvernement du pays, enlève ce symbole de trahison. Le syndic sarde donne aux carabiniers sardes, qui ont prêté, comme lui, le serment de fidélité au roi Victor Emmanuel, l'ordre d'arrêter et d'emprisonner cet homme. Il avait commis le crime de croire que jusqu'après le vote des Savoisiens et la décision des Puissances européennes, «les autorités piémontaises devaient rester en fonctions dans toute la Savoie.»

Les agents français pullulent dans le Chablais, le Genevois et le Faucigny; la menace et la corruption sont leurs armes ordinaires. Les partisans de la Suisse se voient déjà l'objet des persécutions, comme si le dernier mot était dit, comme si la Savoie entière appartenait à la France, en vertu de l'occupation clandestine que nous signalons à l'attention des autorités fédérales.

A Genève même, on a jeté dans toutes les rues, dans tous les quartiers, dans tous les établissements publics des agents secrets, payés pour tenir vis-à-vis des citoyens le langage ignoble de la provocation, de l'insulte, et fomentent des troubles sur lesquels on compte sans doute pour accomplir des desseins ambitieux. Ces gens ne sont point inquiétés, alors même qu'on pourrait leur demander compte d'une conduite contraire au droit des gens, et leur faire payer un peu cher la patente de leur honteuse industrie. Au contraire, les personnes venant de Genève sont aujourd'hui l'objet de toutes sortes de vexations dans les localités sardes qui nous avoisinent. C'est qu'à Genève règne la liberté, tandis que nos malheureux voisins sont déjà de fait livrés à la police française!

Enfin, et ceci c'est d'une extrême importance, le gouvernement français oublieux des promesses faites à la face de l Europe, envoie en tournée officielle, un représentant de la France, un Sénateur, M. Laity, qui au nom de l'Empereur prend possession des provinces sardes neutralisées en faisant arborer sur son passage les drapeaux de la France.

D'ici à quelques jours, l'occupation civile du Chablais, du Genevois et du Faucigny par le gouvernement de l'Empereur Napoléon III sera passée dans le domaine des faits accomplis: chaque jour se détache un des lambeaux de l'Administration sarde; c'est un rideau en loques derrière lequel se trouve l'Empire Français, dont on aperçoit déjà la police à travers les trous de l'étoffe.

Cela se passe comme pour les tableaux fondants: à mesure que s'efface un trait de l'ancienne image, il est remplacé par un trait de la nouvelle.

Et voilà ce qu'on appelle «un procédé on ne peut plus loyal de la part de la France, ", une " marque de déférence à l'égard de la Suisse et de confiance dans les décisions futures des Puissances européennes!»

Naville évoqua plusieurs des ces événements dans une nouvelle lettre:

le 12 avril 1860

Mon cher Monsieur Kinnaird,

Nous sommes ici sous l'impression pénible des événements qui se passent en Savoie. Hier encore, M. de Cavour promettait à la Suisse que la France ne prendrait point possession avant que le Parlement de Turin n'eût prononcé! Malgré cela, le Sénateur Laity, l'ami intime de Napoléon, vient de parcourir la plupart des provinces pour y réchauffer l'enthousiasme français avant la votation sur l'annexion qui doit avoir lieu par suffrage universel le 22 avril. C'est bien là réellement une prise de possession morale. Malgré les avis officiels donnés partout sur son passage la réception de M. Laity dans les provinces du Nord paraît avoir été très froide. Vous pourrez juger des dispositions du pays par ce fait que la Garde nationale de St Julien a donné sa démission plutôt que de consentir à faire la garde du drapeau français qu'on avait élevé sur la place publique.

Mais l'action énergique qu'exerce en ce moment le clergé savoyard qui pousse du côté de la France, l'intérêt de nombreux employés récemment nommés qui veulent conserver leurs places dans le gouvernement français, toutes sortes d'influence mises en œuvre pour agir sur les populations entraînent inévitablement la réunion d'un nombre de voix important en faveur de la France. En face de cette position, que feront les nombreux partisans de la Suisse dans la Savoie du Nord. Il est probable q'ils s'abstiendront de voter, car déposer un vote négatif serait à leurs yeux s'exposer en pure perte à des conséquences personnelles fâcheuses d'ailleurs. Ce ne serait pas pour eux un moyen de faire voir d'une manière claire leurs sympathies suisses puisque la question qui leur sera posée sera à peu près «*Voulez-vous être français, oui ou non?*» Or dire «*non*» pourrait signifier nous voulons rester sardes et plusieurs des partisans de la Suisse ne veulent point retourner sous le gouvernement du Roi qui les abandonne.

En face de cette marche progressive de la France vers l'enlèvement réel de la Savoie, nous aurions besoin pour ranimer nos espérances de voir réunir dans un délai prochain les conférences demandées par la Suisse aux Grandes Puissances. Or nous n'apprenons point que le jour ni le lieu aient été fixés et nous voyons avec inquiétude le temps s'écouler. Il est vrai que depuis deux

jours les journaux français unanimement annoncent que la France est disposée à faire à la Suisse quelque cession de territoire, ils ajoutent que la Suisse de son côté est prête à traiter directement avec la France, qu'il n'est plus question de conférences que l'Angleterre elle-même engage la Suisse à y renoncer, etc. Mais nous n'ajoutons aucune foi à tout cela. Nous le considérons comme un nouveau ballon d'essai lancé pour connaître l'opinion soit de la France, soit de la Suisse et pour nous engager à nous jeter aveuglement dans les bras de Napoléon. Peut-être cela annonce-t-il de la part de la France quelques dispositions plus équitables envers la Suisse et y a-t-il lieu d'en espérer quelque chose. Mais tenir pour certain que la Suisse ayant invoqué la garantie des Puissances ne se laissera pas entraîner à y renoncer et à perdre ainsi le moyen de protection plus efficace qu'elle possède. Elle poursuivra avec persévérance son recours auprès des signataires des traités de 1815.

Nous savons qu'il n'est point vrai que l'Angleterre ait envoyé quelqu'un pour dissuader la Suisse de provoquer des conférences, mais savons au contraire que l'Angleterre travaille avec énergie à la faire convoquer prochainement. Le concours des puissances allemandes nous est aussi acquis dans ce but. Mais avec tout cela, le temps presse et tant que ces tractations diplomatiques n'aboutissent pas à quelque chose de positif, ce n'est pas sans peine que la Suisse contient les esprits impatients et le désir nourri par un parti nombreux de prendre des mesures militaires énergiques.

Sir Robert Peel et un autre de vos compatriotes ont été fêtés hier et avant-hier par les Radicaux comme par les Conservateurs. Il n'y a en ce moment chez nous qu'une préoccupation devant laquelle s'effacent toutes les dissidences politiques, c'est de conserver les garanties de notre indépendance. Nous sommes tous heureux de témoigner notre reconnaissance aux hommes qui ont hautement pris par-devant l'Europe et devant le monde la défense de nos droits et de notre liberté menacée.

Naville et De la Rive pensaient la réunion de la Savoie du Nord à la Suisse encore possible ainsi qu'il ressort d'une note à un ministre dont nous ignorons le nom (Naville n'ayant conservé que le brouillon sans en préciser le destinataire).

Permettez-moi de remercier Votre Excellence de votre lettre du 9 courant et en même temps de vous exprimer ma pensée sur un point fort important à cette heure. Je crois que les Genevois ont été partagés et le sont encore sur la question de la Savoie: si la Savoie du Nord devrait former un Canton à part dont Thonon ou Bonneville serait la capitale; ou si elle devrait former un seul Canton avec Genève? Je regretterai cette dernière éventualité, mais j'admets la première. Quelles que soient les divergences sur ce point secondaire, la presque unanimité de mes concitoyens est d'accord, il me semble, sur ce que la Savoie du Nord ne doit pas appartenir à la France. Outre

les deux éventualités que je viens de signaler, j'en ai entendu indiquer une troisième qui serait de donner la Savoie du Nord à quelque prince Savoyard ou autre. (On a nommé par exemple la duchesse ou plutôt le duc de Gênes.) Il y a des personnes qui pensent que la population du Chablais et du Faucigny pourrait créer des difficultés à la Suisse. Mais (et c'est l'essentiel de cette lettre) je crois, je le répète que tous sont d'accord pour voir dans la prétention de la France sur ces provinces un fait auquel il faut résister dans l'intérêt de la Suisse et de l'Europe. Je ne doute pas (et certes je ne suis pas le seul) que le plan de

Infanterie suisse en 1860 (ord 1852-1861). Photo MMG.

Napoléon dès le commencement n'ait été de reprendre pour la France ce qu'il appelle ses frontières naturelles. C'est pour cela qu'il a dit au moment de devenir empereur «L'empire c'est la paix!»....C'est pour cela, due devant diviser les quatre grandes puissances, il a commencé par les battre en détail, d'abord les Russes, puis l'Autriche. L'affaire d'Italie a été un admirable prétexte pour commencer la mise en œuvre du plan. On vient de prendre Nice et la Savoie et il et probable que la première occupation (si on ne s'y oppose pas) serait Genève et le Valais pour avoir le Simplon. Ensuite viendront la rive gauche du Rhin, puis probablement la Belgique. Une intelligence, une puissance, une malice qui rappellent celle qui a soumis le monde au péché y parviendront. Y

a-t-il un homme maintenant en Europe qui puisse l'empêcher? Je ne sais, mais je sais qu'il y a quelqu'un dans le ciel.

Il paraît à Genève un beau journal français intitulé *l'Espérance* qui n'ayant peut-être pas dix abonnés doit bien être soutenu par quelqu'un. On y lisait dernièrement un article dont le résumé était ceci: «Il n'y a pas besoin de votation en Savoie; la Savoie est Française, on l'a séparée de la France en 1815, elle lui retourne; quoi de plus simple? *Et nunc intelligite, Reges!* Et Genève, et la rive gauche du Rhin! Le même raisonnement s'applique à tout l'ancien empire.»

Le 22 avril 1860, les Savoyards votèrent massivement en faveur de la réunion. Le gouvernement anglais aurait désiré que la conférence des Puissances garantes se réunisse avant ce vote, mais son vœu ne fut pas exaucé. Devant le fait accompli, on ajourna, on retarda, puis on abandonna toute idée de conférence. De la Rive et Naville n'eurent d'autre choix que de revenir en Suisse.

En somme, malgré l'appui des Puissances, malgré une presse favorable en Angleterre, malgré un soutien populaire dans le Nord de la Savoie, malgré des clauses explicites renfermées dans d'anciens et récents traités et malgré des garanties expresses, les ministres helvétiques tant à Paris qu'à Londres n'avaient su faire valoir les droits de la Confédération. Mais cet échec diplomatique fut en quelque sorte compensé par un éclatant succès suisse remporté… à Wimbledon!

Il ne s'agissait pas d'une victoire au tennis (dont les tournois ne commenceront qu'en 1877), mais à un concours de tir. Naville avait en effet profité de son séjour à Londres pour organiser la venue de seize de ses compatriotes qui raflèrent quatorze des vingt-neuf prix décernés, excitant l'admiration des journaux anglais. La participation des tireurs avait failli être compromise par des difficultés à la douane, ainsi qu'on lit dans *Le Nouvelliste Vaudois*, qui se servait de cet accroc pour s'en prendre au ministre suisse à Paris :

…Les Suisses [qui participent au concours] sont seize, pas d'avantage; la connaissance est bientôt faite. Voici leurs noms: MM. Nourrisson, Pictet, Roth, Wessel, Maunoir, Peter, Thourel et Heil de Genève, MM. Pièce et Chessex de Vaud, MM. Staub et Thomann de Zurich, M. Knecht de Glaris, M. Mauler de Neuchâtel, puis deux autres dont le nom m'échappe. Ils ont des compliments peu flatteurs à l'adresse de M. Kern. Les carabines qu'ils avaient *ficelées* pour la lutte et joliment arrangées dans des boîtes*ad hoc* ont été mises sous séquestre à la douane de Bellegarde: M. Kern n'y a rien pu. A Paris, il a reçu et éconduit nos tireurs avec une dignité froide; c'est en vain que M. de la Rive lui a envoyé dépêches sur dépêches. Rien. Aussi ne tarit-on pas là dessus. Pour moi, je suis fermement convaincu que notre ministre a fait ce qu'il pouvait faire. Heureusement, MM. Nourrisson et Chessex, dans la prévision d'un malheur, avaient enfilé dans leurs gaines de cuir, le premier une carabine

fédérale modifiée, le second, un fusil de chasseur. Les douaniers impériaux crurent qu'il s'agissait de parapluies suisses. C'est avec ces armes qu'on a tiré.

Voyez M. Nourrisson, tout en blanc, allègre et dispos. Il explique aux insulaires comment on fait des mouches avec des armes suisses. A l'entendre, rien de plus facile. Seulement il faut savoir. Voici M. Chessex, joli garçon, ma foi, et tout jeune. En le voyant, je sens que l'émotion lui a fait manquer la cible. M. Pièce se dérobe aux regards, comme le coupable d'un mauvais coup. Staub, le roi des tireurs suisses s'est soustrait à l'admiration de ses compatriotes avoir vu deux de ses coups «fouettés». Quand on m'a bien expliqué comment il n'y a rien à faire, grâce à ce malheureux M. Kern, je me hasarde à demander à l'officier qui fait l'office de secrétaire quel est le résultat général du tir; alors j'apprends quelque chose! …Ah! chers amis, quel bondissement d'orgueil: il faut être entouré d'étrangers pour éprouver ces émotions. *Ils sont les premiers.* ILS SONT LES PREMIERS! Les vainqueurs, les rois, les acclamés! Comprenez le bonheur que cela fait à entendre. M. Nourrisson est le premier à la cible de 300 yards avec neufs points. M. Pièce le premier à celle de 200 avec douze! Puis viennent MM. Chessex, Knecht et Peter avec onze, Nourrisson, Mauler et Thomann avec dix. L'Honneur est sauf.

Kern n'appréciait guère les sous-entendus de cet article et s'en plaignit amèrement à Naville. Celui-ci s'empressa de fournir au journal les détails de la lutte vaillante menée par le ministre contre la redoutable bureaucratie française, qui non seulement refusait de déplomber des wagons de chemin de fer un dimanche, mais qui ne travaillait pas du tout le jour des funérailles du roi Jérôme (frère de Napoléon Ier). Du reste, soulignait Naville, l'absence fâcheuse des fusils n'avait point empêché les tireurs de soutenir brillamment la renommée des carabiniers suisses et leur exploit était d'autant plus remarquable qu'ils s'étaient servis d'armes étrangères. De la Rive cita la compétition de Wimbledon dans son rapport officiel au Conseil fédéral sur l'ensemble de sa mission, car la petite bande de sportifs avait «singulièrement contribué à populariser et augmenter l'intérêt des Anglais pour la Suisse.»

On se console comme on peut…

Sources

Archives de Mme Jean-Jacques Naville
Willy Aeschlimann: *Le Roman de Nonette*, dans *l'Almanach du Vieux Genève*, Genève, 1924-1929.
The New Encyclopedia Britannica, Chicago, 1993.
Alexandre Gavard: *Histoire de la Suisse au XIXme Siècle.* La Chaux de Fonds, F. Zahn, 1898.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève:*Histoire de Genève de 1798 à 1931*, Genève, Alexandre Jullien, 1956.

Notes

1. Arthur Fitzgerald 10me Lord Kinnaird (1814-1887) fut d'abord baptisé Arthur Wellesley Kinnaird, reprenant ainsi le nom de son parrain, le duc de Wellington. Mais son père, suite à une

brouille avec le célèbre général, le fit rebaptiser Arthur Fitzgerald. Le Duc pourtant conservait de l'estime pour son filleul avec qui il restait ami. Kinnaird débuta par une carrière diplomatique, étant l'attaché britannique à Saint-Petersbourg de 1835 à 1837, puis devint directeur de banque. Il représentait la ville de Perth au Parlement de 1837 à 1839 et de nouveau de 1852 à 1878. Kinnaird fut, tout comme Naville, très actif dans le mouvement évangélique.

2. Henry John Temple, Vicomte Lord Palmerston (1784-1865) Longtemps ministre de la guerre, puis ministre des affaires étrangères, il perdit ce dernier poste après avoir acquiescé au coup d'Etat de Louis-Napoléon. Mais en 1855, lors d'une crise pendant la guerre de Crimée, il fut nommé Premier ministre et mena la guerre à une conclusion victorieuse. Sa politique se résumait dans son dicton: «La Grande Bretagne n'a point d'alliés permanents, seulement des intérêts permanents.» Voilà pourquoi il pouvait d'un côté soutenir l'indépendance grecque ou belge, tout en s'opposant aux revendications polonaises, hongroises et roumaines. Son désir de voir les Autrichiens expulsés de l'Italie l'amenait à appuyer l'unification alors que la reine Victoria elle-même désapprouvait l'intervention française.
3. John Russell (1792-1878).L'un des notables du parti Whig qui devint célèbre en 1832 lors de la grande réforme électorale. Il fut ministre de l'intérieur, puis Premier ministre de 1846 à 1852 et de nouveau de 1865 à 1866. Grand champion de la tolérance religieuse, il cherchait à démocratiser le gouvernement des grandes villes, réforma le droit pénal, diminua le nombre de crimes sanctionnés de la peine capitale, limita le temps de travail à 10 heures par jour et jeta les bases d'une éducation nationale.
4. Auguste De la Rive (1801-1883). Célèbre savant, connu pour ses recherches sur l'électricité et sa collaboration avec Ampère. A la fois professeur, député au Grand Conseil et chef du parti conservateur, il quitta l'Académie et ses fonctions politiques en 1846 en protestation contre la Révolution radicale. De la Rive et Naville étaient apparentés par leurs mères, toutes deux des Boissier.
5. Anthony Ashley Cooper, Earl de Shaftesbury (1801-1995). Réformateur social et chef du mouvement évangélique. Il fut l'auteur d'une législation interdisant le travail dans les mines aux femmes et enfants, il lança un programme d'habitations à loyer modéré pour les travailleurs urbains et lutta pour que les aliénés mentaux fussent traités comme des malades et non pas des exclus sociaux. Il servait de président à la British and Foreign Bible Society (où il fit la connaissance de Naville) et fonda de nombreuses «Young Men's Christian Associations» (soit «YMCA»).
6. Johann Conrad Kern (1808-1888) de Thurgovie. Juriste éminent et diplomate accompli qui avait argumenté avec force contre l'extradition de Louis-Napoléon en 1838 et était l'un des auteurs de la constitution fédérale. En 1856, il défendit les intérêts helvétiques contre la Prusse sur la question de Neuchâtel. Il fut nommé ministre à Paris en 1857, poste qu'il conserva jusqu'en 1883.
7. John Bright (1811-1889) Politicien moralisateur connu pour ses connaissances bibliques et ses talents d'orateur. Il s'opposa avec force aux lois qui interdisaient l'importation des grains et d'une manière générale luttait contre toute forme d'inégalités politiques, religieuses et sociales (à l'exception, toutefois, des droits des femmes).
8. Edward Stanley, earl de Derby (1799-1869). Chef du parti conservateur de 1846 à 1868 qui fut premier ministre à trois reprises.
9. Friedrich Frey Herosée (1801-1873).Chef de l'état-major contre le Sonderbund en 1847, Conseiller fédéral de 184 8 à 1867 il fut président de la Confédération en 1854 de nouveau en 1860, l'année de l'affaire de Savoie. Il établit les douanes fédérales et réorganisa l'armée.
10. Edouard Antoine Thouvenel (1818-1866) occupa différents postes diplomatiques, notamment à Constantinople. En janvier 1860, il fut nommé ministre des affaires étrangères à la place du comte Walewski (le fils naturel de Napoléon Ier) qui s'opposait à la politique italienne de Napoléon III.
11. Saluons les efforts de Naville qui voyageait dans des trains sans wagons-restauraunt ni wagons-lits, qui roulaient à 40 km l'heure et ne disposaient pas de freins.
12. Joseph-Jean dit John Perrier. Ce bijoutier de Saint-Gervais que l'on surnommait «le Rouge» en raison de la couleur de sa chevelure était un farouche partisan de James Fazy et député radical au Grand Conseil.

Lausanne 1964 et Genève 1968

L'ARMEE S'EXPOSE

Philippe COET

«Du point de vue strictement militaire, nous n'en ferons jamais trop»
Paul Chaudet, *Conduire ou subir* (1968)

Dans un musée militaire, l'armée s'expose. Le regard y est généralement rétrospectif, historique: l'exposition porte sur l'évolution de l'organisation, des uniformes, de l'équipement, des armes; on y égrène les heures glorieuses et celles qui le sont moins…

En cette année du 20e anniversaire du Musée militaire genevois, il m'a paru intéressant d'évoquer deux événements devenus par la force des choses historiques, mais à l'occasion desquels l'armée s'est montrée dans son présent et s'est projetée dans l'avenir qu'elle (se) prévoyait. L'un de ces événements est national, l'autre genevois; ils ont en commun leur objectif. Et tous deux s'inscrivent dans ce contexte de guerre froide qu'une exposition temporaire du musée rappelle actuellement aux visiteurs.

L'évocation de l'Exposition nationale de 1964 à Lausanne et des Journées genevoises de la Défense nationale de 1968, au-delà des manifestations proprement dites, me donne l'occasion, à mon tour, d'explorer le thème de notre défense pendant une période récente de l'histoire, et ce également à travers d'autres événements et débats importants.

La Suisse vigilante

Le titre de l'exposition de la défense nationale est tout un programme à lui seul.

Sur une superficie de 5'500 m2, on peut visiter un bâtiment circulaire (le «hérisson») et admirer trois flèches de 48 mètres de hauteur. Les 141 pyramides qui forment le «hérisson» pèsent chacune 3,5 tonnes. Au total on a coulé 3'300 m3 de béton. Les flèches, en acier, ont vu leur résistance contrôlée dans le tunnel aérodynamique de la fabrique d'avions d'Emmen. Elles pèsent ensemble 75 tonnes. Le premier symbolise la solidité de la défense; les trois autres le dynamisme de l'armée.

Le site est pratiquement achevé en 8 mois. Pas moins de 14 compagnies de sapeurs y travaillent d'avril à novembre 1963. Et c'est une colonne militaire qui amène de Villmergen à Lausanne les 141 pyramides du «hérisson». Enfin les troupes du génie collaborent avec les ouvriers civils pour terminer les divers aménagements.

Le 30 avril 1964, malgré un incendie survenu 13 jours auparavant sur le toit et dans la salle de spectacle, tout est prêt.[1]

Les chiffres, les conditions de réalisation sont impressionnants. Et ils sont manifestement publiés pour impressionner. Car l'armée, qui se doit de figurer dans une telle vitrine, veut s'y faire remarquer et, pourquoi pas, admirer. Elle doit en fait séduire

pour convaincre. Or, dans ce pays de citoyens soldats, où le militaire est intimement lié au civil, l'armée n'a pas forcément partie gagnée. Nous allons voir que cette armée dont la mission est de protéger le pays, doit elle-même se défendre et se justifier devant ce pays. Une exposition nationale lui en fournit une excellente occasion.

L'idée n'est pas nouvelle: l'armée n'a pas manqué les rendez-vous de Berne en 1914 et de Zürich en 1939.[2] On oublie un peu qu'elle était déjà présente à Genève en 1896.

Le site de Vidy. On distingue, légèrement en haut et à gauche, en partie masqués par des arbres, le pavillon de l'armée et les trois flèches (carte postale de l'Expo 64).

Si l'on en croit la *Patrie Suisse*, cette présence est alors une nouveauté car «à Zürich [en 1883 - NDLA], la Confédération n'avait exposé que quelques produits de la fabrique d'armes et le matériel sanitaire». Il a fallu l'insistance des organisateurs genevois pour que le Département militaire fédéral donne de l'ampleur à une exhibition qu'abrite un «Pavillon de l'Art militaire». Le principe de l'exposition n'aura guère changé 68 ans plus tard: montrer armes, munitions, équipements, uniformes, prouesses techniques, produits au label suisse… On relève bien une pointe d'ironie ça et là, ainsi l'évocation de cette vitrine qui montre l'effet d'une balle sur différentes matières et «dont on peut recommander l'examen comme calmant à ceux qui ne rêvent que

combats»; ou encore le rappel de ce paradoxe qui veut que l'on perfectionne simultanément les moyens de détruire une vie et ceux destinés à la sauver. Mais l'objectif reste de montrer sa force pour ne pas devoir s'en servir: «Elle [l'exposition] a dû prouver à nos visiteurs étrangers que nos milices bien armées et animées d'un véritable esprit patriotique sauraient prouver au besoin qu'elles ne sont pas une quantité négligeable».[3]

Deux guerres mondiales plus tard, la théorie du «prix d'entrée» est plus élaborée, elle s'est adaptée; mais elle reste plus que jamais d'actualité. On peut d'ores et déjà noter la constance de l'objectif et des arguments utilisés lors de telles démonstrations. Il convient maintenant de visiter brièvement les lieux et de parcourir le programme de la manifestation de 1964.

A l'origine, le projet prévoyait une présence de l'armée «diluée» dans le cadre de la voie suisse et des différents secteurs. «On aurait ainsi démontré l'imbrication des activités civiles et militaires si typique de notre pays» note Alberto Camenzind dans son rapport. Volonté de défense et défense nationale devaient donc apparaître «non pas seulement dans une section qui serait réservée à l'armée, mais bien dans l'ensemble de l'Exposition» peut-on lire dans le bulletin d'information n° 3 de l'Exposition nationale suisse. Et d'ajouter que «le Département militaire fédéral et les organisateurs sont d'accord sur ce point: l'armée est indissociable de la nation. Aussi c'est dans cet esprit que les dirigeants, d'entente avec le Département militaire fédéral, ont résolu le problème de la participation de l'armée à l'Exposition». Ce dispositif devait être complété par une présentation d'armes sur plus de 25'000 m2 à Beaulieu. Le bulletin insiste sur le fait que cette exposition ne sera pas marginale à celle de Vidy, d'autant que des transports spéciaux et rapides relieront les deux sites. Enfin l'entrée à cette exposition sera gratuite. Dès lors «il est facile de le constater, l'armée suisse sera l'un des éléments les plus importants de l'Exposition nationale 1964».[4] L'on peut néanmoins relever, au passage, que sa participation était un problème qu'il convenait de résoudre…

Cette solution ne va cependant pas résister à l'intervention de «certains milieux militaires» qui considèrent que l'armée est ainsi exclue du site principal. Saisi de ces oppositions, le comité directeur examine cette question en novembre 1962 avec les autorités fédérales, réunion qui débouche sur le transfert à Vidy de l'exposition militaire. Ce même comité approuve le projet de pavillon de l'armée l'année suivante. Dans son rapport, A. Camenzind regrette que ces milieux militaires n'aient pas admis le manque de place au bord du lac «et qu'une telle présentation sur les terrains de Vidy n'était pas conforme à la structure thématique de l'Exposition nationale». «Les rappels dans les secteurs» sont abandonnés au profit d'une présentation particulière. Réalisée directement par le DMF et le groupe de créateurs qu'il a mandatés, la «Suisse vigilante» est donc un cas particulier - avec le port - eu égard aux autres secteurs.

Le site de Vidy impose d'ailleurs des contraintes: «l'expression architecturale devait ici être d'autant plus vigoureuse que la surface disponible était relativement petite». De plus «les constructions remplissaient (…) une double fonction: abriter les objets d'exposition et être en même temps partie intégrante de cette exposition».[5]

L'exposition

«Le visiteur, qui s'était plu dans les allées verdoyantes de l'Expo et s'était laissé peut-être gagner par son atmosphère joyeuse et détendue, était surpris, sitôt le seuil de «La Suisse vigilante» franchi, par l'austérité des lieux et le réalisme auquel on avait fait appel «souligne l'ouvrage commémoratif de l'armée.»

Le visiteur est confronté à l'image du danger dès l'entrée du site (morceaux de métal déchiqueté, photo d'une explosion atomique); il passe ensuite dans le pavillon (le «hérisson») où par contraste il doit se sentir en sécurité. Une carte en relief, sur laquelle figurent 13'000 signaux lumineux, illustre la densité des mesures défensives prises dès le temps de paix. Le visiteur peut alors écouter un prologue qui introduit le film «constituant le centre du programme». Ce prologue est un jeu de questions et de réponses: aux trois questions concernant la supériorité prévisible de l'agresseur, le péril nucléaire et la situation particulière de la Suisse, il est fermement répondu que l'armée garde son utilité, qu'il ne faut pas se laisser paralyser par la menace nucléaire et que la Suisse doit rester vigilante. Suit à l'étage supérieur le film «Nous pouvons nous défendre» que l'on peut visionner dans une salle dont la dalle peut supporter le poids de 1'500 personnes.

Débouchant sur une terrasse, le

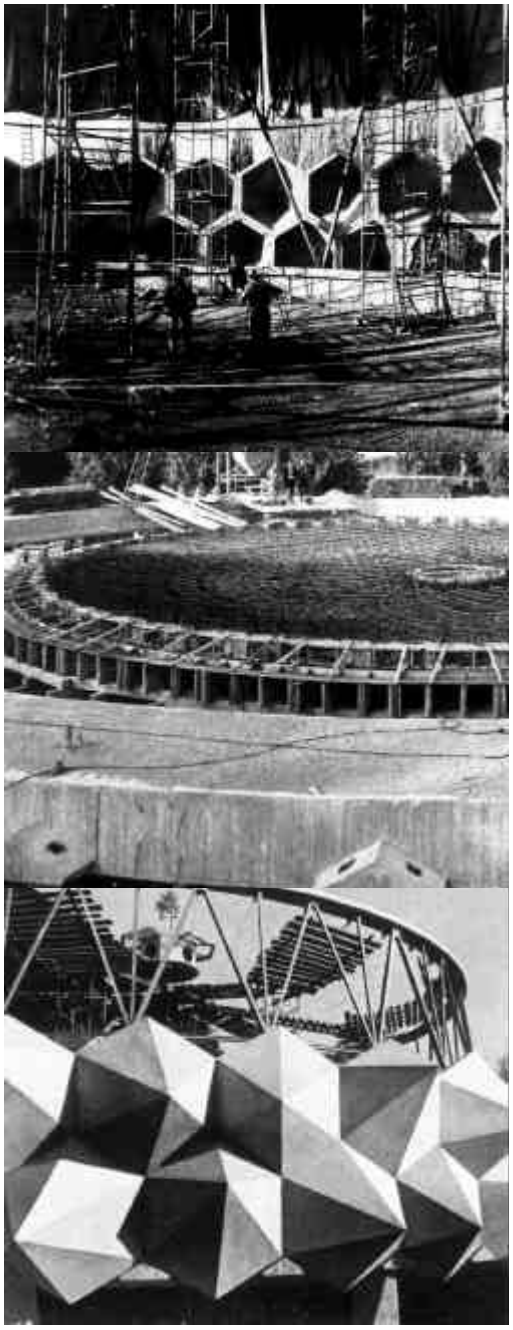

La construction du pavillon de l'armée (Lausanne 1964, construire une exposition)

visiteur peut lire sur une paroi métallique, de part et d'autre d'un drapeau suisse, ces «mots incisifs»: Notre destin est en nos mains / Auf Dich kommt es an / Dipende da noi tutti / Da Tei dependa ei. Sous la terrasse se trouve l'exposition d'armes et d'équipements, ainsi qu'une section consacrée à la protection civile.

Comme nous l'avons déjà relevé, l'objectif est clair: «il faut que soient dissipés les doutes qui peuvent parfois venir à l'esprit quant aux possibilités qu'a la Suisse de conserver, en notre temps, son indépendance» (Bulletin d'information n° 5).[6] En cela, l'armée se distingue du reste de l'Expo. Celle-ci est destinée, dans l'esprit des organisateurs, à questionner l'avenir, à s'interroger, donc dans une certaine mesure à douter. Si «la Suisse vigilante» part effectivement du constat que l'on peut douter, s'interroger et hésiter, elle y répond sans l'ombre d'un doute ou d'une hésitation: elle affirme la nécessité et la pérennité de la volonté de défense, laquelle trouve sa traduction dans une armée consciente de son rôle et bien équipée pour tenir celui-ci.[7]

Cette affirmation de soi s'exprime non seulement dans l'exposition, mais également dans un programme d'activités diverses: manifestations sportives (championnats d'été par équipes, courses de patrouilles et d'orientation), assemblées d'associations (SCF et conductrices militaires) et surtout Journées de l'armée les 11-12 mai et démonstration à Bière les 5 et 9 septembre. Pour Paul Chaudet, Conseiller fédéral en charge du Département militaire fédéral, «les défilés militaires de 1959 à Payerne, de 1963 à Dübendorf et les journées de Bière en 1964, ont donné une démonstration éclatante de notre volonté de défense. A ceux qui étaient enclins à en

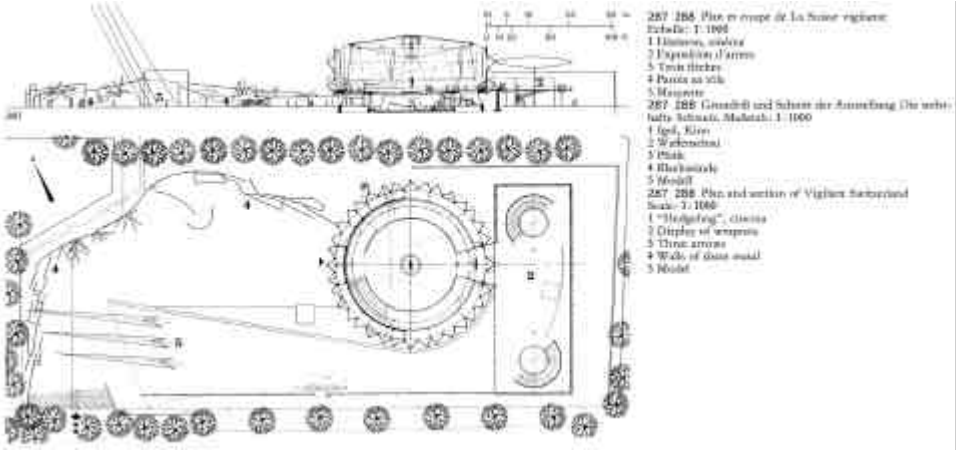

Plan et coupe de la Suisse vigilante (Lausanne 1964, construire une exposition).

douter, ils apportaient une réponse claire. La tenue des troupes, la participation et l'enthousiasme du public faisaient éclater au grand jour les sentiments de nos concitoyens».[8]

Sans doute y a-t-il derrière cette assurance affichée un doute. Ou plutôt une certitude: si la cause est juste, la foi doit être entretenue. Et c'est un éternel recommencement…

Le film

Le film, dont nous avons vu qu'il est l'élément central de l'exposition, vaut à lui seul un bref développement.

Les milieux militaires sont conscients de longue date de l'utilité et de l'efficacité du cinéma. On ne reviendra pas ici sur l'intense activité du service cinématographique pendant la guerre pour contrer la propagande étrangère. On rappellera par contre qu'Armée et Foyer, en collaboration avec la Nouvelle Société Helvétique, soutient dès l'été 1957 la production d'un film dont le thème est l'esprit de milice (en Suisse, chaque citoyen est soldat). Il s'agit là de l'un des thèmes de prédilection de la défense spirituelle. Ce film sort en 1958 et est même projeté à la télévision le 1er août. Armée et Foyer envisage alors de produire une série de films, mais se heurte au manque de moyens (la première production lui a coûté 25'000 Fr.) Pour cette raison, un second projet sur le thème de la volonté de défense ne dépasse pas le stade des travaux d'écriture du scénario. Armée et Foyer, faute de pouvoir produire, prête beaucoup de films (816 en 1962). Le film qui a le plus de succès en prêt montre en 90 minutes l'histoire du communisme des origines à 1957 et souligne le but jamais abandonné de la révolution mondiale.[9]

Les concepteurs de la Suisse vigilante ont donc choisi, comme moyen de démonstration principal, le film. Il s'agit de montrer le degré d'instruction de l'armée et quel pourrait être son engagement, de donner un «aperçu de l'ampleur de nos préparatifs militaires, une idée frappante de ce que nous avons fait et faisons encore pour être prêts». Ce n'est pas un film de guerre, il n'est ni récréatif, ni didactique et ce n'est pas un documentaire, peut-on lire à l'époque. A défaut de préciser son genre, le *Livre d'or* de l'exposition le décrit ainsi: «Aussi n'est-ce pas un film comme les autres que l'armée décida de tourner pour frapper le visiteur, pour l'ébranler, pour solliciter sa participation aussi active que possible: il importait d'en faire en quelque sorte un acteur de l'action se déroulant sous ses yeux».[10]

Conçu par la communauté de travail Dr Rudolf Farner/Hans Looser (Zürich), il est produit par Lothar Wolff (New York) et réalisé par John Ferno (Amsterdam). Cette réalisation étrangère provoqua de «vives réactions dans la presse et les milieux suisses du cinéma». L'explication donnée est la nécessité de tourner très rapidement un film «avec une certitude de réussite absolue». On ne mettait manifestement pas la même confiance dans les capacités de l'industrie suisse du cinéma et dans celles de la défense nationale…

La réalisation utilise un nouveau procédé appelé Modern Cinema System (MCS). Le film est tourné en 70 mm, avec un objectif de 21 mm autorisant un angle de prise de vue de 138°. Ces spécificités du tournage rendent possible la projection sur trois écrans de 18 m de large chacun, soit sur une surface totale de 410 m2. L'armée s'est ainsi donné les moyens, littéralement, d'en mettre plein la vue des visiteurs.

La construction du film, qui dure une vingtaine de minutes, est relativement simple. On distingue trois séquences: rassemblement, préparation et combat. Il n'y a quasiment pas de commentaires car les images parlent d'elles-mêmes. Le multilinguisme du pays est illustré par «quelques ordres ponctuant l'action», donnés dans les quatre langues nationales. Des passages musicaux complètent le bruitage qui forme le fond sonore de la bande.[11]

Le «hérisson»
(Lausanne 1964, construire une exposition).

J.-P. Seilaz, chef de secteur, rappelle dans le *Livre d'or* que l'on pouvait s'interroger sur le bien-fondé du recours au film: «On pouvait se demander si l'image animée était vraiment le moyen d'expression exceptionnel désiré par les dirigeants de l'Exposition nationale, soucieux de ne pas voir trop d'exposants recourir à ce mode de présentation. On pouvait craindre que le public ne se lasse rapidement d'un recours trop facile et trop fréquent au cinéma». Mais pour ce responsable, poser la question c'est y répondre.

Dans un article publié en 2000, Roland Cosandey examine deux films qu'il considère comme les plus significatifs «de la démarche cinématographique à l'Expo 64»: «La Suisse s'interroge» d'Henry Brandt (5 séquences intégrées à la Voie suisse) et «Nous pouvons nous défendre». La simple comparaison des titres permet de mesurer la distance qui sépare ces deux films et leur message. R. Cosandey ramène, avec quelque raison, le film de l'armée à un film d'action, un «show stéréophonique et transportant (…) aussi démonstratif de la capacité de riposte d'un peuple en armes qu'un interminable bouquet final de feu d'artifices le serait de l'efficacité d'une batterie de DCA». Mais il ajoute une remarque importante: «L'effet tient plutôt du conditionnement ou, au mieux, de la jubilation que peuvent susciter les fracassantes sensations du film d'action».

Sans commentaires qui les appuieraient, les images doivent convaincre les spectateurs que la Suisse peut se défendre, qu'elle en a les moyens et surtout la volonté. Pour ceux qui acceptent ce postulat, le film est parfaitement lisible (et sans doute jubilatoire). Il peut également impressionner les visiteurs peu avertis ou guère intéressés par les questions de défense: en fait il montre simplement que la machine militaire fonctionne aussi efficacement qu'une usine hydraulique ou une quelconque chaîne de production. N'oublions pas non plus que la plupart des hommes suisses peuvent se reconnaître dans les acteurs de ce film, puisqu'il s'agit précisément non d'acteurs mais de citoyens soldats. Bien entendu ce spectacle ne peut pas convaincre les opposants à l'armée. On notera ici que 36 ans plus tard, Andreas Gross avoue ne pas se souvenir s'il a vu ou non le film…

Ajoutons enfin qu'après l'Exposition une version en 35 mm, sans le prologue, est présentée en avant-programme dans les salles de cinéma.[12]

Un discours pour convaincre

Paul Chaudet (1904 - 1977), entré au Conseil fédéral en décembre 1954 et démissionnaire en novembre 1966, est à la tête du Département militaire fédéral pendant toutes ces années.

Il intervient très tôt dans le projet d'Exposition nationale puisqu'il pousse à l'action le Conseil d'Etat vaudois dès septembre 1955. Il est d'ailleurs doublement impliqué dans ce projet: en tant que Vaudois et en qualité de président du DMF.

Il exprime avant et après la manifestation les objectifs poursuivis: dans les fiches d'information il annonce qu'aux nombreuses questions posées, la Suisse vigilante «donne une réponse dont chacun de nos concitoyens prendra connaissance avec fierté: la Suisse est capable de se défendre». Et dans l'ouvrage publié par la division mécanisée 1 en 1965, il affirme que «bien qu'incomplète, cette vision étendue de notre préparation morale et matérielle a fortifié, voire recréé chez nos concitoyens, un sentiment de confiance». La boucle est ainsi bouclée.

Il est intéressant de relever dans les propos rétrospectifs du colonel divisionnaire Dénéréaz quelques précisions sur les buts fixés. Il fallait soulever émotion autant qu'admiration; faire découvrir «une armée plus jeune, plus alerte, plus diverse aussi»; expliquer l'effort de défense nationale dans le cadre des «décisions prises en 1961», parfois peu compréhensibles (il s'agit de l'organisation des troupes 61 ou OT 61). Bref il fallait susciter un sentiment de fierté et d'adhésion.

J.-P. Seilaz, dans le *Livre d'or*, explique que l'exposition s'adresse à la majorité du peuple qui reste convaincue de l'utilité de la défense nationale, mais aussi à la «masse des indifférents et des pessimistes» dont il faut essayer de modifier l'attitude (nous n'insisterons pas ici sur la coexistence d'une majorité de convaincus et d'une masse d'hésitants…) Il y a enfin les visiteurs étrangers qui devront «quitter l'exposition de l'armée en emportant le sentiment de l'intensité des forces matérielles et morales qui s'opposeraient à toute agression».[13]

Car répétons-le encore une fois: en cette période de profondes mutations sociales et économiques, en pleine guerre froide, face aux grandes puissances, surgissent des interrogations et naissent des doutes. «Tout cela va vite, toujours plus vite. Le monde a tellement changé en 25 ans qu'il ne se reconnaît plus. Et la Suisse? (…) La Suisse entend-elle encore la marche du temps? L'Exposition de 1964 doit nous aider à répondre» affirme *Le livre de l'Expo.*

Journée de l'armée (carte postale de l'Expo 64).

A ces questions, dans le domaine militaire, la Suisse vigilante veut répondre (nous avons déjà mentionné les questions-réponses du Prologue). Répondre est d'autant plus nécessaire que certains mouvements se sont manifestés en faveur d'un désarmement unilatéral, qui montrerait ainsi l'exemple. Et même parmi ceux qui ne remettent pas en cause une défense nationale, il en est qui pensent que l'on dépense trop pour elle et que ces sommes pourraient servir à appuyer de par le monde la vocation humanitaire de la Suisse. «Ces questions, le Département militaire fédéral n'a pas voulu les taire; il en a conscience et le montre en abordant le dialogue avec le visiteur et en lui donnant les réponses qui fondent sa propre conviction» précise le chef

de secteur dans le *Livre d'or.*[14]

Il convient de mettre ces propos en perspective avec divers événements survenus dans la décennie écoulée. Les années 50 sont en effet cruciales pour l'armée: elle doit franchir le seuil d'une nouvelle modernité, donc s'émanciper de conceptions héritées du dernier service actif (par exemple le Réduit).[15] Des questions fondamentales se posent: doctrine d'engagement, organisation et articulation des unités, équipement et armement, y compris atomique. C'est dire que le débat est nourri, d'abord au sein même de l'autorité et des cercles militaires, ensuite dans l'opinion publique.

Il ne s'agit pas ici d'examiner en détail le «Konzeptionsstreit» qui oppose partisans d'une défense mobile, laquelle implique une forte mécanisation et un solide appui aérien, à ceux d'une défense plus statique, plus économique, établie sur un réseau de points d'appui.[16] L'OT 61 (organisation des troupes 1961) représente dans une certaine mesure un compromis entre ces deux conceptions. Elle remplace l'OT 51 et reste en vigueur plus de 30 ans (jusqu'à l'Armée 95). A son sujet, laissons la parole à Paul Chaudet, l'un des artisans de cette réforme: «Par l'organisation des troupes de 1961, nous avons voulu une armée de campagne moins nombreuse, mais dotée d'une plus grande mobilité et d'une plus grande puissance de feu. Sous la couverture d'une aviation efficace, il importait que sa mise en place pût s'effectuer avec la sécurité nécessaire d'une protection frontière renforcée. L'abaissement de la limite d'âge pour le service de 60 à 50 ans devait permettre de tenir des effectifs mieux étoffés à la disposition des organismes de défense civile et de défense économique». Notons, s'agissant de ce dernier point, que l'on prépare ainsi le développement futur de la défense générale.

La nouvelle organisation divise le territoire en quatre grands compartiments: la zone frontière, le plateau, le massif alpin et l'espace aérien. L'armée compte quatre corps d'armée, trois de campagne et un de montagne, soit 12 divisions (6 de campagne, trois mécanisées et trois de montagne). Comme mentionné ci-dessus, les classes d'âge sont modifiées et s'articulent comme suit: l'Elite de 21 à 32 ans, la Landwehr de 33 à 42 ans et le Landsturm de 43 à 50 ans. Enfin les gardes locales, devenues singulièrement anachroniques, sont supprimées. Selon l'historien H. R. Kurz, l'OT 61 ne réglait pas la question de la «conception opérative». Sous la pression des Chambres et suite à l'affaire des Mirages, le Conseil fédéral n'expose sa conception globale de la défense nationale qu'en 1966, dans un rapport présenté le 6 juin.[17]

C'est aussi à cette époque que l'armée se modernise de façon spectaculaire: introduction du fusil d'assaut Fass 57 et de la tenue d'assaut; achats de blindés en quantité - chars légers 51 (AMX 13) et chars 55 (Centurion Mk III); processus d'acquisition d'un avion de combat moderne entamé en 1958 (Mirage III). Et la liste n'est pas exhaustive.

L'armée ne manque pas l'occasion de montrer ces nouveautés au public. Avant de le faire à Lausanne en 1964, elle le fait, par exemple, à Payerne le 14 mai 1959.

Selon le colonel commandant de corps Gonard, ce défilé du 1er CA doit «permettre à nos concitoyens comme à nos soldats de prendre conscience, dans une vision certes fugitive mais imposante, de l'armée d'aujourd'hui». Cette «manifestation de force et de discipline» constitue une «affirmation de notre volonté de défense et de notre foi en l'avenir du pays». Mais il s'agit également, et c'est révélateur, de s'adresser au «citoyen de chez nous, presque toujours soldat, [qui] accepte à ce double titre les sacrifices personnels et les charges fiscales qu'exige la défense nationale». L'objectif final est de donner à toutes et à tous un sentiment de fierté, de confiance et de solidarité.

La *Patrie suisse* annonce la présence de 180'000 spectateurs (dont le Général Guisan et son épouse) et le défilé «le plus grandiose vraisemblablement qu'ait jamais connu la Suisse, car le cadre s'y prêtait: l'immense piste cimentée de l'aérodrome militaire constituait le fond idéal sur lequel se détachaient avec une merveilleuse netteté les bataillons…»[18]

De nos jours, nous parlerions d'un «show»…

Dans un tel contexte, nous allons nous intéresser au débat public. Car une armée qui se modernise coûte très cher. Ces dépenses attirent d'autant plus l'attention de la population lorsque celle-ci n'est pas convaincue de la réalité ou de l'imminence du danger. De plus s'ajoute à cette opposition «fluctuante» une opposition de principe, celle des milieux pacifistes ou d'extrême-gauche.

Des manifestations telles de grands défilés (Payerne en 1959, Dübendorf en 1963) ou la participation à des événements nationaux du type de l'Expo 64, s'inscrivent dans ce travail - toujours à recommencer - de présentation, d'explication et de persuasion.

La nécessité d'expliquer et de convaincre n'a d'ailleurs pas toujours été bien comprise des milieux officiels.

Dans le cadre d'un débat organisé à Neuchâtel en octobre 1954 par les Jeunesses radicales romandes sur le thème «existe-t-il une crise de l'autorité?», le Conseiller national Michel Jaccard rapporte un échange avec le Conseiller fédéral K. Kobelt, alors en charge du DMF. A ce dernier qui lui demandait ce qu'il pensait de l'initiative Chevallier [sur les dépenses d'armement], il répondit: «Ecoutez, c'est un problème extrêmement important; en Suisse romande, ça passe. Regardez le nombre des signatures. Cela représente maintenant à peu près un électeur sur trois ou quatre, c'est énorme!» Pourtant K. Kobelt refusa la proposition d'une interpellation aux Chambres qui aurait permis au Conseil fédéral de préciser au grand public sa position et ses buts. Il ne voulait pas donner à ce «problème» une importance qu'il n'avait pas…

Cette déficience dans la communication est également relevée par un avocat lausannois, André Brönimann, dans une brochure publiée en 1957 par la société d'étudiants Helvétia. «Alors qu'il convient de guider l'opinion, de lui enseigner la vraie nature des problèmes militaires, l'autorité fédérale se repose trop souvent sur la «sagesse du peuple». Il est des questions importantes qu'il ne faut pas abandonner à la simple inspiration populaire; tel est le cas des nouvelles tâches et des besoins présents

du Département militaire». Selon cet auteur, le manque d'informations a favorisé à maintes reprises les détracteurs de l'armée. En Suisse romande, une «propagande insidieuse» contribue à creuser un fossé entre armée et population. Dès lors il faut chercher à «rendre l'armée sympathique». Cette critique vise probablement d'abord Karl Kobelt. En tout cas, Paul Chaudet n'aura pas la même attitude.

Ainsi le *Livre du soldat* est l'un des éléments d'une politique d'information du DMF. En préparation depuis 1955, il n'est publié qu'en 1958. Ce retard de parution serait dû au débat sur la conception de la défense («Konzeptionsstreit»: voir ci-dessus). Cet ouvrage est assez ambitieux puisqu'il doit servir à la fois à l'instruction civique du soldat, à son instruction militaire et enfin le préparer à la réalité du combat. A relever page 155 ces trois questions que l'on retrouve en 1964: «sommes-nous vraiment prêts?»; «pourrons-nous résister à un ennemi puissant?»; «mais qu'advient-il des nôtres à l'arrière?».[19]

Il est une question qui reste ouverte: quel a été l'impact de ces 384 pages sur les soldats suisses?

Journée de l'armée (carte postale de l'Expo 64).

Malgré l'aura qui l'entoure depuis le dernier service actif, l'armée ne jouit pas nécessairement d'un support inconditionnel. Karl Kobelt constate ainsi, devant la commission de défense nationale, en septembre 1946 déjà, que la chose militaire suscite la mauvaise humeur dans tous les milieux. Il n'y a pas que l'extrême-gauche qui critique et attaque l'armée. Cette extrême-gauche est d'ailleurs rapidement disqualifiée par l'actualité internationale: coup de Prague, guerre de Corée, répression sanglante du soulèvement hongrois, crise de Cuba, etc. Lors du congrès des Jeunesses radicales déjà évoqué, le Conseiller d'Etat Pierre.-A. Leuba expédie en deux lignes les communistes, «considérés à juste titre comme les exécutants serviles des ordres et consignes d'un gouvernement étranger».[20]

Dans une étude menée pendant l'été 1961 dans le cadre d'un programme de recherche expérimental financé par la Carnegie Corporation, un étudiant américain du nom d'Allen Young s'est intéressé à la neutralité suisse en période de guerre froide. Avec son regard extérieur, il fait quelques constatations intéressantes. Ainsi il s'étonne du caractère sacro-saint des institutions suisses, en particulier de l'armée. Il remarque que la Suisse peut mobiliser 600'000 hommes, soit presque 12% de sa population, ce qui en fait une des nations les plus armées du monde. L'armée s'inscrit tellement dans la tradition - laquelle est elle aussi sacrée - que la tradition suffit à justifier sa valeur et son existence, et ce malgré le fait qu'à l'âge atomique des fortifications enfouies dans les Alpes et des professeurs de collège de 50 ans pratiquant le tir en stand paraissent un peu ridicules. «The Swiss know that their strong army seems absurd, and yet they maintain that it must continue to exist, whether it makes sense or not». Cela étant, la politique militaire fait l'objet de débats publics, les plus critiques étant bien entendu les communistes.[21]

Mais d'autres voix critiques se font entendre: le 2 décembre 1954 une initiative pour une pause dans les dépenses d'armement, dite «l'Oeuf de Colombe» ou encore initiative Chevallier, est déposée à la Chancellerie fédérale. Elle est revêtue de 79'346 signatures, dont 68'677 récoltées en Suisse romande… Samuel Chevallier (1906-1969) est plus connu pour le «Quart d'heure vaudois» que pour la promotion de cette initiative. C'est pourtant lui qui la lance en rédigeant un article intitulé précisément «l'Oeuf de Colombe», publié le 14 avril 1954 dans le*Bon Jour* de Jack Rollan. Le texte prévoit une réduction de 50% des dépenses militaires en 1955 ou au plus tard en 1956; qu'aucune dépense militaire ne soit engagée dans le cadre du budget extraordinaire d'armement pendant cette période; que la moitié de la somme économisée soit utilisée en Suisse à la construction de logements à loyer modéré, et l'autre moitié à la reconstruction des régions dévastées des pays voisins.

Cette initiative sera finalement déclarée irrecevable pour manque d'unité de la matière. Samuel Chevallier lance alors une seconde initiative pour une réduction des dépenses d'armement, qui est retirée ensuite de la répression soviétique du soulèvement hongrois de 1956.

Ces deux initiatives sont interprétées par les milieux militaires comme une

attaque contre l'Etat et l'armée (le Général Guisan qualifie la première de sabotage de la défense nationale) et combattues comme telle. Il est cependant utile d'écouter les arguments que S. Chevallier développe lors du débat organisé par les Jeunesses radicales romandes en octobre 1954. Ce que l'on défend dans l'armée «c'est ce qu'on appelle, en des termes très en vogue aujourd'hui, une valeur; une valeur spirituelle, une espèce de vase d'élection dans lequel mûrissent certaines vertus typiquement helvétiques sans lesquelles il n'y aurait pas d'Helvétie, sans lesquelles les Suisses ne seraient pas ce qu'ils sont. Et c'est précisément contre cette conviction-là, en principe et d'abord, que cette initiative a été lancée». S. Chevallier s'en prend donc à «cette religion de l'armée», cette «mystique»: «je pense que cette mystique est non seulement fausse, mais actuellement terriblement périmée, actuellement contraire aux intérêts les plus fondamentaux de la Suisse, très petite chose, et de l'Europe, chose beaucoup plus importante; je considère cette mystique comme le type même de ce qu'on appelle le culte d'un faux dieu».

S. Chevallier cherche enfin à démonter l'argument de la prime d'assurance. S'il admet qu'il faut conserver l'assurance (donc l'armée), il estime que la prime coûte trop cher et qu'il faut la réduire. D'autant que même «avec des lunettes grossissantes, extrêmement grossissantes, on ne voit pas quel est l'ennemi qui est en train de vouloir nous sauter dessus».[22]

Ce type de critique est plus délicat à contrer que les attaques d'ordre politique, surtout si ces dernières proviennent de milieux considérés comme inféodés à une puissance étrangère. Le peuple n'a finalement pas eu à se prononcer autrement qu'au moment de la récolte de signatures. Rappelons ici son succès en Suisse romande (d'aucuns parlent même alors d'un malaise romand). Par contre la seconde initiative est bel et bien retirée parce que la menace et donc l'ennemi sont clairement identifiés suite aux événements de Hongrie…

Les deux initiatives anti-atomiques sont un autre exemple. Dès la fin de la guerre, certains milieux militaires caressent l'idée de doter l'armée suisse de l'arme atomique. Des études sont menées sur la faisabilité, les coûts, etc., et des contacts sont pris avec certains Etats. Malgré la ratification du traité de non-prolifération des armes nucléaires par la Suisse le 9 mars 1977, qui implique un renoncement définitif, la commission de travail pour les questions atomiques (Arbeitsauschuss für Atomfragen) n'est dissoute qu'en 1988.

Ce débat n'est pas resté secret. La décision d'éventuellement s'équiper d'armes atomiques est connue du public depuis 1958. Elle va donner lieu à deux initiatives et à deux votes populaires.

La première est l'initiative pour l'interdiction des armes atomiques. Elle est rejetée par 65,2% des votants le 1er avril 1962. Elle est cependant acceptée par le Tessin, Vaud, Neuchâtel et… Genève (par 15'540 oui contre 10'140 non).

La seconde, plus prudente, porte sur le «droit du peuple de décider de l'équipement de l'armée suisse en armes atomiques». A défaut d'une interdiction

définitive, le peuple pourrait se prononcer si le cas se présentait. Elle est un peu moins nettement rejetée le 26 mai 1963 par 62,2% des votants. Bâle-Ville, le Tessin, Vaud, Neuchâtel et Genève l'acceptent (19'294 Genevois votent oui contre 10'596 non).

Le discours des partisans de la seconde initiative est plus politique. On a peur du peuple parce qu'on veut lui cacher quelque chose, un secret politique: «certains cercles militaires veulent leur bombe A». Ces cercles sont prêts à sacrifier la neutralité pour obtenir de telles armes. «Empêcher le peuple de se prononcer sur l'équipement atomique de la Suisse c'est donner carte blanche à des forcenés de cette espèce». Et cette «folie» va coûter des milliards. Les libertés démocratiques sont le fondement de notre défense nationale et le pouvoir militaire ne doit pas prendre le pas sur le pouvoir civil. Pire, tout procédé antidémocratique nuit au renforcement de l'unité et de la défense nationales.[23] Ce dernier argument est habile, mais il n'aura pas l'effet escompté puisque l'initiative est repoussée.

Le péril atomique (Défense civile).

Il faut situer dans ce contexte la participation de l'armée à l'Expo 64. C'est à ces critiques, ces doutes, ces attaques qu'elle doit répondre. La tâche n'est d'ailleurs pas facile puisqu'en pleine exposition éclate l'affaire des Mirages. C'est effectivement en avril 1964 que le Conseil fédéral demande un crédit additionnel pour rendre possible l'acquisition de 100 appareils. Le parlement, les partis et la presse s'emparent alors de l'affaire qui tourne au scandale. Le rapport de la commission d'enquête parlementaire est sévère pour le chef du DMF. Le scandale a plusieurs conséquences: licenciement du chef de l'aviation, démission du chef de l'Etat-Major, réduction du nombre d'appareils de 100 à 57. Ebranlé, Paul Chaudet finit par démissionner le 28 novembre 1966; enfin le DMF subit une profonde réorganisation en 1967.[24]

On imagine bien qu'une telle affaire n'a pas contribué à «rendre l'armée sympathique»… Elle sera d'ailleurs régulièrement mentionnée dans le cours de la polémique suscitée par la seconde manifestation ici étudiée.

Les Journées genevoises de la défense nationale

Quatre ans après l'Exposition nationale ont lieu à Genève des Journées de la défense nationale. De l'aveu même des organisateurs, «la Société Militaire du canton de Genève n'a pas imaginé, en prenant l'initiative d'une telle entreprise, qu'elle ferait déferler un vent de passion aussi violent, obligeant nos institutions politiques, religieuses et culturelles à prendre position de façon aussi nette». Et d'ajouter: «Cependant, il faut bien le dire, l'ensemble de l'opération s'inscrivait dans un climat international tendu surtout en France, en raison de la contestation des étudiants»[25].

Il faut dire que le programme est ambitieux: la manifestation commence le jeudi 9 mai pour s'achever le dimanche 19 mai 1968. Elle comporte des démonstrations, des concerts, des tirs (en particulier des tirs d'essai au fusil d'assaut), des conférences, une exposition avec des visites commentées, une épreuve sportive pour jeunes gens de 15 à 19 ans, un cortège des sociétés patriotiques et un meeting aérien.

La proposition à l'origine du projet date de 1966. Le comité de la Société Militaire l'accepte au printemps 1967 et les travaux commencent en juin. Ce n'est pourtant que le 12 mars 1968 qu'une assemblée générale extraordinaire de la Société donne son accord définitif.

«Les Journées genevoises de la défense nationale (…) ont pour but de permettre à la population genevoise de mieux connaître et d'assimiler le concept moderne de la défense nationale qui comprend l'armée, la protection civile, la défense économique et la défense spirituelle. Genève, située à l'extrémité de la Suisse, est probablement moins bien informée sur toutes ces questions que la majorité des autres cantons. Aujourd'hui comme hier, notre volonté de vivre indépendants et libres s'exprime par le maintien d'une armée forte englobant tous les citoyens valides. Mais cette notion s'est élargie dans une vision globale de la défense du pays. C'est ce que tenteront de montrer les manifestations genevoises du mois de mai»[26].

Ces propos soulignent bien l'évolution de la conception d'une défense nationale qui, de strictement militaire, est devenue totale.

Le comité précise dans *la Tribune de Lausanne* du 27 avril 1968 les sources de financement de la manifestation: organisée par des privés, elle reçoit quand même 180'000 Fr. des autorités fédérales, 10'000 Fr. et une garantie de 20'000 Fr. du canton. Les officiers genevois ont réuni 10'000 Fr. et la Société suisse des officiers a donné 10'000 Fr. Enfin l'économie privée couvre le reste des dépenses, soit 200'000 Fr. Précisons ici que l'exposition, les démonstrations et manifestations sont gratuites.

Très vite va se faire jour une opposition qui, selon les organisateurs, atteint son paroxysme pendant les deux semaines précédant l'inauguration. Cette opposition peut être classée en plusieurs catégories:

- contre le principe même d'une telle manifestation;
- contre les tirs dans le petit lac prévus dans le cadre du meeting aérien (avec participation des nouveaux appareils Mirage III);

- contre «le tir des jeunes au fusil d'assaut»;
- contre la notion de défense spirituelle;
- et enfin «contre la société dans son ensemble et l'armée en particulier par une fraction des étudiants»[27].

Le parti socialiste écrit début avril au Conseil fédéral pour protester contre la tenue de journées militaires «dans cette métropole de la paix, symbole de la recherche de la paix aux yeux du monde» et pour demander le retrait de tout soutien officiel à la manifestation. La *Voix ouvrière* dénonce une «kermesse des colonels», «dangereuse pour la sécurité publique», en particulier à cause des tirs aériens dans le lac. Le 1er mai, ce même journal parle d'une «idée saugrenue» et de la difficulté de concilier ce «tintamarre militaire» avec le rôle international de Genève (à noter une concession de taille de l'organe communiste: la défense nationale est un mal nécessaire…) *La Suisse* signale que des enseignants - «certains sont gradés»! - s'inquiètent que l'on fasse tirer au fusil d'assaut des jeunes de moins de 20 ans.

Bref, les critiques sont vives et les arguments fusent dans les deux camps, celui des «colonels provocateurs» et celui des «défaitistes»[28].

Une telle polémique ne pouvait tarder à éclater au sein même du Grand Conseil. Le débat, initié par quatre interpellations (du 5 avril) et une résolution (déposée le jour même), a lieu le 26 avril 1968[29]. Sont particulièrement visés - si l'on peut dire - les tirs d'initiation au fusil d'assaut destinés aux jeunes[30] et les tirs aériens dans le lac[31].

Ce débat reflète fidèlement la virulence des propos échangés, entre autres, par presse interposée. Alors que le communiste Jean Vincent prend la parole, on indique dans le *Mémorial* «rires», «amusement», «interruption et chahut», «huées», «tollé et vociférations», «vacarme», «interruptions, brocards», «colère du centre à l'extrême-droite», «cris», «vives protestations», «vifs applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche»[32]. Et l'on note tout au long du débat la mention d'exclamations, de bravos, d'agitation, de sifflements, de huées ou encore d'excitation (il est de temps en temps question d'accalmie…) Cette ambiance répond au «tapage invraisemblable, déplacé, inutile et déformant que l'on a voulu faire autour de ces Journées genevoises de l'armée» que condamne un député libéral[33].

Dans un tel climat, le débat ne peut qu'être confus. Robert Ducret précise que «le but même de ces Journées de la défense nationale est de rendre la compréhension meilleure entre ceux qui pensent que l'armée ne sert à rien et ceux qui pensent tout de même que l'armée a peut-être son rôle à jouer». Le même dénonce, dans la foulée, ceux qui veulent bien une armée, mais une armée qui se cache: «cela paraît tellement indigne d'avoir le sentiment de vouloir défendre les siens, cela paraît tellement incroyable que cela vous heurte!» René Emmenegger déplore la confusion entretenue entre l'armée suisse et une armée d'agression. Il s'étonne que certains milieux considèrent l'armée comme une chose étrangère au pays et qu'une telle manifestation ne devrait pas avoir lieu à Genève, «comme si Genève n'était pas un canton suisse!»

A l'opposé, Jean Vincent, qui se désole de «l'accumulation de truismes, de banalités redondantes, de réminiscences de discours de cantine» infligées à l'assemblée, ne rate pas l'occasion de faire allusion à l'affaire des Mirages: «voilà 24 millions qui passent» diront les citoyens chaque fois qu'ils verront un Mirage au-dessus de leurs têtes (un autre député demande «pourquoi a-t-on mis en évidence les Mirages, alors qu'on sait combien la population suisse a été sensibilisée par l'affaire des Mirages et cette excitation-là ne vient pas du parti socialiste, ni de la classe ouvrière en général?») Il souligne comme d'autres orateurs la tradition pacifiste de Genève et considère comme une grave erreur l'organisation de journées militaires au bout du lac (André Ruffieux s'empresse de lui rappeler que l'armée a plusieurs fois garanti la sécurité de conférences internationales, dont celle qui a abouti au rétablissement de la paix en Algérie). Un député s'exclame à son tour que «l'armée est un outil peut-être nécessaire, mais que ce n'est pas quelque chose dont on peut se glorifier puisque c'est contraire au fondement même de l'Occident qui se veut chrétien». Et le même d'ajouter: «Les Vietnamiens du Nord ne font pas tellement de défilés militaires, mais ils défendent quand même leur pays!»[34]

Les Vietnamiens ont donc le droit d'avoir une armée. Il est vrai qu'ils ne sont ni occidentaux, ni chrétiens…

On glisse ainsi très logiquement vers une politisation du débat. On entend des allusions à des menées contre le pays qui, à l'époque, ne furent pas le fait de gens de gauche. Pire, ces Journées ont des «parrains très suspects», tel ce major Troyon qui en son temps criait «vive le roi» ou ce M.-M. Thomas, un journaliste dont Jean Vincent demande ce qu'il faisait pendant la guerre… A contrario plusieurs orateurs constatent que dans certains pays le 1er mai est l'occasion d'imposantes démonstrations militaires[35].

Il faut relever ici que la défense spirituelle, qui n'est pas une nouveauté puisque la notion est apparue avant la Seconde Guerre mondiale, surgit dans le débat. A gauche on dénonce cette défense «que l'on souhaite dirigée contre une partie de l'opinion publique, que l'on veut diriger contre certains mouvements pacifiques du pays, que l'on veut diriger contre certains partis politiques également», une défense spirituelle que d'aucuns veulent accaparer et qui serait plus dirigée contre un ennemi intérieur que destinée à soutenir la résistance morale de la population.

A quoi Robert Ducret répond en donnant la définition contenue dans le message du Conseil fédéral du 9 décembre 1938: «… notre défense spirituelle consiste à rappeler à notre peuple les fondements spirituels de la Confédération…» Et, rassurant, d'ajouter que certains pensent «que c'est parce qu'on voit Genève glisser à l'extrême-gauche qu'on a peur, et même très peur. Mais non! Nous n'avons pas si peur que cela, et vous êtes loin de nous effrayer, car nous vous prenons tout de même pour de braves gens!»[36]

Si, dans le cours de la discussion, un député se félicite que le parti socialiste ait attaché «le grelot contre certains aspects des Journées militaires», si Jean Vincent

estime que l'annulation des tirs dans le lac revient à reconnaître «la légitimité des critiques qui ont été apportées aujourd'hui», le vote final est sans appel: la résolution est rejetée par une majorité de députés[37].

Les suites des Journées

Au moment du bilan, les organisateurs se disent finalement satisfaits du résultat de l'opération: «grâce à cela on est sorti de l'opposition confuse sous-jacente, qui régnait dans la collectivité à propos de l'armée et de la défense nationale. Aujourd'hui les positions sont arrêtées et connues».

Mais cela signifie aussi que les officiers dans leur ensemble doivent rester lucides et se garder de toute autosatisfaction ou encore d'une passivité néfaste. Ils doivent s'engager dans les milieux civils (de nos jours on parlerait de la «Cité»…) afin de «combler les fossés et de colmater les brèches». Ils devraient même résolument «se frotter» à des milieux inconnus ou étrangers au lieu de rester entre gens de même conviction. D'ailleurs les auteurs du rapport estiment qu'avec l'organisation de cette manifestation ils ont fait du service actif![38]

De ces Journées nous retiendrons encore trois aspects.

Le premier, déjà brièvement évoqué, c'est l'évolution toujours plus marquée de la conception de la défense. Dorénavant le discours est clair et net: l'armée n'est plus qu'un élément parmi d'autres dans l'organisation défensive du pays. Ainsi la presse - *Tribune de Genève* du 19 mars et *Gazette de Lausanne* du 10 mai 1968 - à l'instar des organisateurs et des autorités militaires, insiste sur la complémentarité qui existe entre l'armée, la protection civile, la défense économique et la défense spirituelle. Ce processus de globalisation, qui doit permettre une mobilisation générale du pays et de ses ressources en cas de conflit, est bien lancé dans les années 60. Cette globalisation est interprétée par ses adversaires comme une militarisation de la société, ce qui peut sembler paradoxal alors qu'en réalité l'armée perd une part non négligeable de sa prépondérance dans la défense nationale.

Second point à retenir, ces Journées vont bien involontairement déclencher le «Mai 68» genevois.

«Pendant 3 heures, un millier de jeunes gens tentent de tenir la rue» titre le *Courrier* du 15 mai 1968. La veille, une manifestation est organisée sur la Place Neuve, sans autorisation, par la Jeunesse socialiste, la Jeunesse libre et l'Organisation des communistes de Suisse. Après quelques heurts avec des contre-manifestants - la police parvient à séparer les deux camps - vient le moment des discours. Un orateur demande pêle-mêle la réduction des dépenses d'armement, la démocratisation des études, et la reconnaissance de la République démocratique du Vietnam. Un autre dénonce l'armée au service du grand capital, exige l'organisation d'une véritable armée de milice entraînée à la guérilla, l'élection des officiers et des sous-officiers, «l'arrêt des traitements avilissants infligés aux soldats», le désarmement nucléaire, etc. En bref, un discours appelé à un bel avenir…

Puis a lieu un événement plutôt inhabituel dans la tranquille cité de Calvin: les manifestants refusent d'obéir à la consigne de dispersion donnée par les organisateurs. Le «noyau dur» de ces manifestants commence alors une course poursuite avec la police, qui passe par le Victoria Hall (où se tient une conférence inscrite au programme des Journées), les Rues basses, le Molard, la place Bel-Air (où la police charge «matraque levée»), l'Hôtel-de-Ville. Le calme revient vers 22h30.[39]

Le Conseiller d'Etat Henri Schmitt, cité par *la Suisse* du 16 mai, dénonce «une atmosphère d'émeute» et juge inacceptable que «300 manifestants tiennent la rue pendant trois heures». Ce n'est de loin pas le dernier des affrontements qui vont opposer forces de l'ordre et militants gauchistes ou gauchisants dans les années à venir, affrontements qui vaudront à Henri Schmitt, à son corps défendant, le surnom de «la matraque».

Les manifestations contre les Journées font également l'objet, le 18 mai, d'un débat au Grand Conseil. Mais les Journées n'y apparaissent qu'au second plan, comme l'élément déclencheur d'un mouvement plus vaste («ces malencontreuses journées militaires qui ont mis le feu aux poudres…»)

A relever que les organisateurs des Journées reconnaissent aux jeunes contestataires «une part d'idéalisme vers un monde meilleur et plus juste», et qu'il faudra faire face à ces nouveaux mythes que sont «la non-violence, la supra-nationalité, le respect inconditionnel de l'individu».[40]

Dernier aspect digne d'intérêt: le débat virulent qui entoure la notion de défense spirituelle. Rien d'étonnant à ce que la *Voix ouvrière* ironise lourdement sur l'exposé du colonel-brigadier Emile Privat, chef d'Armée et Foyer, tenu le 14 mai (jour de la manifestation) «dans les retranchements du Victoria-Hall», que l'on atteint en «traversant un quartier quadrillé comme la Casbah de Massu»: après avoir attaqué sabre au clair la subversion, multipliant «les fumigènes camouflant finalement son entreprise en une croisade pour la vérité dans le respect du citoyen sous l'uniforme», E. Privat se déclare «ennemi de toute tyrannie politique ou économique. Ajoutons-y la tyrannie militaire… et rompons les rangs».[41]

Plus intéressant est l'échange entre partisans et opposants au sein du monde protestant, que l'on peut suivre dans la Vie protestante. Le pasteur Philippe Gilliéron, capitaine aumônier, fait partie de la commission de défense spirituelle de la Société Militaire. S'exprimant dans la VP du 3 mai, il constate que les Journées n'auraient guère suscité d'opposition si elles avaient coïncidé avec une période de tension internationale. Ce faisant, il met le doigt sur l'une des difficultés majeures de la défense spirituelle, qu'il faut aussi promouvoir quand tout va bien. Et il donne une utile précision: c'est bien la commission dont il est membre qui est à l'origine des Journées.

Le 10 mai, le pasteur André Pery lui répond dans le même journal: «l'expression défense spirituelle sonne mal. D'une part parce que ce qui est véritablement spirituel n'a pas besoin d'être défendu (…) Mais aussi parce que cette formule ne peut manquer de réveiller des souvenirs désagréables». Et il ajoute qu'il est

inutile de ranimer un militarisme défaillant, que le nationalisme est en train de céder le pas à un internationalisme de bon aloi, que de plus en plus de Suisses sont conscients que le militarisme ne sert qu'à sauvegarder l'ordre établi. «Je pense qu'il convient de remplacer les mécanismes oppresseurs par une organisation politique et économique qui donne à chacun les mêmes chances d'épanouissement». Et puis comment se fait-il que l'on n'ait pas consulté le peuple avant d'organiser une telle manifestation?

Jean-Jacques Wyler réplique le 17 mai. Il admet que le terme n'est pas satisfaisant: «Théologiquement, opposé au «temporel», il est même choquant». Il faudra donc repenser cette notion pour lever toute ambiguïté. Armée et Foyer ne prétend d'ailleurs pas s'occuper de «vie spirituelle», mais seulement de développer l'information, d'animer des échanges sur des problèmes nationaux. Enfin, J.-J. Wyler constate qu'André Pery prend ses désirs pour des réalités en pensant que le militarisme est défaillant ou qu'un internationalisme de bon aloi s'installe de par le monde.

Voici l'évaluation des organisateurs au sujet de la défense spirituelle: «Elle a pris à rebrousse-poil les ecclésiastiques et les églises. Ces dernières semblent revendiquer ce terme de «spirituel» pour elles-mêmes. Elles se sentent concernées, responsables d'insuffisances dans ce domaine. Leur réaction dans l'ensemble est saine».[42]

Précisons ici, du strict point de vue militaire, que la défense spirituelle se traduit pour la troupe en une information sur l'histoire, la culture et l'essence de la Suisse, sur la neutralité et sur le rôle du pays dans le monde. S'y ajoute effectivement une information sur le communisme et sur ses méthodes. Et rappelons également que la notion est antérieure à la Seconde Guerre mondiale, qu'elle a généralement été bien acceptée, y compris dans sa dimension anti-communiste (qui fait suite à sa dimension anti-nazie), jusqu'au début des années 60.[43]

Ce dernier débat va encore rebondir au Grand Conseil genevois en 1969, autour du fameux petit livre rouge intitulé *Défense civile.*

De quoi voir rouge…

11 ans après le petit livre vert, sort le petit livre rouge: « chaque citoyen armé et instruit pour la défense du pays a reçu le «Livre du soldat». Aujourd'hui la guerre concerne la population tout entière. C'est à notre population tout entière que s'adresse «Défense civile». Ces deux ouvrages remplissent un dessein similaire: contribuer à la préparation d'une résistance efficace à toute tentative d'asservissement, d'où qu'elle vienne».[44]

Conçu quasiment comme un manuel d'instruction civique, cet ouvrage se base sans équivoque sur l'expérience de la Seconde Guerre mondiale: il faut se garder des idéologies étrangères qui tentent de profiter des «défauts de fonctionnement de la démocratie» et «qui seraient de nature à nous affaiblir dans notre volonté d'indépendance nationale». Cette référence aux années de guerre se retrouve jusque dans les détails: le chef du «parti du progrès social», après avoir intégré le Conseil

fédéral, devient très vite *Gauleiter* du pays. Et quand trois «bataillons de la paix» défilent devant lui, ils portent des chemises brunes. Lorsque l'ouvrage aborde la question de la résistance en cas d'occupation, c'est le souvenir d'Oradour, du Vercors et du ghetto de Varsovie qui est évoqué.

Le but reste bien de préparer la population à subir, éventuellement, le choc de la guerre, afin d'éviter une surprise qui ne peut déboucher que sur une catastrophe. «Nous avons fait défiler sous vos yeux quelques images de la guerre possible afin que chacun se familiarise avec une réalité que nous pouvons avoir à subir».[45]

L'idée de base est qu'à une menace totale il faut opposer une défense totale. L'armée n'est qu'un élément de la résistance, elle ne peut d'ailleurs remplir sa mission qui si la nation la soutient avec une «détermination inflexible». Cette globalisation, déjà mentionnée, atteint son plein développement une dizaine d'années plus tard. Tous ces mécanismes sont minutieusement décrits par Gérard Benz dans un ouvrage de fiction publié en 1987. L'auteur y raconte la mise en place progressive de toutes les mesures prévues face à une menace qui monte en puissance et qui, finalement, débouche sur un conflit armé. Personne ne sera surpris que l'agresseur vienne de l'Est… G. Benz exprime très justement un certain état d'esprit lorsque la troupe s'entend dire, à la fin de son cours de répétition, qu'elle est mise sur pied pour accomplir un service actif. «Personne n'y avait jamais vraiment cru! La guerre, c'était pour les autres. Les Suisses se contentaient de la préparer méthodiquement, minutieusement, créant une machine rodée comme une montre. Mais un Suisse aurait-il jamais eu l'idée de briser sa montre? La guerre, c'était le désordre, le chaos, l'inconnu! La guerre, c'était la négation de l'organisation et de la prévision helvétiques. En revanche, l'armée entraînée, sans cesse perfectionnée, c'était le point culminant de

La subversion à l'œuvre… (Défense civile)

la surorganisation suisse».[46]

Revenons à *Défense civile*. Il est clair que l'idéologie visée est l'idéologie totalitaire considérée à l'époque comme la plus menaçante: le communisme soviétique. Il est également évident que la subversion fait partie intégrante de cette menace et qu'elle s'appuiera, le cas échéant, sur des «collaborateurs» locaux. Le principal vecteur de subversion, dans le scénario, est un certain *parti du progrès social* qu'il est possible d'identifier avec le Parti du Travail.

Ce sont pourtant des socialistes qui vont soulever la question au Grand Conseil genevois[47], dénonçant une «entreprise partisane», qui met l'argent des contribuables au service d'une «idéologie intolérante et opposée au progrès social». Seuls «quelques ultra-conservateurs attardés sur des principes révolus, ou alors, rêvant d'un ordre nouveau et totalitaire» ont approuvé ce texte, cette «déplorable brochure», ce «libelle». D'ailleurs tout est faux dans ce livre, c'est «une injure, une insulte à la raison du peuple suisse». Il a eu au moins le mérite de mettre en verve le communiste Jean Vincent, lequel provoque l'hilarité en constatant au sujet de ce soi-disant best-seller: «On sait que best-seller veut dire le plus vendu, alors que celui-ci est le plus rendu!»

Les «mauvais» Suisses, les «mauvais» patriotes, les traîtres en puissance ripostent en rappelant qu'entre 1939 et 1945 les traîtres n'étaient pas ceux que l'on croit. Les communistes lancent à la face de leurs adversaires que «les fusillés qu'on a trouvés, c'était dans vos rangs, c'était parmi vos amis!», et d'ailleurs «Georges Oltramare était votre allié!» Sur les 30 condamnés à mort pour haute trahison, dont 18 étaient suisses, aucun n'était un travailleur socialiste ou communiste. Ces accusations suscitent de vives réactions à droite.

D'autant que ces mêmes orateurs d'extrême-gauche reprochent au petit livre rouge de faire le lit de l'initiative Schwarzenbach en rendant suspects les travailleurs étrangers[48].

On note cependant ce cri du cœur du député communiste Henri Trüb, pratiquant un amalgame bien connu: «… mais l'Union soviétique fait ce qu'elle veut! Nous ne sommes pas des citoyens soviétiques! Nous l'admirons parce qu'elle construit le socialisme et parce qu'elle a battu Hitler et que, sans les sacrifices qu'elle a faits, nous ne serions probablement plus un peuple libre! (…) Nous ne serions pas la Suisse sans les sacrifices des soldats soviétiques devant Stalingrad!»[49]

L'objectivité commande aussi de dire que le Conseil d'Etat, par la voix de Gilbert Duboule, adopte une attitude plutôt critique à l'égard de ce livre. Il le considère comme maladroit, peu adapté à la mentalité romande, beaucoup trop long pour être lu. Ce texte se réfère exclusivement à la dernière guerre et se contente de projeter la même situation dans le futur.

Finalement la résolution, qui demande l'interruption de la distribution du livre et l'expression officielle de la réprobation du Grand Conseil, est rejetée par une majorité de députés.[50]

Une tentative de conclusion…

Il est bien difficile de mesurer l'impact de manifestations du type de celles que nous venons d'évoquer.

L'exposition de Lausanne a reçu 11'728'000 visiteurs. Combien ont vu «la Suisse vigilante»? Combien l'ont parcourue distraitement, combien en ont retiré quelque chose?

Il n'y a rien d'étonnant à ce que l'un des pères fondateurs du Groupe pour une Suisse sans Armée (GSsA), Andréas Gross, déclare 36 ans plus tard ne pas garder de souvenir du pavillon de l'armée ou du film que l'on y projetait. Il n'est pas non plus surprenant que le futur commandant de corps Olivier Pittet, alors chef d'état-major de la division mécanisée 1, considère comme son souvenir le plus marquant de cette période l'organisation des manifestations militaires de l'Expo 64. «Promu régisseur de l'ensemble» (défilé et journées de l'Armée), il estime que «la réussite fut éclatante et nous récompensa tous de nos peines». Plus inattendue est l'opinion des chroniqueurs des troupes jurassiennes: parlant de l'Expo dans son ensemble, ils lui reconnaissent un succès qui est allé croissant. Pourtant «les grands espoirs fondés sur elle, à savoir le déclenchement d'une revitalisation civique et le renouveau des sources mêmes de la Confédération, restèrent sans écho, en dépit des réussites partielles enregistrées à cette occasion». Il est vrai que 1964 est aussi l'année de l'affaire des Mirages et que le 30 août, lors d'une cérémonie aux Rangiers, Paul Chaudet et Virgile Moine (chef du département militaire cantonal) sont empêchés de prendre la parole par une foule de manifestants…[51]

Une affiche de l'Expo 64 proclame «la Suisse de demain vous invite aujourd'hui». La «Suisse vigilante» reste pourtant très traditionnelle, pour ne pas dire traditionaliste, dans sa présentation et son contenu, même si l'emploi du film et la forme donnée à ce dernier font preuve d'une certaine originalité (par exemple par la taille de l'écran ou la quasi absence de commentaires). Il suffit pour s'en convaincre de se rappeler qu'en 1939, l'armée se présente en trois volets aux visiteurs de la «Landi» de Zurich: la Suisse veut se défendre; la Suisse peut se défendre; la Suisse doit se défendre. La continuité est manifeste.

Or l'opinion de nombreux Suisses semble à l'époque déjà quelque peu diverger de la position officielle, même si l'on est encore loin de certaines remises en cause ultérieures. Cela ressort d'une enquête menée de septembre 1961 à janvier 1963 sur un échantillon d'Alémaniques, de Romands, de Tessinois et de Grisons, et destinée à fournir le matériel de base pour l'élaboration de la section «Un jour en Suisse» de l'exposition et du questionnaire «Gulliver». Les résultats en sont publiés sous forme de livre en 1966.

L'armée conserve bien entendu son rôle essentiel, «celui de renforcer l'adhésion des sujets sociaux aux valeurs nationales». Et à la question «la Suisse peut-elle rester neutre?», une majorité répond par l'affirmative. Ils ne sont pourtant qu'une minorité ceux qui pensent que la Suisse pourrait se défendre seule en cas de guerre.

«Alors que, jusqu'à la dernière guerre comprise, le souci de rester neutre s'est toujours accompagné de la volonté de défendre les frontières et de faire respecter l'intégrité du territoire national, attitude martiale qui fournissait en quelque sorte ses «lettres de noblesse» à l'idéologie de la neutralité et que cautionnait l'entretien d'une puissance militaire nullement négligeable, les prétentions de la Suisse à se «défendre seule»en cas de conflit armé sont souvent jugées dérisoires aujourd'hui».[52]

Sans vouloir aller plus avant dans ce débat, on constatera simplement qu'il n'a guère perdu de son actualité…

Quant à l'armée, elle n'est pas au bout de ses peines et elle va se heurter à une opposition et surtout à une désaffection de plus en plus prononcées, le vote de 1989 sur son éventuelle suppression marquant un point culminant. 1964 est l'année de la crise des Mirages. 15 ans plus tard, pour ne citer que cet exemple, le parti socialiste publie un livre noir du DMF en relation avec l'affaire du char 68, laquelle présenterait des similitudes avec celle des Mirages.[53]

Cette même année 1964, Max Imboden, alors Recteur de l'Université de Bâle, publie son *Helvetisches Malaise.* Dans cet essai, il affirme qu'une sorte de malaise se répand de plus en plus en Suisse. Les causes en sont multiples: difficulté de réformer les institutions, discorde entre partis, droits populaires mal définis et mal utilisés, mélange des genres entre décisions politiques et expertises techniques, etc. Pour l'instant les citoyens n'adoptent de loin pas une attitude systématiquement négative. Mais «derartige Übergänge zwischen Bejahung und Verneinung sind bedrohlich (…) In der Ferne zeigt sich die Möglichkeit einer plötzlichen und ungestümen explosiven Entladung; Ausbrüche im kleinen sind längst zur Tagesordnung geworden».[54]

Les Journées genevoises de la défense nationale donnent précisément lieu à un tel «éclat».

La couverture médiatique est remarquable: la commission estime dans son rapport à plus de 1'000 le nombre d'articles de presse consacrés à l'événement. Elle en possède 640, dont 45% publiés en Suisse romande et 55% dans la partie alémanique du pays. 19% sont de portée générale; 12% rendent compte des débats cantonaux ou fédéraux; 26% décrivent les manifestations officielles et 16% les contre-manifestations; on note enfin un relatif équilibre (il s'agit d'articles rédactionnels ou de lettres de lecteurs) entre opinions positives (12%) et négatives (15%).

La télévision consacre deux émissions aux Journées et à la défense nationale les 18 et 19 mai. A noter enfin cette nouveauté lors du meeting aérien: les spectateurs peuvent suivre en direct sur leurs transistors un reportage sur les évolutions des avions qui se déroulent sous leurs yeux. «Cette expérience fut un succès»[55]. Elle a connu bien des développements, par exemple lors des Fêtes de Genève…

Cette notoriété des Journées est bien entendu en grande partie due à l'opposition qu'elles ont suscitée. Au-delà du débat passionné sur l'armée et la conception de la défense nationale, c'est bien de cette opposition qu'il faut se souvenir. Car sans le vouloir, les organisateurs provoquent le «Mai 68» genevois.

L'opposition aux Journées va en effet permettre à l'agitation qui couve parmi certains milieux étudiants de sortir du cadre universitaire. La chronologie est assez parlante: le 10 mai a lieu à Paris une manifestation qui dégénère en affrontements violents avec la police; le 13 mai, les étudiants genevois manifestent leur soutien aux étudiants français, sans incident; le 14 se déroule la manifestation contre les Journées; le 17 est organisée une nouvelle manifestation, contre les Journées mais aussi pour dénoncer les problèmes que rencontre la jeunesse. C'est alors la création du «Mouvement du 17 mai» qui réunit étudiants, collégiens, apprentis et jeunes travailleurs[56]. La suite est une autre histoire qui n'entre pas dans le cadre de cette étude… encore que ce sont les mêmes qui vont entretenir l'agitation contre l'armée, créer des comités de soldats et finalement réussir un score inattendu en posant la question incongrue de la suppression de l'armée!

En marge de la défense militaire et civile… l'espionnage

«Tu mériteras de l'armée et du pays en sachant te taire. Le règlement de service l'ordonne: Garde le secret! Cette obligation est valable aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre. Observe-la dès aujourd'hui» affirme le Livre du soldat. Et Défense civile ajoute: «L'ennemi n'aura pas attendu l'état de guerre pour tenter, par tous les moyens, de nous affaiblir. L'espionnage est sa première arme; elle est aussi d'un grand rapport. Tout ce qu'il sait sur nous est de trop».

Genève est parfois le théâtre d'affaires d'espionnage dans des fictions. Dans Le guêpier de Genève (1967), notre ville et ses environs sont le théâtre d'un affrontement sanglant entre agents de la CIA (dont un Suisse qui agit par convictions anti-communistes mais qui y laisse sa peau…) et agents est-allemands au service du KGB, deux équipes qui se disputent des documents secrets concernant le programme spatial soviétique.

Le guêpier de Genève: si elle avait réellement eu lieu, l'avalanche de cadavres et de plasticages aurait certainement plongé dans un abîme de perplexité la police et la justice genevoises…

Dans Court-circuit à Genève, un agent français est chargé de procéder à un échange (à l'Hôtel du Rhône!) et d'y éliminer un agent ennemi. Bien entendu, si rien ne se passe comme prévu, tout est bien qui finit bien pour le héros. Un héros averti: «(…) mon colonel me l'avait bien dit: en aucun cas, les autorités suisses ne devaient se douter que

j'avais des activités d'espion sur leur territoire, même si ces activités n'étaient pas dirigées contre elles. La neutralité de ce pays l'a trop souvent fait choisir comme siège d'intrigues, qui sont extrêmement désagréables aux citoyens d'un petit pays pacifique mais aussi, il faut bien le dire, égoïste».

Pourtant la réalité dépasse parfois la fiction. Le rapport sur la protection de l'Etat de 1998 nous apprend qu'un couple d'agents roumains a vécu en Suisse de 1964 à 1978, le mari s'étant fait passer pour le fils illégitime d'un Suisse décédé en Roumanie en 1951. De même, un agent du KGB a agi à la fin des années 70 sous une fausse identité suisse. Ce pseudo-Confédéré a épousé en 1955 une agente de nationalité autrichienne (?), devenue par ce biais ressortissante suisse. Il est revenu dans ces deux cas aux communes «d'origine» d'engager une procédure en déchéance du droit de cité.

En 1998, la police fédérale a appris que le KGB, vraisemblablement en 1966, avait enterré dans une forêt fribourgeoise un conteneur abritant du matériel de transmission. Comble de raffinement, ce conteneur, effectivement découvert en décembre 1998, était protégé par un dispositif explosif.

En 1968, le KGB a envisagé un attentat contre l'oléoduc reliant la RFA et l'Italie, pour créer une diversion lors de l'invasion de la Tchécoslovaquie. Cette action n'a pas eu lieu, mais l'un des deux agents en charge a été identifié, un illégal arrivé en Suisse en 1969, en se faisant passer pour un rapatrié.

Ces quelques exemples sont probablement loin d'épuiser la liste des activités des agents du bloc communiste sur territoire helvétique. Et contrairement à l'agent français mentionné ci-dessus, leurs activités étaient bel et bien dirigées contre la Suisse et ses voisins.[57]

Notes

1. Exposition nationale suisse, Lausanne 1964,*Livre d'or*; p. 409 et 411.
   Fiches d'information, tome 5, 8/1, Exposition de la défense nationale, La Suisse vigilante; p. 14.
2. «Landesaustellungen und Armee - vier Bildkommentare» in*Expos.ch idées, intérêts, irritations*; dossier n° 12 des Archives fédérales; Berne, 2000, p. 67-79.
3. *La Patrie Suisse*, n° 79, 30 septembre 1896, p. 230-231.
   L'Exposition nationale suisse de Genève; Genève, 1896, p. 72-75.
4. Rapport de l'architecte en chef, tome 4 du rapport final, juin 1965, p. 7.
   Bulletin d'information n° 3, p. 10.
5. Historique et organes de l'Exposition, tome 1 du rapport final, «2.2. Activité du comité directeur», p. 59.
   Rapport de l'architecte en chef, tome 4 du rapport final, juin 1965, p. 7-8 et 27.
   Frédéric Sardet, «Organiser l'Expo 64: espace, argent et pouvoirs» in *Expos.ch idées, intérêts, irritations;* dossier n° 12 des Archives fédérales; Berne, 2000, p. 232.
   Lausanne 1964, construire une exposition, publié avec le concours de l'Exposition nationale sous la direction de Alberto Camenzind; Lausanne, 1965, p. 170.
   Livre d'or, p. 400 (texte de Jean-Pierre Seilaz, chef de secteur).
6. *L'armée à l'Exposition nationale*, Lausanne, 1965, p.12.
   Fiches d'information, tome 5, 8/1, Exposition de la défense nationale, La Suisse vigilante; p. 3 à 13.
   Le livre de l'Expo, livre souvenir de l'Exposition nationale suisse; Lausanne, 1964 , p. 12, 186, 190, 192.

   Exposition nationale suisse Lausanne 1964,*Livre d'or*, Lausanne, 1964, p. 400-405. Voir page 394 la progression de la visite: présence du danger, «ceci pourrait nous arriver» - son et lumière, «prêts à toute éventualité» - spectacle filmé, «nous pouvons nous défendre» - symbole d'une réalité, «notre destin est en nos mains «- exposition d'armes, «notre potentiel de défense».
   Bulletin d'information n° 5, p. 9.
7. F. Sardet, «Organiser l'Expo 64: espace, argent et pouvoirs», p. 232.
8. *Fiches d'information*, 8/1, La Suisse vigilante, p. 16.
   Paul Chaudet, *Conduire ou subir*; Lausanne, 1968, p. 39-40.
9. Igor Perrig, *Geistige Landesverteidigung im Kalten Krieg, der schweizerische Aufklärungsdienst (SAD) und Heer und Haus 1945-1963*, Dissertation zur Erlangung der Doktorwürde an der philosophischen Fakultät der Universität Freiburg in der Schweiz; Brigue, 1993, p. 127-128.
   Le titre allemand du film anticommuniste est: «Völker hört die Signale».
10. *L'armée à l'Exposition nationale*, p. 12. *Fiches d'information*, 8/1, p. 9.
    Livre d'or, p. 408.
11. *Fiches d'information*, p. 9, 10 et 15. *Livre d'or*, p. 408-409.
12. *Livre d'or*, p. 407-408.
    Roland Cosandey, «Expo 64: cinéma au service du scénario» in *Mémoire vive*, n° 9, 2000, p. 18-23.
    «Landesausstellungen und Armee - vier Bildkommentare» in *Expo.ch*, p. 71 (Andreas Gross).
13. Urs Altermatt, *Conseil fédéral*, dictionnaire biographique des cent premiers Conseillers fédéraux; Yens, 1993, p. 467-471.
    F. Sardet, «Organiser l'Expo 64…» in*Expos.ch*, p. 222.
    Fiches d'information, 8/1, p. 2.
    L'armée à l'Exposition nationale, p. 4 (Paul Chaudet) et 7 (col div Dénéréaz).
    Livre d'or, p. 403.
14. Le livre de l'Expo - livre souvenir, p. 12.
    Livre d'or, p. 397-399, 405.
    Voir dans ce même *Livre d'or* le tableau brossé par le colonel commandant de corps et chef de l'instruction Robert Frick: «Défense nationale», p. 387-391. R. Frick conclut par ces lignes: «Vigilants, décidés et fermes parce qu'il nous faut chaque jour penser à lutter contre des adversaires dont quelques-uns sont parmi nous déjà, nous serons forts et victorieux parce que les circonstances exigent que nous soyons entraînés et prêts à nous battre sur chaque champ de bataille de la guerre totale».
15. Mauro Cerutti, «La politique de défense de la Suisse pendant les premières années de la guerre froide (1945-1950). Entre neutralité armée et solidarité avec les Occidentaux» in*Itinera*, fasc. 18, Bâle, 1996 (La Suisse dans le système international de l'après-guerre 1943-1950).
16. Hans Rudolf Kurz, *Histoire de l'armée suisse de 1815 à nos jours*; Lausanne, 1985, p. 168-169.
17. Paul Chaudet, *Conduire ou subir*, p. 131.
    H. R. Kurz, op. cit., p. 163-164, 169-170.
18. Programme officiel du défilé du 1er corps d'armée, 14 mai 1959, 13 heures, Aérodrome militaire de Payerne, p. 3.
    La Patrie suisse, n° 21, 23 mai 1959, p. 7 et 31.
    Les troupes genevoises participent bien entendu à ce défilé.
19. *Le peuple contre l'armée ? Une confrontation unique sur «l'œuf de Colombe»*, Neuchâtel, 1955, p. 39 (Congrès des Jeunesses radicales romandes).
    André Brönimann, *Le Département militaire fédéral et l'opinion publique*; tirage à part de la revue mensuelle politique et littéraire de la Société d'étudiants Helvétia; Berne, 1957, p. 9-11.
    I. Perrig, op. cit., p.154-155.
    Le livre du soldat, 2e édition de 1959.
20. M. Cerutti, art. cit., p. 101.
    Le peuple contre l'armée ?, p. 22.
21. Allen Young, *Swiss Neutrality in the Cold War*; Columbia College, New York City, February 2 1962, 65 pages.»Experimental European Summer Research Program", financé par›the Carnegie

Corporation of New York«et administré par»the Woodrow Wilson School of Public and International Affairs of Princeton University".
Un exemplaire de cette étude est conservé par la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève.

22. I. Perrig, op. cit., p. 166-168.
«Chevallier Samuel», article du *Dictionnaire Historique de la Suisse.*
Le peuple contre l'armée ?, p. 45, 50-51, 54.
23. Jürg Stüssi-Lauterburg, *Rapport historique au sujet d'un armement nucléaire de la Suisse*, Berne, 1995, 9 pages.
Chancellerie fédérale, tableau récapitulatif des votations populaires (www.admin.ch).
Recueil authentique des lois et actes, Genève, 1962, p. 109 - et 1963, p. 285.
Armes atomiques et dépenses militaires. Au peuple le dernier mot; brochure éditée par le Mouvement suisse contre l'armement atomique, avril 1963.
24. H. R. Kurz, op. cit., p. 164-165.
U. Altermatt, op. cit., p.470-471.
Paolo Urio, *L'affaire des Mirages, décision administrative et contrôle parlementaire*, Genève, 1972, p. 162-167.
Christian Kolbe, «Ein «Wunderbastard» für die Obersten. Der Mirageskandal" in *Die Schweiz und ihre Skandale*; Zurich, 1995, p. 61-75.
25. *Rapport de la commission d'information, Journées genevoises de la Défense nationale*, juillet 1968, p. 5.
Cet exemplaire n° 22 du rapport, classé confidentiel, est conservé aux Archives d'Etat. Le rapport contient une très riche collection de coupures de presse relatives à l'événement. Il a donc été abondamment utilisé pour la suite de cette étude.
26. *Rapport*…, p. 1-2.
27. Ibid., p. 2-3.
28. *Tribune de Genève*, 2 avril 1968. *Voix ouvrière*, 22 avril et 1er mai 1968. *La Suisse*, 2 mai 1968.
29. *Mémorial des séances du Grand Conseil*, 1968, p. 635 (5 avril) et 779-780, 840-882, 886 (26 avril).
30. Le 23 février 2004, le Conseil municipal de la Ville de Genève a adopté une motion intitulée «Columbine: plus jamais ça! Pas d'armes pour les enfants». Il s'agissait de s'opposer à la décision du Conseil fédéral d'abaisser l'âge légal de 13 à 10 ans pour les mineurs qui désirent s'exercer au tir en stand. Il s'agissait aussi et surtout de «refuser toute subvention aux clubs de tir pour des activités incluant des mineurs». Les adversaires des auteurs de la motion ont souligné leur angélisme et insisté sur le caractère sportif du tir. Les positions respectives n'ont donc guère évolué.
Motion M 421. *Le Courrier*, 25 février 2004.
31. «Le comité d'organisation dut faire quelques concessions: les tirs sur le lac furent supprimés, la dernière conférence ne se tint pas à l'aula de l'Université comme prévu initialement». *Rapport*, p. 3.
Et pourtant… Les 16 et 17 mars 1979 a lieu à Zurich une vaste présentation de l'armée, qui investit pas moins de 50 lieux dans la ville. L'après-midi du 16, ce sont 70 avions de combat qui font une démonstration, avec, à la clé, des tirs (à blanc) dans le lac (*Journal de Genève*, 17-18 mars 1979).
32. *Mémorial*, p. 872-3.
33. Ibid., p. 855.
34. Ibid., p. 845, 852, 854, 858, 860-2, 867, 869, 870, 877.
35. Ibid., p. 848, 852, 859, 874.
36. Ibid., p. 844, 849, 851, 853.
37. Ibid., p. 850, 862, 882.
38. Rapport de la commission d'information, p. 5-7.
39. Voir aussi *La Suisse* des 15, 16 et 17 mai 1968; *Le Dauphiné libéré* du 16 mai 1968.
Le 4 mai 1968, une manifestation devant le Consulat d'Espagne se termine par des affrontements avec la police et par des arrestations, principalement de ressortissants espagnols.

40. *Mémorial des séances du Grand Conseil*, 1968, p. 1175-1228 (18 mai 1968).
Rapport…, p. 5.
41. *Voix ouvrière*, 15 mai 1968.
42. *Rapport*…, p. 6
43. I. Perrig, op. cit., p. 121, 140, 194-5.
44. *Défense civile*, Berne, 1969, p.5.
45. Ibid., p. 300. Voir aussi p. 21, 25, 237, 270, 276.
46. Ibid., p. 211.
Gérard Benz, *24 décembre au soir… la guerre. La défense suisse en action; Genève*, 1987, p. 13.
Dans son ouvrage - de fiction, heureusement - sur un 3e conflit mondial, Sir John Hackett ne prévoit pas d'implication de la Suisse. Par contre sa voisine et sœur en neutralité, l'Autriche, est «brutalement balayée» par les troupes du Pacte de Varsovie. Général Sir John Hackett, *La troisième guerre mondiale*, Paris, 1979 (version originale publiée en 1978).
Lorsqu'il est arrêté en novembre 1979 en marge des manœuvres d'automne de l'armée autrichienne, Kurt Schilling prétend qu'il a pour mission d'évaluer la capacité de résistance de cette dernière en cas d'attaque par les pays de l'Est. Le principal «accusé» dans cette rocambolesque affaire d'espionnage est Albert Bachmann, lequel a en son temps participé à l'élaboration du *Livre du soldat* et de *Défense civile*… Voir Markus Ahmadi, «Der Oberst und sein geheimes Reich. Die Affäre Bachmann» in *Die Schweiz und ihre Skandale*, p. 131-150.
47. *Mémorial des séances du Grand Conseil*, 1969, p. 3772-3801, séance du 19 décembre 1969.
48. Ibid., p. 3772-3, 3778, 3780, 3786, 3791, 3792, 3793.
49. Ibid., p. 3788.
50. Ibid., p. 3781-3783, 3801.
51. *Les Suisses dans le miroir*, les expositions nationales suisses; Lausanne, 1991, p.109.
Andréas Gross dans «Landesaustellungen und Armee - vier Bildkommentare» in *Expos.ch*, Berne, 2000, p. 71.
Olivier Pittet, *Du pousse-cailloux au commandant de corps, souvenirs et réflexions*, Lausanne, 1982, p. 55.
Histoire des troupes jurassiennes; Moutier, 1977 p. 231-232.
52. *Les Suisses dans le miroir,* p. 107 et 96.
Luc Boltanski, *Le bonheur suisse*; Paris 1966, p. 26 et 162.
53. Dossier PSS/SPS, *Livre noir du DMF*, notes relatives au «combat de chars» 68; octobre 1979.
54. Max Imboden, *Helvetisches Malaise*, Evangelische Zeitbuchreihe, Zurich, 1964, citation p. 5.
55. *Rapport de la commission d'information*, p. 8 et 4.
56. Andréas Stuessi, *«Mai 68» à Genève*, Genève, 1988, mémoire de licence déposé en bibliothèque d'histoire de la Faculté des lettres.
57. *Le Livre du soldat*, p. 132. *Défense civile*, p. 185.
André Caroff, *Le guêpier de Genève*;éditions Fleuve Noir, Paris 1967.
Marcel-G. Prêtre, *Court-circuit à Genève*; Fribourg, s.d. (l'action se déroule avant 1966 puisque le siège de l'OTAN est encore à Fontainebleau); citation p. 113-114.
Rapport sur la protection de l'Etat, 1998, p. 104-107, et 1999, p. 79-81.

Bibliographie

Outre les titres cités dans les notes, on consultera avec profit les articles et ouvrages suivants:

Actes du colloque du 19 octobre 2002 de l'ASHSM, *1950-1990 La Suisse et la Guerre froide - Die Schweiz und der Kalte Krieg*, Berne, Association Suisse d'Histoire et de Sciences Militaires, 2003.

Martin Arnold, *Von der Landi zur Arteplage. Schweizer Landes- und Weltausstellungen (19. - 21. Jh.) Hintergründe und Erinnerungen*; Orell Füssli, Zürich, 2001.

Hervé De Weck, «Le système de milice en Suisse (1815-1990), efficacité et crédibilité. Un facteur

d'évolution dans la politique intérieure et extérieure ?», p. 53-68, et
Michel Chabloz, «Perspectives de réflexion et modèle de sécurité, vers l'armée suisse 61», p. 69-80, tous deux in *Le devoir de défense en Europe aux XIXe et XXe siècles,* sous la direction de Jean Charles Jauffret (colloque international, 15 et 16 septembre 2000, IEP Aix-en-Provence); Economica, Paris, 2002.

Stefanie Frey, *Switzerland's Defence and Security Policy during the Cold War (1945-1973);* PhD in War Studies, King's College London; Verlag Merker im Effingerhof, Lenzbourg, 2002.

Filmographie
Il est actuellement possible d'obtenir une copie du film auprès du service cinématographique de l'armée, sous le titre «La Suisse vigilante» (F 20).
Citons ici la remarque qui figure au catalogue du SCA: «Ce fut le film militaire suisse le plus coûteux. Tourné à l'occasion de l'exposition suisse. Spectaculaire et passionnant, il a été présenté de par le monde avec grand succès. Ce film a été réalisé en 1964, dans le contexte historique de l'époque».

EN VENTE AU MUSEE

LA SUISSE ET LA GUERRE FROIDE / DIE SCHWEIZ UND DER KALTE KRIEG / 1950-1990.

Colloque de l'Association suisse d'histoire et de sciences militaires (octobre 2002). Bilingue ; les textes en allemand sont résumés en français.
Le livre et épuisé, mais le CD-R est en vente (prix 25.-f rs).

Lt col J.-J. RAPIN «L'ESPRIT DES FORTIFICATIONS»

(Collection «le savoir suisse», Lausanne 2003, 123 p. Prix 16.- frs).

Maintenant obsolète, la forteresse a cependant été, au travers des âges, un élément incontournable de notre système défensif. Parvenue à un sommet technique au cours de la mobilisation de 1939-1945, elle a conservé toute son importance pendant la «Guerre froide». J.-J. Rapin nous en conte l'histoire en parallèle avec celle des réalisations françaises. Cette brillante synthèse se lit comme un roman.
Pourquoi parler de l'esprit des fortifications ? Parce qu'elles ne sont pas un but en soi, mais le symbole puissant d'une volonté de défense qui, de l'armée, s'étend à tout un peuple.

En marge du 20e anniversaire

QUELQUES SOUVENIRS «D'AVANT» LE MUSÉE MILITAIRE GENEVOIS

Philippe COET

Pour une fois, c'est le Musée militaire genevois lui-même qui fait l'objet d'un bref article dans le Brécaillon : 20e anniversaire oblige…

Entre la création officielle de l'association en 1979 (les statuts ont été adoptés le 4 décembre par l'assemblée générale constitutive ; en fait l'idée et les premiers travaux semblent remonter à 1978) et l'inauguration en septembre 1984, il s'est écoulé un peu moins de 5 ans. Il a donc fallu un lustre aux initiateurs du projet pour le faire aboutir. Résultat d'autant plus remarquable si l'on se place dans une perspective actuelle: qui, de nos jours, pourrait prétendre en quelques années créer, ouvrir et exploiter un musée privé? Il n'est que de voir les efforts déployés en vain depuis des décennies pour créer un Musée suisse de l'Armée[1].

Il est vrai que l'association a reçu un sérieux coup de pouce de l'Etat et de la Ville ; mais elle a aussi réussi à mobiliser au bon moment de nombreuses «bonnes volontés» pour répondre à un besoin culturel et historique.

C'est donc bien grâce à la conjonction de plusieurs facteurs que Genève dispose d'un musée militaire.

Petite revue de presse

En parcourant les articles consacrés par la presse entre 1978 et 1984 au projet de musée, on note deux thèmes récurrents: le besoin de disposer d'un établissement spécialisé pour mettre en valeur des collections alors entreposées dans les réserves, et les difficultés financières.

En 1978, on apprend que le Conseiller fédéral R. Gnägi, chef du Département militaire fédéral, verrait «d'un bon œil l'éventuelle ouverture de ce Musée dont on sait déjà qu'il pourrait rassembler sous son aile une quantité d'objets d'un grand intérêt: on les a!» En avril 1979, Clément Bosson est plus précis, qui déclare à Roger d'Ivernois que «le point de départ du projet d'installation du Musée militaire genevois au château de Penthes (…) est le fait que le Musée d'art et d'histoire de Genève ne dispose pas d'assez de place pour être en mesure d'exposer notamment les armes et armures genevoises dans leur ensemble. Il fallait donc trouver une solution pour exposer ce matériel des XIXe et XXe siècles ailleurs (…) La plupart du matériel que nous exposerons à Penthes se trouve actuellement dans les caves du Musée de l'Ariana».

En janvier 1979, le même Clément Bosson a déjà décrit ce que sera le musée: outre celles du Musée d'art et d'histoire portant sur les XIXe et XXe siècles, il exposera ses propres collections constituées au fur et à mesure des dons, legs et autres prêts[2].

Et puis c'est aussi une question de fierté cantonale, car «les Genevois sont en retard d'un musée au moins! Les Vaudois, en effet, ont ouvert leur Musée militaire au

château de Morges, les Valaisans l'ont installé dans le château rénové de Saint-Maurice, tandis que les Neuchâtelois en ont aménagé un au château de Colombier et les Fribourgeois au château de Gruyères» (à croire que seuls des châteaux peuvent accueillir un musée militaire… il en ira d'ailleurs de même à Genève où le musée emménage au «château» de Penthes).

Le batîment pendant les travaux (photo Musée des Suisses dans le monde)

Une année plus tard, on lit que «le canton de Genève est actuellement le seul de Romandie à «manquer» de Musée militaire. C'est un bon prétexte pour tenter de combler cette lacune ". Et en janvier 1981, Roger d'Ivernois intitule une interview de Christian Reiser: «Comme les autres cantons romands, Genève aura son musée militaire»[3]. Il faut sans doute voir là un exemple de saine émulation confédérale…

Le désir d'exposer les «impressionnantes collections «déjà disponibles et la volonté de faire aussi bien que les autres cantons se heurtent à un obstacle de taille: le financement.

Ce problème, d'autant plus délicat qu'il est vital, revient de manière lancinante au fil des années. Il faut dire que les besoins matériels sont à la hauteur des besoins culturels.

1984: nettoyage du canon. De gauche à droite Annibale Minutillo, Marc Gaudet-Blavignac, Walter Zurbuchen et David Foldi (photo MMG)

Si, en 1978, on parle d'un «montant relativement modeste de Fr. 200.000.-» pour les seuls investissements, on admet dès l'année suivante que les travaux nécessaires «sont devisés à plus de 300 000 francs». Et même «en rétrécissant le projet initial au minimum», le musée doit absolument trouver 100'000 francs «avant de planter le premier clou»! En 1984, ce sont 450'000 Fr. de travaux qui sont pris en charge par l'Etat[4]. L'association ne dispose bien entendu pas de tels moyens et, tout en faisant appel à la générosité du public, elle doit solliciter l'aide des pouvoirs publics. Sans cette aide, le musée n'aurait vraisemblablement pas vu le jour.

Les chiffres ont été publiés, ils ne sont guère intéressants en soi. Ce qui l'est davantage, ce sont les débats qui ont entouré l'attribution des subventions. Ils sont révélateurs de clivages idéologiques et politiques marqués par l'époque mais dont certains n'ont pas disparu malgré les bouleversements de cette fin de siècle.

Escarmouche au Grand Conseil…

Au budget 1979, le département militaire «demande enfin une somme nouvelle de 50 000 F pour assurer les frais du nouveau musée militaire genevois installé dans

l'annexe du château de Penthes, où se trouve déjà le musée de la fondation pour l'histoire des Suisses de l'étranger». Cette subvention donne lieu à un bref échange entre une députée socialiste et le Conseiller d'Etat Alain Borner, échange qui a parfois l'allure d'un dialogue de sourds…

La députée s'interroge sur ce que sera le musée, s'il sera un musée pour les nostalgiques d'un «certain passé militaire glorieux et claironnant, exaltant le mercenariat militaire, les beaux uniformes, les dynasties patriciennes qui se sont succédé [sic] à la tête des régiments et qui, parfois, sont encore représentées dans nos états-majors?» Elle est d'avis qu'il faut plutôt étudier sérieusement le service étranger, ses causes et ses conséquences économiques et démographiques. Elle parle bien - elle le dit textuellement - des «activités militaires de l'ancien régime». Le projet du musée est pourtant explicite: il ne prévoit pas de couvrir cette période (mais la confusion est peut-être due à la proximité du musée des Suisses à l'étranger?)

Or le Conseiller d'Etat, au lieu d'une simple mise au point, traduit ainsi ce qu'il qualifie de question de fond: «vaut-il la peine d'organiser un musée militaire et de montrer ce qu'a pu être l'évolution militaire dans notre pays, depuis le XIXe siècle à nos jours?» Poser la question c'est y répondre. Car le musée peut contribuer à combler les lacunes dans les connaissances de nombreux jeunes gens en matière de neutralité armée et de défense nationale, et ainsi servir à leur instruction civique.

Lors de l'inauguration de septembre 1984: de gauche à droite : MM. Galland, ancien président, Bonard, Emmenegger, Conseiller administratif, Gautier, président du Conseil national, Dominicé, ancien président (photo MMG)

La députée réplique à juste titre que sa question ne porte pas sur «l'utilité ou l'inutilité d'un musée militaire». Mais elle poursuit dans son idée, déclarant que «dans le futur musée militaire, on pourrait également montrer ce qu'est la troupe, ce qu'elle a été et surtout exposer les motivations socio-économiques qui poussaient les jeunes gens suisses à s'engager dans des régiments au service de l'étranger».

Un an plus tard, le département est un peu plus précis en s'adressant au corps législatif, car sa demande de renouvellement de la subvention au budget 1980 est accompagnée d'une description de l'état du projet. Les députés apprennent ainsi que le musée «de dimension modeste, est essentiellement destiné à illustrer l'histoire de la tradition militaire de Genève, canton suisse, de la Restauration à nos jours, et ceci par la mise en valeur de collections que les musées de la ville ne sont pas en mesure d'exposer, faute de place»[5].

…et ambiance de guerre froide au Conseil municipal

Si la subvention de l'Etat est annuelle, celle que le Conseil administratif prévoit d'accorder est unique. Mais elle est six fois plus importante. Il n'est donc pas étonnant que le débat soit plus nourri. Par contre la ligne de fracture entre les intervenants est très semblable. Et comme au Grand Conseil, il y est moins question du montant ou de l'existence du musée que de grands problèmes politiques et idéologiques.

Sollicité par l'association, le Conseil administratif part du constat suivant: bien que le Conseil d'Etat ait décidé le 14 octobre 1981 de prendre à sa charge le coût des travaux de réfection des locaux et qu'il ait renouvelé sa subvention, le musée ne peut ouvrir ses portes, encore et toujours pour des raisons financières. L'exécutif propose donc en avril 1982 un arrêté dont l'article premier stipule qu'il est ouvert «au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs pour l'octroi d'une aide financière à caractère exceptionnel à l'Association du Musée militaire genevois destinée à l'aménagement muséographique et à la sécurité des objets exposés dans le futur Musée militaire genevois…»

Le conseiller municipal Jacques Hämmerli prend le premier la parole pour déplorer que les riches collections du Musée d'art et d'histoire «croupissent dans des caisses, demeurant ainsi inaccessibles au public». Cette situation insatisfaisante est due non à la volonté du musée, mais au manque de place. Il s'agit de mettre en valeur la période de la Restauration à nos jours. Et de conclure: «Genève étant le seul canton romand qui ne présente quasiment rien de son histoire militaire au XIXe siècle, remédions sans retard à cet état de fait en étudiant avec bienveillance la proposition qui nous est soumise».

A noter que «M. Hämmerli est pris à partie par la gauche» pendant son intervention. Ce qu'il faut sans doute considérer comme un euphémisme de mémorialiste…

C'est d'ailleurs une conseillère du parti du travail qui intervient ensuite pour demander que la somme soit utilisée «en faveur de la recherche pour la paix», par

exemple en soutenant le GIPRI (Geneva International Peace Research Institute, fondé en 1980 *ndla*) dont la situation est précaire et dont elle prend bien soin de préciser qu'il ne s'agit pas d'une «officine téléguidée par des milieux frères ou amis»…

C'est ensuite un représentant socialiste qui s'étonne que l'on ouvre un musée militaire à proximité du Musée de la Croix-Rouge, également subventionné par la Ville. Ceux qui s'intéressent aux armes n'ont qu'à se rendre à Morges ou à Thoune. Même si ce nouveau musée a «un caractère historique, folklorique, de nature à

Lors de l'inauguration: MM. Petit, Gaudet-Blavignac et Dominicé (photo MMG).

satisfaire certains nostalgiques des deux guerres», la Ville doit choisir son camp.

J. Hämmerli rappelle alors que le Musée d'art et d'histoire n'expose que des pièces datant de l'époque de l'Escalade. Et l'Escalade «c'est un fait militaire. Ce n'est ni un pique-nique, ni une fête folklorique. C'est un fait militaire (…) Si expliquer aux générations d'aujourd'hui ce qui s'est passé autrefois, aussi dans le domaine militaire, est un crime, dites-le». Car il n'est pas question de créer un «temple à la gloire de l'armée».

Un orateur libéral estime pour sa part qu'il s'agira plutôt de rendre hommage aux militaires qui ont rempli leurs obligations pendant les deux guerres mondiales. Et c'est un élu vigilant qui clôt ce premier débat en rappelant que Guillaume-Henri Dufour était général, mais qu'il est aussi l'un des fondateurs de la Croix-Rouge.

Un second débat a lieu le 7 septembre 1982 sur les rapports des commissions des beaux-arts et des finances. Les discussions au sein de la première de ces commissions ont été très animées car «deux tendances s'affrontent»: ceux qui veulent aider l'institut de recherches pour la paix et que crispe le refus de commémorer les

Jacques Hämmerli, officier de liaison dans le cortège de l'Escalade

événements de novembre 1932, et ceux qui considèrent que «ce n'est nullement l'histoire de traîneurs de sabres, glorieux et nostalgiques, mais l'histoire de soldats, ayant fait leur devoir». Quant à la commission des finances, spécialité oblige, elle prend note que l'association ne demandera pas à la Ville une autre aide financière.

A peine entamé, le débat est interrompu par une brève manifestation dont nous reparlerons.

Les arguments des deux camps restent bien entendu dans leur registre propre. On relève en particulier qu'un conseiller socialiste déclare que la mémoire militaire ne mérite pas un traitement plus favorable que le souvenir des victimes de 1932. Son collègue Manuel Tornare met en doute la qualité du concept muséologique et lance: «les musées militaires sont une chose trop importante pour les laisser aux militaristes!»

Ce dernier terme fait bondir J. Hämmerli. Après l'avoir contesté définition du dictionnaire l'appui, il déclare en réponse à une remarque émise précédemment sur la quantité de médailles exposées dans certaines vitrines: «je connais un monsieur qui en Europe est maintenant à la tête de son Etat [la Pologne ndla] et qui porte beaucoup de médailles. Malheureusement, ces médailles, il ne les a pas gagnées sur un champ de bataille, en se battant pour défendre son pays contre un éventuel agresseur; il les a, hélas! et c'est tragique, tout comme le 9 novembre 1932, il les a gagnées en faisant tirer sur les gens qui n'étaient pas de son avis…»

Malgré de nombreuses interruptions de l'extrême-gauche, l'orateur termine en s'étonnant de l'opposition au musée militaire «parce que finalement, sans faire de jeux de mots, mettre l'armée au musée, ce serait vraiment la meilleure chose!»

Le Conseiller administratif René Emmenegger essaye alors de ramener le débat à son véritable objet. Il n'est pas question de faire l'apologie du militarisme ou de la guerre, mais d'évoquer une page d'histoire genevoise, «une histoire parfaitement respectable, une histoire particulièrement noble (…) Nous sommes là pour parler de l'histoire de Genève, la nôtre. Elle mérite, je crois, un respect. C'est l'histoire de tous, et pas seulement l'histoire de certains».

Au vote, sans surprise, l'arrêté est accepté par la majorité de droite malgré l'opposition de la gauche[6].

Et alors que ce débat sur fond de guerre froide nous paraît déjà un brin anachronique, précisons que le GIPRI existe toujours et qu'il est financé par l'Etat de Genève. Et que la gauche a finalement obtenu son monument aux morts (de 1932)…

Une opposition «extra parlementaire»

Une brève manifestation a donc perturbé le débat du 7 septembre 1982 au Conseil municipal. Un «groupe de jeunes», se réclamant de l'organisation révolutionnaire de la jeunesse, installés sur la galerie, lancent des tracts dans la salle et déploient une banderole: «pas un sou pour l'armée - même pour ses musées» clament-ils. La séance reprend son cours après l'évacuation des manifestants[7].

Est-ce le même groupe qui manifeste fin octobre 1983 en Vieille-Ville? «Non au musée militaire! C'est à ce cri que s'étaient réunis une quinzaine de jeunes autour des canons de l'Hôtel de Ville». Ils sont membres d'un *groupement inter-écoles pour la paix*, créé en septembre et qui «se veut allié à tous les jeunes mouvements pacifistes européens».

Ces militants ont lancé une pétition contre la création d'un musée militaire, laquelle aurait réuni 700 signatures avec l'espoir d'en obtenir encore 800[8].

Cette pétition est annoncée le 15 novembre 1983 au Conseil municipal, qui n'en a donc pas encore fini avec le musée. Elle est traitée le 5 juin 1984. Le discours n'est pas nouveau: les pétitionnaires se disent scandalisés par l'ouverture d'un musée militaire, qui plus est financé par les contribuables; ils demandent le retrait de la subvention de l'Etat et réclament le soutien de la Ville et du canton à un centre d'action pour la paix.

Le rapporteur (un Vigilant) de la majorité de la commission des pétitions estime qu'il aurait été «plus sympathique» et plus indiqué de solliciter directement un soutien à un centre pour la paix plutôt que de recourir à l'arme de la pétition. Il juge que «finalement, ce ne sont pas des discours sur la paix qui nous la donneront, mais c'est en étant prêt à la défendre que nous l'aurons». Il précise encore que derrière tous les organismes pacifistes, on trouve la gauche et l'extrême-gauche. L'affrontement «bloc contre bloc» se poursuit avec une conseillère du parti du travail qui accuse son collègue d'être animé par un «sentiment anticommuniste

Lors de l'inauguration: les colonels Privat et Hugentobler

primaire».

Un autre conseiller - libéral - s'exprimant sur cette idée de centre pour la paix, craint «qu'avec un encadrement idéologique approprié, on puisse faire croire que l'horreur de la guerre doive conduire à remettre en cause l'existence même de notre armée et que le désir de paix puisse s'assimiler avec le refus de servir (…) un tel centre (…) ne servirait en définitive pas sa cause, mais profiterait plutôt aux puissances étrangères qui entretiennent des armées à visées expansionnistes».

Le classement sans suite de la pétition est voté à l'issue du deuxième débat. Survient alors un incident de procédure cocasse: plusieurs conseillers demandent une discussion sur le rapport de minorité. Or le débat est clos puisque le vote a eu lieu. Alors qu'un élu radical estime que «si les conseillers municipaux de la gauche ne connaissent pas leur règlement, qu'ils s'en prennent à eux!», c'est l'extrême-droite qui vient au secours des minoritaires. Un conseiller vigilant demande qu'on laisse la parole au rapporteur de minorité, car «ce serait dommage qu'un débat soit éjecté». Et puis «nous pourrions aussi, nous, être victimes de ce règlement, et je n'aimerais pas ne pas pouvoir m'exprimer».

Prenant enfin la parole, le second rapporteur signale simplement l'inquiétude des membres de la minorité au sujet de la paix. Ainsi «au niveau du monde, il est faux de penser que la paix dépend uniquement des grandes puissances. Il est en effet plus sécurisant de développer seulement une armée défensive que de rechercher des moyens adéquats de rapprocher les peuples entre eux». Un centre pour la promotion de la paix paraît indispensable. Mais comme un tel projet n'est pas encore mûr, les commissaires qui soutiennent le rapport de minorité retirent «leur demande au Conseil administratif d'étudier la création d'un centre pour la paix», tout en annonçant le prochain dépôt d'une motion allant dans ce sens[9].

La discussion se termine sur cette décision un peu surprenante mais finalement habile, car préservant les chances de cet autre projet.

Une conclusion qui n'en est certainement pas une

En étudiant la «préhistoire» du musée, on constate qu'il est devenu, certainement à son corps défendant, un objet de polémique. Ce n'est pas en soi surprenant eu égard à sa «matière». Et l'on connaît d'autres exemples de musées devenus l'enjeu de débats plus politiques que culturels ou techniques: art moderne, ethnographie…

C'est bien ce qui frappe en relisant les comptes-rendus du Grand Conseil ou du Conseil municipal: la discussion porte peu ou pas sur la finalité ou l'essence même du musée. Seule une députée socialiste, en 1978, s'interroge sur son contenu et sur la manière de le présenter. Et encore intervient-elle à mauvais escient puisqu'elle fait référence au service étranger, pour l'essentiel un phénomène d'Ancien Régime qui n'entre pas dans le cadre cantonal et contemporain du musée.

Pour le reste, le projet de musée se trouve pris dans un champ de tensions entre

deux visions du monde diamétralement opposées. Il participe ainsi, au sens large, à cette guerre froide qui fera l'objet, en 2004, d'une exposition dans ses murs.

Il paraît bien entendu légitime de réfléchir sur la défense nationale, la neutralité armée, la promotion de la paix ou la définition du danger intérieur et extérieur. Mais à l'époque cela n'a pas contribué à la sérénité des débats sur un projet dont le but était et reste de mettre en valeur un domaine historique spécifique pour une période donnée. C'est ce qu'a essayé tant bien que mal de rappeler le Conseiller administratif R. Emmenegger. Avec le recul du temps, ces joutes verbales font parfois sourire. Mais qui aurait pu prévoir l'effondrement du bloc soviétique et de ses «armées à visées expansionnistes», ou encore l'étonnante reconversion de la plupart des armées occidentales dans des missions humanitaires dites de maintien ou de rétablissement de la paix? Qui pouvait imaginer que le département militaire fédéral serait l'artisan principal de la création d'un «centre de politique de sécurité» ayant vocation de promouvoir la paix à travers la stabilité internationale et les droits de l'homme? Mais à notre tour nous nous écartons du sujet…

Inauguré à l'automne 1984, le musée mène depuis lors une vie régulière et modeste, ponctuée chaque année par la parution du bulletin (ce numéro est le 24e) et de temps à autre par une exposition sur un thème précis.

Dans la *Tribune de Genève* des 27 et 28 juillet 1985, J.-C. Mayor proposait de faire au musée un «petit pèlerinage pour le 1er Août». L'idée pouvait sembler prématurée après une année d'existence; c'est moins le cas après deux décennies.

Mais pèlerinage ou pas, et aussi paradoxal que cela paraisse, le musée est résolument tourné vers l'avenir. D'ailleurs 20 ans est le bel âge, celui auquel on a encore toute la vie devant soi!

Notes

1. *A contrario* plusieurs «musées forteresses» ont ouvert ces dernières années. Mais le contexte est différent : ces musées sont nécessairement moins généralistes que le Musée militaire genevois, axés qu'ils sont sur la ou une fortification et sur l'époque de sa construction. Cela étant, on ne peut que se féliciter de l'existence de tels musées à Vallorbe, Reuenthal, Saint-Maurice ou Stansstad.
2. *Tribune de Genève*, 8 septembre 1978. Journal de Genève, 26 avril 1979. Le Courrier, 11 janvier 1979.
3. *Tribune de Genève*, 8 septembre 1978 et 21 juin 1979.*Journal de Genève*, 8 janvier 1981.
4. *Tribune de Genève*, 8 septembre 1978 et 28 septembre 1984. *Le Courrier*, 11 janvier 1979. *La Suisse*, 24 novembre 1980.
5. *Mémorial des séances du Grand Conseil*, 1978, p. 4242, 4395-4396 (8 décembre 1978. ; et 1979, p. 4206 (14 décembre 1979).
6. *Mémorial des séances du Conseil municipal de la Ville de Genève*, séance du 20 avril 1982 (p. 3703-3711) ; et séance du 7 septembre 1982 (p. 653-665) ; lettre de remerciements de l'association, séance du 14 décembre 1982 (p. 1675-1676).
7. *La Suisse*, 8 septembre 1982. *Mémorial des séances du Conseil municipal de la Ville de Genève*, séance du 7 septembre 1982, p. 659.
8. *La Suisse*, 31 octobre 1983.
9. *Mémorial des séances du Conseil municipal de la Ville de Genève*, séance du 15 novembre 1983, p. 1037, et du 5 juin 1984, p. 363-370.

La Suisse et la Guerre Froide

EN PRÉPARANT L'EXPO...

Richard GAUDET-BLAVIGNAC

Introduction

Cet article est une idée émanant du comité.

Au moment où nous discutions du 20ème anniversaire du Musée militaire, il m'a suggéré de raconter la préparation et l'installation de l'exposition projetée. Il pensait que les visiteurs d'un musée, en général, ne savent rien de ce que représente ce travail.

Un aperçu des réserves de Thoune (photo MMG)

Il est vrai que lorsqu'on visite un musée, on admire (ou non) les vitrines, on se penche sur les étiquettes, on contemple tel ou tel objet, mais la présentation paraît naturelle et en quelque sorte normale, comme si les objets mis en place étaient tombés à leur place sans intervention humaine.

L'idée était bonne et il m'a paru intéressant de présenter brièvement les étapes de cette préparation, non pour insister lourdement sur les difficultés qu'elle représente, mais plutôt pour apprendre aux visiteurs comment elle se déroule au jour le jour.

D'ailleurs, une exposition réussie est celle où la somme de travail accompli est invisible et où le visiteur déambule sans autre préoccupation que d'admirer et, peut-être, enrichir ses connaissances.

Préparation

Commémorer les 20 ans du Musée militaire par une grande exposition a été envisagé il y a deux ans. Le comité s'est mis au travail d'emblée car il s'agissait tout d'abord de trouver des fonds, les ressources de l'association ne suffisant pas pour mener une telle entreprise. Cette recherche, menée de main de maître et avec opiniâtreté par notre président et cela jusqu'aux derniers jours, a donné ses fruits, mais, au début, nous ne savions pas quel écho nos demandes rencontreraient. Rassurés de ce côté-là, nous pouvions entreprendre le travail proprement dit.

Le choix du thème de l'exposition a fait l'objet de peu de discussions. En effet, en 1989 nous avions présenté une rétrospective sur la deuxième Guerre mondiale «Regards sur la mobilisation 1939-1945» et, en 1997, une exposition retraçait «l'Occupation des frontières» en 1914-1918. Avec «la Suisse pendant la Guerre froide», nous complétions la trilogie.

En fait, nous ne nous sommes pas rendu compte tout de suite de la différence qui existait entre ces trois présentations. La première Guerre mondiale a duré 4 ans, la seconde, 6 ans. La période que nous avions choisie, la Guerre froide, s'étendait sur 44 ans (1945, la fin de la guerre mondiale; 1989 la chute du Mur de Berlin)! Comment couvrir ces 4 décennies d'histoire ? que choisir ? quels événements privilégier et lesquels abandonner ?

Enfin, le sujet était choisi, il se justifiait pleinement, il fallait maintenant s'atteler à la tâche.

Comme on le sait, notre musée est de modestes dimensions. Sur 3 étages, nous disposons en tout d'environ 300 m2. Or, nos réserves nous permettraient d'occuper facilement 1000m2. C'est là l'essentiel de nos difficultés. Quelle que soit l'exposition que nous souhaitons mettre en place, nous nous heurtons à ces limites spatiales. Si les présentations de 1989 et 1997 où, déjà, tous les espaces avaient été utilisés nous avaient contraints à restreindre nos choix, qu'en serait-il pour l'exposition sur la Guerre froide ?

Après discussions et échanges de vues entre le conservateur et le décorateur, M. Petit- ce dernier étant le seul à évaluer le plus concrètement nos possibilités muséographiques- nous avons décidé d'illustrer chronologiquement quelques événements importants; parallèlement, nous mettrions en évidence des éléments

Transport à l'arsenal, M. André Petit (photo MMG)

marquants de l'évolution de l'armée suisse: l'invasion de la Hongrie, la crise de Berlin et l'érection du Mur, la crise de Cuba, l'invasion de la Tchécoslovaquie, l'installation des fusées SS-20 et Pershing, etc.

Cette courte liste parle d'elle-même: ce n'était pas de 1000 m2 dont nous aurions besoin, mais de 10.000! Nous devions revoir notre projet à la baisse.

Au début de l'année, un 1er projet fut présenté au comité, avec les précaution d'usage: quel que soit le projet, ce n'est que confronté à la réalité qu'on peut juger de sa réelle application. Mais il fallait bien commencer. Dans ce document, la distribution des objets, armes, etc. était indiquée pour presque toutes les vitrines. Nous avions modéré nos ambitions, mais quelques nouvelles idées nous semblaient compenser les restrictions que nous avions dû nous imposer. D'ailleurs, à chaque exposition nous avions dû faire des choix, nous connaissions la question. L'exiguïté des locaux, on l'a dit, constitue un handicap, mais leur disposition même est une difficulté: le bâtiment est ancien, recoins, renfoncements, alcôve sont nombreux. Les vitrines épousent, en quelque sorte, ces espaces disparates. Il n'y a pas deux vitrines de mêmes dimensions et, par conséquent, nous devons nous adapter à cette diversité. Impossible donc de donner à chaque présentation une valeur égale, ne serait-ce que par l'espace disponible, différent pour chaque vitrine. Cette disparité nous empêchait en outre de suivre un ordre chronologique précis et de donner aux événements que nous voulions illustrer une valeur égale. Par exemple, nous avons dû disposer au rez-de-chaussée tout ce qui concernait les Conférences de Genève de 1954 et 1955, pour laisser une place plus large aux troupes sanitaires, pour lesquelles nous étions largement pourvus, au 2ème étage. Autre exemple: si la construction du Mur de Berlin dispose d'une vitrine, l'invasion de la Hongrie n'est illustrée que par quelques photographies et journaux. Enfin, l'ancienne écurie, qui est maintenant l'entrée du

Musée, nous contraints à exposer dans cet espace ce qui concerne la cavalerie alors que l'exposition, chronologiquement, commence dans la deuxième salle. Ce «désordre» chronologique ne s'était pas fait sentir lors des expositions sur la première et la deuxième guerres mondiales qui ne couvraient respectivement que 4 et 6 ans. Mais les 40 ans de la Guerre froide ne nous permettaient pas une approche aussi ordonnée.

Recherches

Le projet revu, mais toujours provisoire, étant prêt, il s'agissait de choisir ce qu'on exposerait. Nos collections sont vastes mais disparates. Elles proviennent du Musée d'art et d'histoire pour les pièces les plus anciennes, des dons reçus dès la création du Musée et même un peu avant, de nos propres acquisitions et enfin des prêts à plus ou moins long terme de quelques particuliers. En ce qui concerne la période récente 1945-1989 pour ce qui nous intéresse ici, nous disposons d'un fond très important mais de qualité inégale. Si nous possédons un grand nombre de tenues d'infanterie ou d'artillerie, en revanche peu ou pas de troupes spéciales. Il nous a donc fallu compléter notre matériel en faisant appel à d'autres musées et à des collectionneurs privés.

Le rez de chaussée (photo MMG)

En attente d'un vêtement (photo MMG)

Le printemps 2004 a été consacré à cette recherche. Tout ne pouvant pas se régler par courrier, nous nous sommes déplacés fréquemment afin de voir ce qu'on nous proposait.

La plus grande partie de nos besoins ont été satisfaits par l'Association du musée suisse de l'armée qui dispose à Thoune de gigantesques réserves de tous les matériels qu'on peut imaginer. Les responsables, M. Habegger et son collaborateur M. Laubacher, non seulement ont pu nous fournir ce qu'on demandait mais encore nous ont été d'une aide précieuse par leurs conseils et leurs connaissances des équipements et de l'armement se rapportant à la période considérée. Le Musée militaire vaudois, avec qui nous collaborons depuis le début du Musée militaire genevois, nous a, avec gentillesse comme d'habitude, ouvert ses réserves et sa bibliothèque. Le Musée du Vieil-Arsenal à Soleure a mis à notre disposition la tenue d'un officier suisse en Corée, le Musée de l'aviation de Payerne a équipé pour nous un pilote de Hunter, le colonel Stoeckli de la pharmacie de l'armée nous a prêté tout le matériel médical, etc. Les collectionneurs privés ont été également mis à contribution, notamment en ce qui concerne les armes et les munitions.

Installation

Le début de l'installation était prévue pour la fin août et devait prendre, selon nos prévisions, un mois. Nous avions compté large, avec cependant une arrière-pensée: nous avons toujours terminé la mise place d'une exposition quelques heures avant l'inauguration. Qu'en serait-il cette fois ? Répondons tout de suite à cette question: l'inauguration a eu lieu le 30 septembre à 18h, l'installation était terminée à midi…mais la peinture était sèche!

Lors des débuts du Musée, cinq personnes ont travaillé à la présentation

muséographique. Depuis quelques années, seuls M. Petit et moi-même nous chargeons de ce travail. En fait, nombreuses sont les personnes, membres ou non de l'Association, qui nous proposent leur aide. Il se trouve que nous avons une telle habitude de ce travail en commun qu'aucune explication entre nous n'est nécessaire: nous connaissons nos spécialités respectives et nos caractères - différents, quelquefois même opposés-; en outre, l'idée générale que nous nous faisons du Musée et de son agencement muséographique est la même. L'adjonction d'une ou de plusieurs personnes extérieures, même de bonne volonté, ne ferait que rompre un équilibre et une dynamique qui fonctionnent depuis 20 ans. Enfin, nous pouvons dire sans fausse modestie que les échos que nous recevons des visiteurs et des professionnels depuis les débuts du Musée ont toujours été les plus favorables. Nous avons la faiblesse de croire que notre travail y est pour quelque chose.

Fin août, le Musée fut fermé et les vitrines ouvertes. Une période intéressante mais fatigante commençait. Il fallait tout d'abord prévoir la réinstallation, l'an prochain, de l'exposition permanente. Bien qu'à chaque réinstallation on change le contenu de certaines vitrines, la plupart sont réaménagées avec le même matériel, disposé quelquefois différemment. Il faut donc conserver ensemble les objets, vitrine par vitrine, après avoir pris des photos de l'ensemble et des détails. Ensuite, ces objets ne sont pas redistribués dans les réserves mais empaquetés toujours ensemble afin de retrouver sans difficulté tout le matériel nécessaire pour telle ou telle vitrine.

A ce stade du travail, nous nous heurtons encore une fois à l'exiguïté de nos locaux. Comme tout l'espace est réservé à l'exposition, nous ne disposons pas sur place de local de réserve. Nos réserves sont situées à l'Arsenal. Ce qui signifie que tout le matériel que nous retirons du Musée doit y être transporté, et celui dont nous avons besoin, rapporté au

Fixation de l'empennage de Morane (photo MMG)

Musée. Cela suppose une certaine organisation pour éviter les allers et venues inutiles… qu'on n'évite pas, d'ailleurs.

Vider les vitrines ne représente pas une grande difficulté; déshabiller les mannequins, en revanche peut réserver des surprises: certaines pièces d'uniforme peuvent s'abîmer, le mannequin lui-même peut s'endommager; il faut agir avec prudence -déshabiller un mannequin peut prendre jusqu'à un quart d'heure, l'habiller de 20 minutes à une heure.

Nous avions prévu d'agencer les vitrines une par une, si possible dans l'ordre prévu par notre projet, étage par étage. C'est ainsi que nous avions toujours travaillé. Lors des expositions précédentes, nous ne dépendions que de nous-mêmes, l'ensemble des pièces étaient dans nos réserves, sauf quelques-unes que nous allions directement chercher chez tel ou tel prêteur. Or, cette fois, rien de semblable: plus de la moitié des pièces provenaient de l'extérieur. Elles nous avaient été promises, le choix était fait, les documents remplis. C'était sans compter avec l'été et les vacances. Le temps passait, nous disposions de quelques objets dans le désordre; impossible de terminer une vitrine, aucune n'était complète. Pendant quelques jours nous sommes restés les bras (presque) ballants. Progressivement, tout nous est parvenu. A la mi-septembre, nous avions du travail. Un peu trop, d'ailleurs, car il fallait rattraper le temps perdu.

Se posait également le problème des photographies. Notre fonds iconographique est important. Il se compose d'huiles, d'aquarelles, de lithographies, de photographies, etc. L'ensemble est largement suffisant et varié pour étoffer l'exposition permanente. En revanche, pour la Guerre froide, nous ne pouvions qu'exposer des photographies et quelques documents. C'est donc un long travail de recherche qu'il a fallu entreprendre. Ensuite, après avoir fait le tri de ce qui était utilisable (la plupart des photos personnelles qu'on nous avait prêtées se sont révélées de trop mauvaise qualité pour supporter les agrandissements nécessaires), nous avons dû calculer, au moins approximativement, les surfaces que nous devions «couvrir». Comme les agrandissements sont très coûteux, nous avons commandé les photographies au «coup par coup»: il était exclu de produire des doublons, ce qui n'a pas facilité notre tâche (ni celle du photographe, d'ailleurs).

L'installation des vitrines proprement dites est la phase la plus passionnante. Les objets, les photographies, tout le matériel et là, à nos pieds; il faut maintenant réellement construire l'exposition. Malgré tous les projets, tous les croquis préalables, la mise en place n'est jamais telle qu'on l'avait prévue. La dimension des éléments à exposer, l'espace à disposition nous contraints presque toujours à revoir ce qu'on avait prévu, voire à supprimer tel ou tel objet pour atteindre l'équilibre le plus esthétique possible. Bien sûr, on pourrait aligner ou entasser du matériel afin d'en montrer le plus

possible ou bien décorer nos vitrines dans le style carnotzet, mais nous tenons à garder au musée les caractéristiques qui jusqu'à maintenant ont plu à l'ensemble des visiteurs.

C'est au cours de la mise en place que nous engrangeons nos meilleurs souvenirs. Petits événements bizarres ou cocasses qui n'ont évidemment pas une grande importance mais qui font partie de la petite histoire du Musée. Quelques exemples, en vrac:

Régulièrement, des visiteurs se présentent, des étrangers le plus souvent, ignorant que le Musée est fermé bien que la porte soit ouverte. Afin de compenser leur déception, nous leur offrons toujours une visite guidée au milieu des caisses, des armes disséminées, des mannequins en petite tenue et des uniformes entassés. Etonnamment, ces visites impromptues et dans le désordre ont beaucoup de succès et les visiteurs repartent avec des souvenirs sortant de l'ordinaire. Soulignons que nous gardons l'œil ouvert et qu'ils n'emportent aucun autre «souvenir»…

Cette année, les derniers jours de l'installation ont été marqués par un imprévu qui nous quelque peu gênés. Depuis longtemps, les portes du Musée devaient être repeintes. C'est à la mi-septembre que les peintres ont débarqué. Nos continuels passages les bras chargés de matériel divers se sont faits entre les pots de peinture, et les échelles, tout cela en évitant la magnifique peinture verte jamais sèche.

Au 1er étage, nous exposons un mannequin féminin représentant un membre du service colombophile. Mais la boîte à pigeon était vide. Notre président a obtenu du Musée d'histoire naturelle un

Maréchal des logis de gendarmerie dans les années 50 (photo MMG)

pigeon empaillé qui y a naturellement trouvé place. Ce pigeon a une histoire: il a été acheté par le Museum en 1915, et pour ses 89 ans, il a encore l'oeil vif.

La fin de l'installation est toujours une période de tension: sera-t-on prêt à temps. Cette tension a été fortement augmentée cette année par le retard que certains objets mettaient à nous arriver. Un uniforme qui constituait l'élément essentiel d'une vitrine tardait, tardait… Aucune des solutions de rechange auxquelles nous avions pensé ne nous satisfaisait. Heureusement, il nous est finalement parvenu deux jours avant la conférence de presse pour laquelle, évidemment, tout devait être terminé.

Les vitrines-tables posant moins de problèmes que les autres, leur mise en place s'est faite en dernier sans grande difficulté.

Les vitrines terminées, nous nous sommes attelés à la mise en place des photographies ce qui, en général, se passe bien pour autant que nous ayons le matériel nécessaire. Comme je l'ai dit plus haut, il fallait néanmoins chaque jour ou presque, commander un ou deux nouveaux agrandissements pour combler telle ou telle lacune.

Ce travail achevé, il fallait encore rédiger les étiquettes. Les textes plus longs avaient déjà été écrits. Si pour les expositions précédentes, cette rédaction ne posait pas de problème, cette fois-ci, nous étions moins familiarisés avec les objets exposés. Nous avons donc fait appel à des «spécialistes» notamment pour les armes et les munitions. En outre ,c'est un pilote militaire qui a habillé et installé pour nous le pilote en tenue de vol et le siège éjectable, quant au nettoyage et l'installation du harnachement du cheval, ils ont été confiés à un cavalier.

Cependant, l'appel à ces «spécialistes» est quelquefois à double tranchant pour une période comme celle-ci. Ceux qui ont vécu cette période ont des souvenirs et ils voudraient que ces souvenirs soient tous illustrés. Chose impossible, bien sûr, et qui engendre quelques frustrations, car notre rôle est aussi de résister à ces «pressions» sympathiques certes, mais quelquefois un peu lourdes. Notre travail est de montrer au public un maximum de choses le plus clairement possible, et non de travailler pour l'amicale de telle ou telle unité ou la promotion de telle ou telle arme. Dans le domaine historique, il faut en outre être prudent face au témoignage humain; le souvenir, rappelé en toute bonne foi, de tel objet peut être faux ou inexact. Nous entendons même quelquefois: «je n'ai jamais vu cet objet, donc ça n'a pas existé!». Pour résumer, disons qu'une exposition sur la première Guerre mondiale est beaucoup plus facile à organiser.

Le jour de l'inauguration, tout était en place. On pouvait fermer les dernières vitrines…en espérant qu'aucune erreur ne s'y était glissée - il reste toujours une erreur,

d'ailleurs -. C'est un gros travail de manutention vu le poids des panneaux et le nombre de vis à fixer: l'ensemble demande une journée et demie.

L'inauguration passée, notre travail n'était pas terminé. Nous avions, encore une fois, demandé à quelques amis de nous indiquer les dernières erreurs éventuelles. Un certain nombre de celles-ci (mineures) ayant été décelées, il fallait corriger. Malheureusement, ces erreurs ou imprécisions n'étaient pas toutes dans la même vitrine et ce sont cinq d'entre elles qu'il fallut ouvrir et refermer, soit une dernière journée supplémentaire, mais les premiers échos très favorables que nous avions reçus nous rendaient plus légère cette dernière mise au point.

Le travail courant a repris, moins contraignant, et l'an prochain, nous recommençons tout…mais à l'envers.

Quelques chiffres

Nombre d'heures pour l'installation proprement dite:	251
Transports aller et retour Musée-Arsenal:	plus de 40
Nombre de mannequins à déshabiller et habiller:	32 et 23

Pour la petite histoire

Nombre de panneaux à déplacer (plusieurs fois!):	25
Nombre de vis:	250 environ

8 novembre 1589

LES DIX-SEPT HÉROS GENEVOIS DE LA PRISE DE VERSOIX

Jean DUNANT

Au cours de l'été et de l'automne 1589, le duc de Savoie avait fait construire le Fort de Saint-Maurice sur le promontoire qui domine Versoix, seigneurie savoyarde déjà munie d'une enceinte, dans le but de renforcer le blocus de Genève en empêchant son commerce et son ravitaillement tant par la route allant à Nyon que par le lac. Deux canons de campagne en batterie sur une plate-forme au bord du lac ont rendu périlleuse la navigation des barques contraintes de passer à leur portée en raison des vents et de

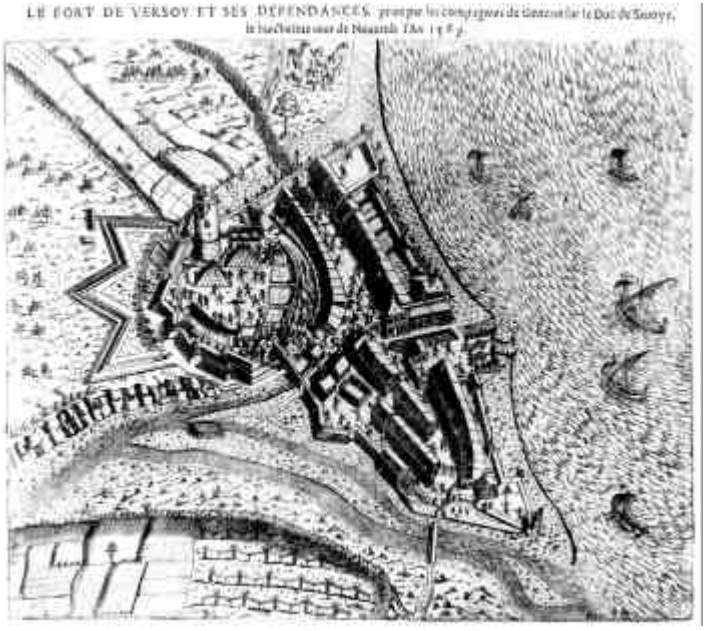

«Le fort de Versoy et ses dépendances, prins par les compagnies de Geneue sur le Duc de Savoye, / le huictiesme jour de Novemb.». Gravure de Michel Bénard (CIG, coll. Icon. BPU) reproduit in «Genava, c'était en 1602, Genève et l'Escalade», Genève, 2002.

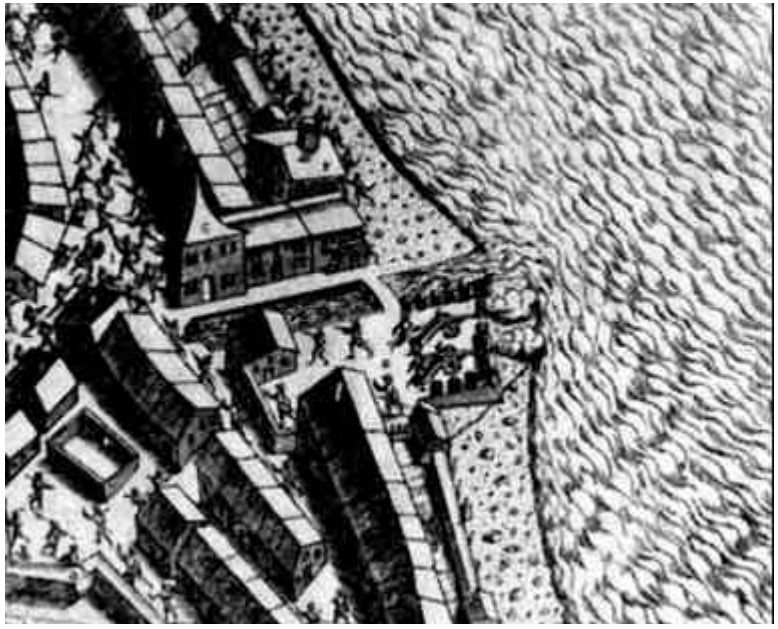

«Le fort de Versoy et ses dépendances (...) ». Détail du port.

l'étroitesse du lac. La garnison attendait encore l'achèvement des barques armées en chantier à Thonon[1] qui seraient ensuite venues prendre leur attache à Versoix même. Son port, fort actif, assurait la liaison du Pays de Gex avec le Chablais et la Savoie par Thonon et Hermance.

Cette conquête immédiate et glorieuse des Genevois est demeurée dans la mémoire du public, mais perçue à tort comme l'unique fait d'armes de la guerre 1589-1590. Partis de Genève la veille après 22 heures, le général de Lurbigny[2] et ses troupes se sont approchés de leur but en passant à travers bois. Versoix est occupée par une forte garnison de 600 homme, quatre couleuvrines de 17 livres de balle (poids de Genève), de deux canons de campagne de 6 livres de calibre[3], et commandée par le baron de la Serraz[4]

Demi-armure dite «de la cavalerie genevoise» Italie du Nord, vers 1570-1580. Acier et cuir. Poids 12200 g. (MAH). Reproduit in «Genava, c'était en 1602, Genève et l'Escalade», Genève, 2002.

Lurbigny a décidé de porter l'attaque contre et depuis la porte de Coppet. La porte de Genève a été condamné; elle a été murée[5]. Au moment où tous traversent la rivière, la Versoix, probablement au moulin de Richelien, Lurbigny répartit à ses troupes leurs secteurs d'attaque au moment d'encercler l'enceinte. Des cavaliers, gens d'armes et argoulets, leur sont attribués afin d'empêcher les fuites d'émissaires allant donner l'alarme aux châteaux environnants, la Vieille-Bâtie, la Bâtie-Champion, Grilly, Divonne et Gex.

Il est 4 heures du matin et fait encore nuit. Le signal de l'attaque générale sera donné par la détonation du pétard. Un certain nombre d'assaillants franchiront la courtine à l'aide d'échelles parce qu'il leur faudra aussi dégager l'accès à la rue principale en dispersant les barricades accumulées à l'intérieur de la porte, ensuite maîtriser les défenseurs.

Au début de sa relation de l'affaire, Conrad Schad[6], d'Ulm, déclare:

«…Pource que le fort de Versois nuisoit beaucoup à Genève à cause du passage, Messieurs, ayant trouvé un payesan, lequel promettoit de les menner bravement sans grand dangier (car ce paysan estoit ordinairement dedans le fort luyr ayant ammené des vivres) et luyr servir pour guide, delibrerent de surprendre le dict fort de nuict, et ayant donné par tout ordre et commandé aux soldats de se tenir prest, ordonnerent dix et sept homme d'armes les plus courageux de l'armée, conduict par Monsr Chodet et Capitaine Guernoble, lequels ladicte guide promettait d'y faire entrer par un petit pertuit du long du lac entre deux maisons,…»

Ce paysan de Versoix ou du proche voisinage, sans que nous ayons eu connaissance de la motivation de son acte, a proposé de conduire à l'intérieur de la forteresse un parti de soldats aguerris juste avant le début de l'attaque pour y semer la confusion. Il se nomme Jaquillin Peschet[7] ; connaissant bien les lieux, il avait relevé la baisse du niveau du lac, du fait du refroidissement de la saison, qui avait laissé à découvert la grève alors que d'ordinaire les eaux venaient battre les murs des maisons et des jardins.

Sur cette partie du front du lac, trois ruelles permettaient d'entrer dans l'agglomération depuis le lac en passant par la rangée interrompue des maisons riveraines et déboucher sur la grande rue. D'ailleurs, l'une des trois achevait par une plate-forme à l'endroit où l'un des deux bras de la Versoix venait se déverser au lac. Les deux canons de campagne étaient placés en batterie sur cette plate-forme.

La ruelle par laquelle se sont introduits les héros de l'attaque est désignée sur la gravure de Michel Bénard[8] par la lettre «F». Le syndic Jean du Villard, dans son journal[9], la désigne *«entre la tour persse (percée) et celle de Pierre Goulaz»*,

barricadée seulement par un gros chêne abattu.

Alors, tandis que fantassins et cavaliers se mettent en place, toujours dans l'obscurité, que l'on apprête le pétard, Jaquillin Peschet, un levier sur l'épaule, - nous dirions aujourd'hui une barre à mine -, suivi en file indienne du capitaine Chodet[10] et des dix-sept gendarmes descendent avec précaution et en grand silence vers le lac au pied de l'enceinte, puis subrepticement, longent les murailles des maisons et des jardins du bord de l'eau.

Pourquoi avoir choisi des gendarmes ?

Le corps de troupe emmené par Lurbigny, outre des unités de fantassins et des pétardiers, comprenaient deux cents *«chevaux»*, c'est-à-dire les deux compagnies d'argoulets (de la cavalerie légère, non pourvue d'armures) des capitaines Jean Baudichon et des Bordes et les deux compagnies d'hommes d'armes ou gens d'armes des capitaines Chevallier et Claude[11]. Tous ces cavaliers sont des soldats de métier, étrangers à la ville et mêlés de quelques volontaires genevois, à la solde de Genève pour cette longue guerre.

Les gens d'armes sont de la cavalerie lourde, coiffés d'un armet et revêtus d'une armure complète jusqu'à la botte ou plus simplement d'une demi-armure et à l'épreuve du pistolet. Ils sont armés d'une forte épée et d'une paire de pistolets d'arçon à rouet, parfois d'une escopette (courte arme à feu d'épaule de cavalier). Mais pour le combat corps à corps qui a été prévu, ils ont été démontés, armés de pertuisanes et de coutelas (courte épée à un seul tranchant)[12].

Le stratagème proposé par J. Peschet et mis au point par le général de Lurbigny rencontrera le succès. Une sentinelle et son corps de garde dans la ruelle sont passés au fil de l'épée. Peschet assomme deux soldats de garde avec sa barre à mine. Au bruit, aux clameurs et à l'explosion du pétard, puis des armes à feu, la surprise, toute de violence, réussit. L'attaque est bien partie et va obtenir un succès total, etc.

J. Peschet, le capitaine Chodet et les dix-sept gendarmes ressortent indemnes de la bataille. Le Petit Conseil récompensera Jaquillin Peschet de 25 écus[13], le capitaine Chodet de 200 et les dix-sept gendarmes de 15[14]. On ne sait qui les avait choisis, ni quelles conditions leur avaient été réclamées.

Trois listes en dépôt aux Archives d'Etat

L'historien A. Dufour dans «La guerre de 1589» indique sans produire de source que:

«Pendant des générations les Genevois recopièrent pieusement le nom des dix-sept braves qui étaient entrés à la file le long du lac, à côté de la liste des dix-sept

Armure dite «de Brunaulieu», Milan vers 1620. Acier et cuir. Poids 35.000 g. (MAH). Reproduit in «Genava, c'était en 1602, Genève et l'Escalade», Genève, 2002.

Pertuisane (MAH). Reproduit in «Genava», Genève, 1960.

morts de l'Escalade, dans les recueils où l'on se transmettait dans chaque famille les textes manuscrits des chroniques genevoises.»[15]

Le catalogue des Manuscrits historique des Archives d'Etat de Genève, tome 2, présente trois listes des mêmes dix-sept noms avec quelques petites variantes. Ayant été recueillies par deux historiens genevois réputés il y a tout lieu de présumer une grande probabilité d'exactitude sans pouvoir en faire la démonstration, puisque aucune ne comporte de signature, date, ni référence. Aussi, plutôt que de les délaisser, à toutes fins utiles nous les citons ci-dessous:

Ms hist. 255 Don de l'hoirie Emile Rivoire

N° 17, page 3

«Role des Genevois qui entrerent par surprise au fort de Versoy par la ruelle le 8ème Novembre 1589
Le Capitaine Chaudet
Le Capitaine Jaunet
Le Capitaine Alphonse Oso
Le Capitaine Jean Lullin Citoïens
Sieur Oldovin Poldovin
Sieur Martin, dit la Matinière
Sieur Paschal
Sieur Julieux Santa
Sieur Jean Marc Tollot, Citoïens
Sieur Campagola
Sieur Isaac Gradelle, Citoïens
Sieur George Blandate
Sieur Bastien Lambert
Sieur Humbert Ducrest, Citoïens
Sieur La Boitière
Sieur Isaac Marcet, Citoïens
Sieur Guillaume Benoit»

Plus loin, dans le même cahier N° 17, page non numérotée:

«Role des Genevois qui entrerent par surprise au fort nommé St-Maurice à Versoy par la ruelle le 8e 9bre 1589»
Le Capitaine Chaudet
Le Capitaine Jannet

Le Capitaine Alphonse Oso
Le Capitaine Jean Lullin Citoyen
Sr(*) Oldovin, Poldovin
Sr Martin, dit la Martinière
Sr Paschal
Sr Juliens Santa
Sr Jean Marc Tollot
Sr Campagnole, citoyen
Sr Isaac Gradelle, citoyen
Sr George Blandatte
Sr Bastien Lambert
Sr Humbert Ducré
Sr La Botiere Citoyen
Sr Isaac Marcet
Sr Guillaume Benoit»

Ms hist. 273 Henri Deonna, Travaux historiques Vol. 6, page 5

«Role des Genevois qui entrerent par surprise au fort deVersoy par la ruelle le 8 de 9bre 1589»
Le Capitaine Chaudet
Le Capitaine Jaunet
Le Capne Alfonce Oso
Le Capne Jean Lullin Citoyen
St Oldovin poldovin
St Martin dit La Martinière
St Paschal
St Julius Santa
St Marc Tollo
St Champagnole Citoyen
St Isaac Gradelle Citoyen
St George Blandate
St Bastien Lambert
St Humbert Ducré
St La Botiere Citoyen
St Isaac Marcet Citoyen
St Guillaume Benoit»

Ces trois listes ont été collationnées par trois mains différentes et, à première vue, attribuables au XVIIIe siècle, soit longtemps après l'événement.

Morion (Museum of Borders Arms and Armour).

Il est tout de même bizarre, significatif et déroutant que le nom du capitaine Chaudet, décapité en 1593 pour trahison, n'en ait pas été biffé.

Grenus, dans ses «Fragmens biographiques et historiques», parus en 1815, fait état de deux réceptions à la Bourgeoisie accordées gratuitement pour s'être distingué à la prise de Versoix. Ce sont aussi deux confirmations de la valeur de ces listes:

1. 3 mai 1594 pages 75-76

«Jn Martin est reçu Bgs (Bourgeois) gratis vu ses bons services au port d'armes et qu'il s'est fort distingué à la rpise du fort de Versoy (Reg.).»

2. 29 avril 1597 page 78

«Guill. Benoit est reçu Bgs. Gratis, eu égard à ses services au port d'armes et même à la prise de Versoix. (N).»

Dans une époque où l'on ne sait plus ce que furent au XVIe siècle les guerres d'indépendance de Genève, il subsiste néanmoins cet infime témoignage. L'on avait voulu garder la mémoire de ces dix-sept héros qui, grâce à leur singulière attaque lors de la prise de Versoix, ont simultanément mis en pièces le blocus savoyard qui menaçait d'affamer la Cité et Seigneurie.

Notes

1. A. Dufour, «La guerre de 1589-1593», A. Jullien éd., Genève, 1958, p. 107.
2. Claude de Coussaye, sieur de LURBIGNY, engagé à titre de général par Genève le 22 août 1589, dont les gages furent fixés à 108 écus par mois, plus quatre coupes de froment et six d'avoine (DHBS et Grenus, «Fragmens biographiques et historiques», Mange et Cherbuliez, Genève, 1815, p. 69).
3. Journal du syndic Jean Du Villard pour l'année 1589, publ. par Alb. Choisy, MDG 32 (1922), reproduit par J.-E. Genequand, Mairie de Versoix, 1989, pp. 19/II et 20/I et A. Dufour, pp. 107, 113.
4. Bertrand de Seyssel, baron de LA SERRAZ, né en 1554 et mort à Chambéry, le 8. août 1619 ; capitaine d'une des compagnie d'ordonnance de Savoie, puis maistre de camp d'infanterie ; cornette blanche de la noblesse de Savoie ; chevalier de l'Annonciade le 2 février 1618 (Foras).
5. AEG/Mst h. 32, reproduit par J.-E. Genequand, p. 16/I et II.
6. Relation de Conrad Schad, d'Ulm, AEG/Mst h. 204, Copie, reproduite par J.-E. Genequand, p. 4.
7. AEG/Mst h. 32 reproduit par J.-E. Genequand p. 16/I et AEG/RC 84, f´226 v (11.11.1589).
8. Michel Bénard, «Le Fort de Versoy et ses dépendance prins par les compagnies de Genève, sur le Duc de Savoye,…,» pl. in-fol., reproduite par J.-E. Genequand, p. 12.
9. Journal du syndic Jean Du Villard pour l'année, reproduit partiellement par J.-E. Genequand, p. 19/II.
10. Jean CHAUDET (Chodet, Choudet), de Soissons,. Capitaine au service de Genève qui se distingua pendant la guerre avec la Savoie et lors de la prise de Versoix en 1589. A cette occasion, le Petit Conseil le nomma maître de camp (colonel) et lui accorda une gratification de 200 écus. Plus tard, il fut convaincu d'avoir entretenu des intelligences avec le baron d'Hermance, condamné et eut la tête tranchée à Plainpalais le 25 juin 1593 (DHBS ; J.-A. Gautier, Histoire de Genève, t. 6, p. 134 ; P.-F. Geisendorf, «Les Annalistes genevois du début du XVIIe s.», MDG 32 (1942), p. 554).
11. Journal du syndic Jean Du Villard pour l'année 1589,reproduit par J.-E. Genequand, p. 19/II.
12. Commentaire de la gravure de M. Bénard, reproduit par J.-E. Genequand, p. 14/I.
13. AEG/RC 84, f. 226 v (11.11.89).
14. Journal du syndic J. Du Villard…, p. 20/I.
15. A. Dufour, p. 115, note 2.

Bibliographie

L. Cramer – A. Dufour.
«La guerre de 1589-1593»
Jullien éd., Genève, 1958.

J. A. Gautier
«Histoire de Genève, des origines à 1691»
Genève, 1896-1914, 9 vol. gr. in-8.
voir: Tome V, pp. 570-572.

J.-E. Genequand
«La prise du Fort de Versoix, Novembre 1589»
Mairie de Versoix, 1989.
L'auteur a recueilli et publié dans cet opuscule les extraits de la documentation de l'époque, traitant l'opération.

(Théodore de Grenus)
«Fragmens biographiques et historiques…»
Genève, Mange et Cherbuliez Impr.-Libr., 1815.

Armes de poing

LES REVOLVERS À BARILLET À GORGE FRAISÉE EN ZIG-ZAG

Christophe REVAZ

Le Mauser Zig-zag

En 1875, Paul Mauser, qui jusque-là s'était toujours intéressé au fusil à verrou, se lança dans le développement d'un revolver afin de remporter le marché d'Etat pour la fabrication d'un nouveau Reichsrevolver pour l'armée impériale allemande. Le premier prototype, appelé Modèle 1877, est un pistolet à un coup, à chargement par canon basculant, en calibre 9mm. Suite à cet essai, les frères Mauser se lancèrent dans le développement d'un vrai revolver à barillet tournant, le modèle 1878.

Le concept imaginé par Paul Mauser était fondé sur la rotation du barillet par une gorge fraisée en zig-zag dans celui-ci et par le mouvement longitudinal d'un doigt dans la gorge qui permettait la rotation à chaque aller et retour du chien du revolver.

Cette création de Paul Mauser donna lieu à la production de trois variantes différentes de ce revolver ainsi qu'à la fabrication d'un certain nombre de carabine-revolvers. Le modèle 1878 première série consiste en un revolver à carcasse fixe et ne sera produit qu'en calibre 9mm. La deuxième série se voit doter d'une carcasse basculante vers le haut avec verrou au coin inférieur avant et sera livrée dans trois calibres, le 7.6 mm, le 9 mm et le 10.6 mm réglementaire de l'armée impériale. La dernière série, communément appelée modèle 1878 amélioré, consiste en une version simplifiée et plus robuste. Finalement, cette entreprise ne déboucha pas sur un contrat

Revolver modèle 1878 première série à carcasse rigide

Revolver modèle 1878 deuxième série à carcasse basculante

avec l'armée impériale, qui lui préféra un modèle plus simple et plus classique fabriqué par l'arsenal d'Erfurt. La production des revolvers zig-zag, du coup, sera presque confidentielle puisque vendue qu'à des privés et sans la publicité et la référence d'un contrat étatique. Le nombre d'armes produites reste aussi un mystère: d'une part, parce que les archives de l'usine Mauser ont été détruites par les forces américaines lors de l'occupation de celle-ci et, d'autre part, à cause de la manie de Paul Mauser de mélanger les séries de numéros pour faire croire à une production plus importante qu'elle ne l'était vraiment.

Le Webley-Fosbery

En 1895, le colonel Georges V. Fosbery reprit l'idée du barillet à gorge fraisée en zig-zag et l'adapta dans le but de réaliser un revolver automatique, c'est-à-dire où seul le recul de l'arme suffit à indexer le barillet et à réarmer le chien. Il modifie dans un premier temps un Colt Single Action Army et dépose un brevet en août 1895, suivi de deux améliorations en juin et en octobre 1896.

Dans le courant de juillet 1900, il s'associe avec Webley & Scott Revolver and Arms Co, dont les moyens financiers et de production lui permettent de lancer la commercialisation de son revolver sous le nom de «Webley-Fosbery Automatic Revolver». Les premières séries, livrées uniquement en calibre 455 Webley, furent suivies par une série en 38 ACP avec utilisation de clip en demi-lune à la manière du Smith et Wesson modèle 17.

Revolver Webley Fosbery

Marquages

Les Webley-Fosbery sont marqués sur le côté du canon: «Fosbery Auto Revolver», suivi de «Made by the Webley & Scott Revolver & Arms Co.» Les revolvers portent aussi le sigle distinctif de Webley "flying bullet" sur le côté gauche de la carcasse, le tampon d'épreuve de Birmingham sur le canon, le cylindre et la carcasse. Le numéro de série se trouve sur le côté droit de la carcasse. Après le numéro de série 200, le marquage du canon fut changé pour «Webley-Fosbery Automatic.» Le calibre est indiqué sur le côté droit soit «38 Automatic», soit «455 cordite only» Le marquage indique «455 cordite seulement» et spécifie que le revolver ne fonctionne

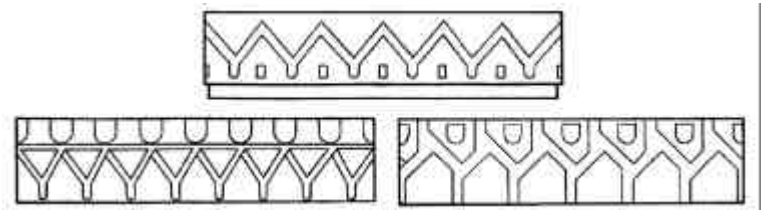

Webley-Fosbery Cylinder Groove Patterns
haut: 1901 .455 Webley-Fosbery, gauche: 1901 .38 Webley-Fosbery, droite: 1902 .455 Webley-Fosbery

qu'avec une cartouche sans fumée, la cartouche de 455 à poudre noire n'ayant pas assez de puissance pour faire fonctionner le mécanisme de recul du Webley-Fosbery.

Modèles

Il y a trois modèles standards de Webley-Fosbery: le modèle 1901, le modèle 1902 et le modèle 1914. De plus, une version sport à canon long de 7 pouces et demi appelé Target Model fut mise sur le marché aussi bien dans la version 1902 que 1914. Les variations entre les modèles 1901 et 1902 sont minimes, le modèle 1914 ayant lui un barillet plus court que ses prédécesseurs et un ressort de détente renforcé. La plus grande partie des revolvers produits furent du modèle 1914. La production cessa en 1918, bien que le revolver resta disponible au catalogue jusqu'en 1939, environ 4750 d'entre eux ayant été produits.

Carabine revolver première série à carcasse rigide

Le Webley-Fosbery ne sera jamais accepté comme arme d'ordonnance par l'armée britannique, mais sera malgré tout utilisé suite à des achats à titre privé pendant la guerre des Boers et pendant la Première Guerre Mondiale. Il sera aussi testé par l'armée américaine pendant les essais de 1907 mais très vite rejeté à cause de son poids excessif et de son temps de rechargement trop long par rapport aux armes munies d'un magasin. De plus, les utilisateurs de l'époque lui reprochaient de ne fonctionner correctement qu'avec des tireurs tenant l'arme le bras droit et tendu, sinon la force de recul absorbée par le bras causait des dérangements.

ERRATA

Trois erreurs se sont glissées dans les légendes des illustrations de l'article «L'épée d'officier de gendarmerie modèle 1998» de Philippe Coet et Christian Richert paru dans le «Brécaillon» N° 24, novembre 2004.

1. L'illustration de la page 72 représente le sabre de sous-officier supérieur et non l'épée d'officier.

2. La légende de la photo de la page 73 doit être : «Le sabre de sous-officier supérieur».

3. Les caractéristiques de l'épée données page 78 présentaient en fond de tableau le sabre de sous-officier supérieur et non l'épée d'officier. Ci-dessous, le tableau tel qu'il devait apparaître:

Caractéristiques

Longueur totale avec fourreau:	950 mm
Longueur de l'arme sans fourreau:	905 mm
Longueur de la lame:	750 mm
Longueur de la fusée:	75 mm
Largeur au talon:	18 mm
Poids total:	900 grammes
(y. c. fourreau et dragonne)	
Métal:	acier

Nos lecteurs voudront bien excuser ces imprécisions

MUSEE MILITAIRE GENEVOIS

Domaine de Penthes
18, chemin de l'Impératrice - 1292 Pregny-Chambésy
Tél: 022/734 48 75
Email: mmg@museemilitaire-ge.com
Website: www.museemilitaire-ge.com

Visitez notre site Internet:
www.museemilitaire-ge.com

Réalisation
Marc Gaudet-Blavignac
www.mgbfineart.com

Imprimerie Nationale
Rochat & Baumann SA
rue Plantamour 34 - 1201 Genève

MUSEE
MILITAIRE
GENEVOIS

Cotisations

Personnes physiques	Frs.	30.-
Associations	Frs.	50.-
entreprises et communes	frs.	100.-

Demande d'adhésion

Nom et prénom: _____

Adresse: _____

NPA et lieu: _____

Á adresser à: Association du Musée Militaire Genevois
Domaine de Penthes
18, chemin de l'Impératrice
1292 Pregny-Chambésy

«Brécaillon»
Dénomination dérisoire donnée aux soldats de l'ancienne milice et par extension, à tout fantassin qui est mal équipé.

(Humbert, Glossaire Genevois)

Genève
TOURISME